

ETAT DES LIEUX

2020

COMMUNE DE FOREST





Introduction :

Comme précisé lors du précédent état des lieux, il me semble utile, important et nécessaire d'avertir le lecteur que ce rapport n'a pas la « prétention » de présenter une étude à spécificité scientifique mais bien une étude dite « de terrain » basée sur la consultation et le partage d'informations.

Ce document a été établi dans le but de permettre à quiconque veut se représenter l'accueil extrascolaire au niveau du territoire de Forest, d'en avoir une idée générale tendant au maximum vers la réalité et cela en un rapide coup d'œil.

C'est également un outil qui s'inscrit dans une démarche purement volontaire et désintéressée, qui aimerait faire partager une information pour qui désire aborder le secteur de l'accueil comme un champ social et une problématique qui reste encore mal connue.

Cette étude réactualisée propose d'identifier les différents opérateurs, de relater les opinions des acteurs concernés que sont les professionnels de l'accueil, les parents, les enfants et de parcourir un examen sommaire des besoins émis par ces derniers.

Elle invite également à redécouvrir la commune de Forest en mettant en évidence ses potentialités en matière d'accueil de l'enfance, mais aussi ses carences.

En somme, ce dossier se veut être une clef conductrice d'une approche de l'accueil extrascolaire au niveau forestois afin d'encourager une réflexion globale en la matière.

Bonne lecture à tous.

Van Bockstaele Gino
Coordinateur ATL



QUELQUES REMERCIEMENTS S'IMPOSENT

Je souhaite remercier
tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration
de cet état des lieux ainsi qu'à l'analyse des besoins du secteur :

- les enfants ;**
- les parents ;**
- les professionnels**

et, plus particulièrement, l'Office de la Naissance et de l'Enfance
qui subsidie en grande partie le volet ATL.

La commune de FOREST, informations générales :

Les sources

Les informations ci-dessous émanent des sources et documents suivants :

- ULB-IGEAT, fiche communale n°7 d'analyse des statistiques locales en Région Bruxelloise, édition février 2009 ;
- Observatoire de la Santé et du Social ;
- service de la population de la commune sur base du registre local
- SPF économie ;
- Institut Bruxellois d'Analyses et de Statistiques (IBSA) ;
- divers rapports de la coordination des dispositifs de cohésion sociale ;
- service de l'instruction publique ;
- Site de l'administration communale de Forest.

La situation et la configuration

La commune de FOREST se situe au sud-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est bordée, en périphérie par DROGENBOS au sud-ouest, et au sein de la Région, par ANDERLECHT et SAINT-GILLES au nord, IXELLES et UCCLE à l'est.

Une partie importante de son territoire est constituée par la zone industrielle de la vallée de la Senne, dont une grande superficie est occupée par des infrastructures ferroviaires et l'industrie automobile.

La population se concentre surtout dans la partie nord (SAINT-ANTOINE) et à l'est.

La population

Au 1^{er} janvier 2020¹, la commune comptait 56.426 habitants dont 27.288 hommes et 29.138 femmes.

Avec une superficie de 6,2 km², la densité de la population est donc de 9.100.96 habitants par km². Le tableau ci-dessous récapitule la densité de la population forestoise au cours de différentes années :

Année	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Habitants/Km ²	7.351,13	7.347,58	7.670,16	8.134,68	8.796.93	9.100.96

Au regard de ce tableau, on peut largement constater l'accroissement de la population forestoise. Entre 2010 et 2020 la population s'est accrue de 11.88%.

Au 1^{er} janvier 2019, l'âge moyen du Forestois était de 37,7 ans et de 37,5 ans pour le reste de la région bruxelloise.

¹ Source service de la population de Forest

Les ménages

Au 1^{er} janvier 2019², le nombre total de ménages forestois était au nombre de 25.541 (25.501 ménages privés et 40 collectifs).

Répartition des ménages forestois au 1 ^{er} janvier 2019		
Genres	Nombre	
Ménages d'une personne	11.130	43.577 %
Couples mariés sans enfant	2.400	9.397 %
Couples mariés avec enfants	4.595	17.991 %
Couples non mariés sans enfants	1.419	5.556 %
Couples non mariés avec enfants	1.745	6.832 %
Familles monoparentales	3.221	12.611 %
Autres types de ménages	991	3.88 %
Ménages collectifs	40	0.157 %

En date du 1^{er} janvier 2020³, la commune comptabilisait 6730 enfants âgés de 3 à 12 ans, dont 3319 filles et 3411 garçons.

Revenu⁴

A Forest, le revenu moyen par habitant s'élève à 14.812 euros, il est en hausse de 2% par rapport à l'année précédente. A titre de comparaison pour Uccle le revenu moyen est de 20.374 euros, Ixelles de 16.829 euros, Drogenbos 16.419 euros, Saint-Gilles de 13.438 euros et Anderlecht de 11.755 euros. On peut constater que le revenu moyen des Forestois se situe dans la classe médiane des communes limitrophes.

Nationalités

Au 1^{er} janvier 2020⁵, 34,94% de la population de la commune de Forest était de nationalité non belge. On dénombre 197 nationalités différentes à Forest.

Une autre part importante de la population a acquis la nationalité belge sans que ce chiffre puisse être quantifié de manière précise car la Belgique ne tient pas de statistique.

² Source : Stabel (Direction générale Statistique)

³ Source service de la population de Forest

⁴ Déclarations 2018, revenus 2017 (Statbel)

⁵ Source IBSA

PRINCIPALES NATIONALITES A FOREST

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Nombre d'habitants	56.426	100%
Belgique	36.710	65.06%
France	3.616	6.41%
Italie	1.966	3,48%
Portugal	1.900	3,37%
Roumanie	1.816	3.22%
Maroc	1.814	3.22%
Espagne	1.613	2,86%
Brésil	471	0,84%
Allemagne	367	0,65%
Congo	353	0,63%

Ce tableau met en exergue les 10 nationalités les plus représentées à Forest. La tendance des années antérieures démontre que Forest est une commune où la multiculturalité est bien présente.

Quatre-vingt pourcents des personnes d'origines étrangères provient des pays de l'Union Européenne. Comparativement au précédent état des lieux on observe un recul de la population Marocaine qui passe de la troisième à la sixième position et une évolution importante et continue des Roumains depuis 2010, qui passe de 0.7% à 3.22%.

Mobilité

Dans la même lignée que les autres communes bruxelloises, FOREST met tout en œuvre pour améliorer et faciliter la mobilité au sein de sa commune des personnes qui ne roulent pas en voiture privée ou de société.

- Amélioration des pistes cyclables ;
- Mise en place des « VILLO » : stations de location de vélos sur les axes très fréquentés de la commune ;
- La commune continue à investir dans des boxes à vélos afin de permettre aux cyclistes de stationner leur vélo de façon sécurisée.
- La commune dispose de deux gares sur son territoire : Forest-Midi qui est une gare de voyageurs et Forest-Est un point d'arrêt.

- La commune n'est pas desservie par le métro mais bien par des trams et des bus (lignes 48, 50 et 54 pour les bus, 3, 4, 51, 82, 97 pour les trams).
- Voitures « CAMBIO » : En 2015, quatre stations de voitures partagées étaient disponibles, aujourd'hui, la commune de Forest compte 37 emplacements pour voitures partagées répartis sur 13 stations.
- Quant à la sécurité, elle a prévalu sur la mobilité des voitures particulières par la mise en place d'une multitude de « casse-vitesse », de ronds-points et autres dispositifs sécuritaires n'ont fait que croître.

Cadre

Forest est une commune qui donne aux habitants un cadre de vie paisible et agréable. Commune verte par excellence avec ses 69,5 hectares d'espaces verts, elle offre à ses habitants ainsi qu'aux visiteurs de beaux espaces de promenades. Le gestionnaire de tous ces parcs est la commune de Forest excepté les parcs DUDEN et ABBE FROIDURE qui sont gérés par Bruxelles environnement. Voici quelques idées pour s'évader ou flâner seul ou accompagné.

Le parc de FOREST



Superficie : 13,50 hectares
 Adresse :
 Avenue REINE MARIE-HENRIETTE

Ancien bois de HEEGDE défriché. Ce versant abrupt fut aménagé en parc en 1878 par le célèbre architecte Victor BESME à la demande du Roi Léopold II qui avait pour objectif de créer des espaces de détente et de loisirs pour les populations ouvrières des alentours.

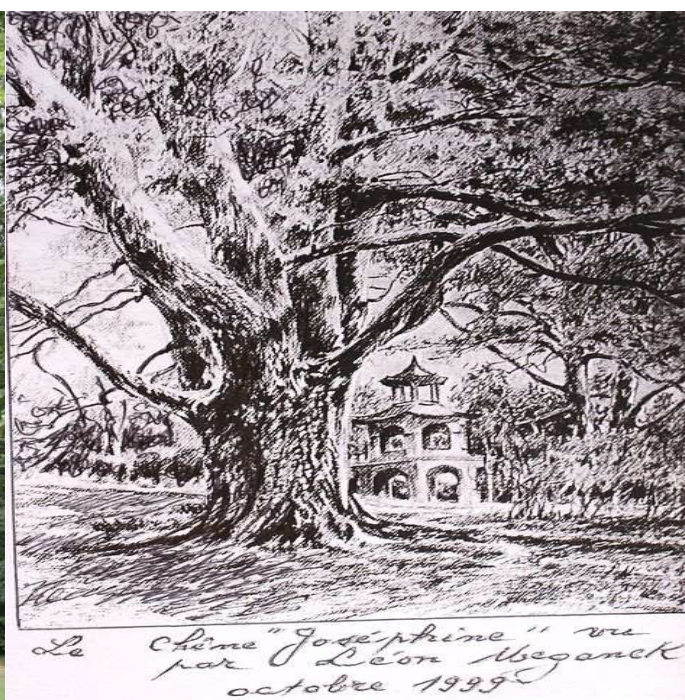
Le parc DUDEN



Superficie : environ 23 hectares
Adresse :
chaussée de BRUXELLES
avenue Victor ROUSSEAU
avenue Gabriel FAURE

On dit que Charles QUINT chassait dans cette magnifique hêtraie. Paysage féérique à flanc de coteau entre le château de l'homme d'affaire allemand DUDEN et le légendaire stade de l'Union, qui céda le site à LEOPOLD II.

Le parc JACQUES BREL⁶



*Le chêne "Joséphine" vu
par Léon MEGANCK
octobre 1999*

Certainement le plus sauvage et le plus romantique des parcs forestois. Ancien jardin du Château des Eperons d'Or, le parc Jacques BREL est aussi le plus méconnu.
A découvrir absolument : le chêne Joséphine, un arbre exceptionnel !

Superficie : 1,60 hectare
Adresse : Avenue KERSBEEK

⁶ Illustration du chêne Joséphine par Léon MEGANCK

Le parc de l'ABBAYE



Superficie : 3 hectares
Adresse: place SAINT-DENIS

L'ancienne Abbaye de Forest fut fondée en 1106, au bord d'un ruisseau, affluent de la Senne, au sud de la ville de Bruxelles. Abbaye bénédictine de 'Nobles Dames', elle fut supprimée en 1796 et vendue l'année suivante. Les bâtiments qui ont survécu au démantèlement forment aujourd'hui un lieu accueillant. Abbaye et site sont classés comme monuments historiques depuis 1994.

Le parc du BEMPT



Superficie: 21, 68 hectares
Adresse: chaussée de NEERSTALLE

Le parc est la partie boisée qui reste de l'ancien domaine DEN BEMPDT qui s'étendait jadis entre la chaussée de NEERSTALLE et le canal Bruxelles-Charleroi.

Le parc des 3 FONTAINES (dans le parc du BEMPT)



Superficie : 2,51 hectares
Adresse : chaussée de NEERSTALLE

Le parc MARCONI



Superficie: 29 ares
Adresse:
rue MARCONI
chaussée d'ALSEMBERG

Le parc MARCONI est situé entre la rue MARCONI et la chaussée d'ALSEMBERG, à proximité du lieu-dit « place ALBERT ». Cet endroit est avant tout un raccourci pour les habitants du quartier, peu de gens s'y arrêtent. Il se développe en longueur sur 100m. Le parc comprend de nombreux arbres ainsi qu'un bâtiment appartenant à la commune dans lequel se trouve actuellement la justice de paix. L'endroit est ceinturé par des grilles qui restent ouvertes en permanence.

Le parc ABBE FROIDURE



Adresse :
avenue BRUGMANN, 54
rue Franz MERJAY, 77 (IXELLES)

Ce petit jardin public est situé à cheval sur les communes de FOREST et d'IXELLES. Il se trouve intégralement à l'intérieur du pâté de maisons formé par les avenues BRUGMANN et du HAUT-PONT et les rues DARWIN et Franz MERJAY. L'entrée ouest donne sur l'avenue BRUGMANN (FOREST) et l'entrée Est se situe sur la rue Franz MERJAY et le square Léon JACQUET (IXELLES).

Le parc JUPITER



Superficie : 2,63 hectares
adresse : avenue JUPITER
en face du numéro 96

Créé sur un talus relativement raide en contrebas du quartier de l'Altitude Cent, ce parc offre une alternance de groupes d'arbres de belle taille, de pelouses et de massifs d'arbustes ornementaux.

Un terre-plein aménagé dans le talus donne accès à un point de vue exceptionnel sur le sud de la région bruxelloise où a été installée une table d'orientation en pierre bleue taillée indiquant les grands points de repères de la ville : l'Atomium, la basilique de Koekelberg et l'hôtel de ville de Bruxelles.

Aires de jeux

- ✚ Aire de jeux du BEMPT : chaussée de NEERSTALLE en face du n°240



- ✚ Aire de jeux dans le parc JUPITER : avenue JUPITER en face du n°91



✚ Aire de jeux rue Jean-Baptiste BAECK près du n°71



✚ Aire de jeux du parc de l'Abbaye : chaussée de BRUXELLES en face de la maison communale.



Les commerces

FOREST est une commune vivante qui possède un large éventail de commerces de proximité répartis sur 4 gros noyaux commerciaux ainsi qu'un plus petit⁷:

- Le noyau SAINT-DENIS qui rassemble la place SAINT-DENIS, la rue Jean-Baptiste VAN PE, la chaussée de NEERSTALLE ainsi que la chaussée de BRUXELLES ;
- Le noyau ALBERT avec son carrefour principal, la chaussée d'ALSEMBERG et l'avenue ALBERT ;
- Le noyau WIELEMANS CEUPPENS en ce compris l'avenue VAN VOLXEM et le début de la rue de MERODE ;
- Le noyau de l'ALTITUDE 100 avec son rond-point ainsi qu'une partie de la chaussée d'ALSEMBERG ;
- Le cinquième se trouve à cheval sur FOREST, UCCLE et DROGENBOS, de la chaussée de NEERSTALLE à la jonction de la rue de l'ETOILE et de la rue de STALLE.

La culture

La culture n'est pas en reste, notamment grâce aux deux centres culturels qui offrent à la population francophone et néerlandophone un beau panel d'activités.

Le BRASS, inauguré en 2009, est le deuxième bâtiment sauvegardé des anciennes brasseries WIELEMANS. Situé à côté du centre d'art contemporain « WIELS », il est l'un des sites du nouveau Centre Culturel de FOREST. Consacré principalement aux nouvelles technologies, à la culture digitale et aux arts numériques, il dispose de magnifiques espaces industriels classés au patrimoine des Monuments et Sites.

Le centre culturel néerlandophone TEN WEYNGAERT offre un éventail d'espaces de rencontre. Il dispose de très nombreuses salles, notamment de spectacle, de sport, de cinéma. Le centre s'adresse à un public très varié.

Du côté variété, FOREST n'est pas en reste. FOREST National, lieu de divertissement par excellence, propose une panoplie de concerts, spectacles et autres galas en tout genre. Ce lieu culte, génère beaucoup de mouvements et de visiteurs venus des quatre coins de la Belgique. Cependant, l'implantation de ce complexe proche du centre de FOREST, engendre de gros problèmes de circulation lors des événements qui s'y déroulent et rend la vie des riverains « compliquée » à gérer au quotidien (nuisances sonores, saletés des voiries, stationnement, rue fermée à la circulation, accès au Colruyt pratiquement impossible).

Autre lieu moins connu, « Le théâtre du dé à coudre ». Ce petit théâtre, situé avenue des ARMURES, 28 est proche de l'Altitude 100 et accueille enfants et adultes un jour ou plus par mois.

Au sein de l'Abbaye, plusieurs salles d'exposition offrent aux artistes la possibilité d'exposer leurs œuvres au public.

⁷ Source ATRIUM

Les sports

Les nombreuses infrastructures sportives sur FOREST offrent un large éventail d'activités aux enfants mais également aux adultes.

Avec ses complexes sportifs, la commune de Forest soutient et encourage la pratique du sport.

Cent vingt-trois clubs, associations et écoles ont accès à ces infrastructures du lundi au dimanche de 8h à 23h.

- ✚ Le complexe sportif du BEMPT est équipé de sept terrains (quatre synthétiques et trois gazons). Les quatre terrains synthétiques servent aux clubs de football, un en gazon sert pour le rugby, le deuxième est exclusivement loué à l'Union Saint-Gilloise tandis que le dernier est actuellement non exploitable. Joutant les sept terrains se situent le club de pétanque « FRANKVELD » ainsi qu'un club de dressage de chiens. Enfin, sur ce complexe émergera fin 2020 une nouvelle salle de gymnastique.
- ✚ Le stade Adrien BERTELSON est dédié exclusivement depuis quelques années à la pratique de l'athlétisme, le football n'y est plus du tout pratiqué.
- ✚ Le petit Palais des Sports offre la possibilité de pratiquer de multiples activités comme le basket, la gymnastique, le mini-foot, etc.
- ✚ Le centre sportif des PRIMEURS dispose de salles pouvant accueillir de multiples activités comme le badminton, le volley, les arts martiaux, etc. Depuis janvier 2020, la salle des Primeurs est officiellement fermée pour des travaux de rénovation devant se dérouler pendant plus de deux ans.
- ✚ FOREST DOMAINE est doté de 17 terrains de tennis dont 12 en briques pilées, il s'agit là d'une propriété communale mais sous gestion privée ;
- ✚ Le Hall des sports VAN VOLXEM assure de multiples activités. Les sports pratiqués au Hall VAN VOLXEM sont : les arts-martiaux, la boxe, le futsal, le yoga, les cours de gym pour les écoles, le badminton, le basket et le taekwondo pour le Parascolaire communal.
- ✚ Le complexe ALBERT (Centr'AL) ouvrira ses portes en septembre 2020, coordonné par un gestionnaire des contrats des quartiers, et la grille d'activités sera destinée en priorité aux écoles, aux asbl proposant des activités de « sport doux » comme la danse, la gym, le yoga, ... quelques activités d'arts martiaux (kung-fu et tai-chi) ainsi que le tennis de table.

Contexte historique de l'ATL

En 2001-2002, Jean-Marc NOLLET, Ministre de l'Enfance, proposait aux communes wallonnes et bruxelloises de bénéficier d'une subvention afin de réaliser un état des lieux de l'accueil extrascolaire sur leur territoire.

Cet état des lieux devait d'une part, permettre de savoir ce que font les parents de leurs enfants en dehors des heures d'école en Communauté française, d'autre part de fixer par décret des lignes directrices visant à mieux accueillir les enfants pendant les moments où ils ne sont pas scolarisés.

Afin de ne pas grever le budget des communes, le Ministre leur proposait de bénéficier d'une subvention pour soit engager un coordinateur de l'accueil temps libre, soit signer une convention avec une Asbl qui se chargerait du travail.

L'administration communale de FOREST, très attentive aux soins apportés à la qualité de l'accueil extrascolaire ainsi qu'intéressée de manière générale par l'« Enfance », n'a pas hésité à répondre favorablement à l'invitation de Monsieur NOLLET.

C'est ainsi que le 1^{er} février 2002, le premier coordinateur prenait ses fonctions à FOREST.

Durant l'année 2002, celui-ci réalisait le premier état des lieux.

Après étude des états des lieux des différentes communes, le Ministre NOLLET faisait voter le 3 juillet 2003, par le Parlement de la Communauté française, le décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Un arrêté d'application du décret était adopté le 3 décembre 2003.

Le 26 mars 2009 le décret était modifié, notamment afin de définir de manière précise les missions du coordinateur ATL.

Une convention entre l'ONE et la commune dut également être signée. Elle avait pour objectif la mise en œuvre de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre sur le territoire communal.

D'autre part, alors que le premier état des lieux soulignait le fait qu'un échevinat spécifique à l'Enfance n'existait pas à FOREST, le collège décidait de créer, en sa répartition interne, un échevinat de l'accueil extrascolaire. Il s'agissait d'intégrer en une vision globale toutes les activités relatives aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans, de les regrouper, de créer une plate-forme d'informations, de mettre en valeur les services existants de l'accueil extrascolaire sur le territoire de la commune et, partant de là, de développer de nouvelles initiatives pour cette catégorie de la population.

Cette initiative était très attendue par les Forestois.

Cette nouvelle matière était attribuée à l'époque à Madame Lucille BAUMERDER, échevine de l'instruction publique, de la petite enfance et donc de l'accueil extrascolaire. De 2006 à 2018, la politique de l'accueil des enfants pendant leur temps libre (ATL) était attribuée à Monsieur Ahmed OUARTASSI (durant les vacances scolaires), échevin aussi de la coopération européenne et internationale et des sports ainsi qu'à Madame Françoise PÈRE (durant l'année scolaire). Actuellement, c'est Madame DE RIDDER qui assure l'Echevinat de l'accueil extrascolaire, du logement et de l'instruction publique. La coordination ATL à FOREST est confiée à Monsieur VAN BOCKSTAELE Gino depuis janvier 2009.

Le décret

Qui est concerné par le décret ?

Les enfants âgés de 2,5 à 12 ans.

Quelles périodes entrent en ligne de compte ?

- le temps avant et après l'école ;
- le mercredi après-midi ;
- le week-end ;
- les congés scolaires.

Que vise le décret ?

- contribuer à l'épanouissement global des enfants ;
- contribuer à la cohésion sociale ;
- faciliter la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle.

Quelles actions concrètes met-il en place ?

- un état des lieux et une analyse des besoins ;
- des programmes de Coordination Locale pour l'Enfance.

Qui pilote ?

- la Communauté française par le biais de l'Office de la Naissance et de l'Enfance ; qui prend en charge les frais de coordination et octroie des aides aux opérateurs d'accueil.

Qui exécute ?

- le Coordinateur ATL ;
- la Commission Communale de l'Accueil.

Le coordinateur de l'Accueil Temps Libre

Ses trois missions de base :

- soutenir le membre du collège des Bourgmestre et Echevins en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination Accueil Temps Libre ;
- sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil ;
- soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'Accueil Temps Libre sur le territoire de la commune.

Sa méthodologie :

1. Coordonner la réalisation de l'état des lieux et l'analyse des besoins

Sous l'impulsion de la Commission Communale d'Accueil (CCA), le coordinateur Accueil Temps Libre (ATL) organise le travail pour réaliser l'état des lieux ainsi que l'analyse des besoins dans le respect des procédures et des délais déterminés par le décret et ses arrêtés d'application. Il est responsable également de la présentation des résultats de son travail à la CCA.

2. Coordonner la réalisation du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) et ses modifications

Le coordinateur ATL organise le travail d'analyse et de réflexion de la CCA qui débouche sur la construction du programme CLE. Il alimente les tâches de la CCA par l'apport de textes de référence, des réalités locales, des constats issus de contacts avec les différents acteurs. En accord avec le président de la CCA, il peut également amener des suggestions de partenariat, des pistes d'actions concrètes et des propositions de nouvelles initiatives à construire. Il a aussi pour obligation d'effectuer toutes les démarches pour le renouvellement de l'agrément.

3. Mettre en œuvre le programme CLE sur la commune

Le coordinateur ATL est en charge de traduire les intentions et les décisions prises par la CCA dans le programme CLE en actions concrètes sur le terrain. A cette fin, il mobilise toutes les ressources existantes dans la commune. Le programme CLE traduisant les réalités locales, les missions qui en découlent seront propres à chaque programme CLE.

4. Coordonner l'évaluation du programme CLE

Dans son rôle de suivi du programme CLE, le coordinateur ATL réalise les évaluations du programme CLE telles que prévues par le décret, ainsi que l'évaluation des actions réalisées et des projets mis sur pied. Il présente le résultat de ses évaluations à la CCA pour discussion et approbation.

5. Soutenir l'organisation de la CCA et en assurer le secrétariat

Le coordinateur ATL est responsable de la bonne organisation de la CCA en collaboration avec son président. Tous les six ans, après les élections communales, il est chargé de renouveler les membres de la CCA en respectant les procédures prévues.

Pour la gestion ordinaire, en collaboration avec le président, il fixe les ordres du jour, prépare les différents points qui y seront abordés, se charge des convocations et rédige les procès-verbaux. Il organise également le suivi et la mise en application des décisions prises par la CCA.

6. Rédiger le rapport d'activités et le plan d'actions annuel

Le coordinateur ATL organise le travail pour que la CCA puisse construire en début d'année un plan d'actions annuel reflétant les actions à mettre en place pendant l'année pour atteindre les objectifs fixés dans le programme CLE. A la fin de l'année, il rédige un rapport de son action que la CCA approuve avant qu'il ne l'envoie à l'ONE.

La Commission Communale d'Accueil

Sa finalité

La CCA permet à l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil des enfants de deux ans et demi à douze ans de se rencontrer et de partager leurs expériences afin de concevoir l'accueil de manière globale.

Cette méthode de travail, sous l'impulsion de la commune, permet à chacun de s'engager dans une participation citoyenne au niveau local. Enfin, elle favorise le développement local dans toutes ses dimensions (économique, sociale, culturelle, environnementale) ainsi que la prise de décisions.

Composition de la Commission Communale d'Accueil

La CCA est composée de minimum quinze et maximum vingt-cinq membres effectifs ayant voix délibérative, répartis en cinq composantes constituées du même nombre de représentants.

- 1) Les représentants du conseil communal dont le membre désigné par le collège des Bourgmestre et Echevins pour assurer la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire.
- 2) Les représentants des établissements scolaires, organisés ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune.
- 3) Les représentants des personnes qui confient les enfants à des milieux d'accueil.

- 4) Les représentants des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E.
- 5) Les représentants des associations, institutions ou services agréés.

Siègent également au sein de la CCA, avec voix consultative :

- le coordinateur ATL,
- un représentant de la province à laquelle appartient la commune (pour BRUXELLES, un représentant de la Région), ou de la Commission communautaire française, pour autant que celle-ci ait désigné son représentant,
- un coordinateur ou une coordinatrice des milieux d'accueil désigné par l'administrateur.trice général.e de l'O.N.E. (Madame DAUMERIE Sophie),
- toute personne invitée par la CCA.

Composition de la commission communale de l'accueil de FOREST de 2018 à 2024

(Les membres sont élus après chaque élection communale).

Composante n° 1 :

les représentant.e.s du conseil communal dont le Président est d'office le membre du collège des Bourgmestre et Echevins ayant l'accueil extrascolaire dans ses attributions.

Effectifs : Madame DE RIDDER Maud (Ecolo) Madame GOLDBERG Dominique (DéFi) Monsieur AROUCH Samir (C.D.H.) Madame ANGELI Alitia (Ecolo) Madame MADUDA Isabelle (M.R.)	Suppléants : Madame PÈRE Françoise (P.S.) Monsieur VAN VLAESSAERT Michaël (DéFi) Monsieur HACKEN Laurent (C.D.H.) Madame BEAUTHIER Catherine (Ecolo) Monsieur ROLAND Yves (M.R.)
---	---

Madame DE RIDDER est l'actuelle présidente de la CCA.

Composante n° 2 :

les représentant.e.s des établissements scolaires, organisés ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune.

Effectifs : Madame BOELAERT Cindy (école Les Bruyères) Madame VIGNOBLE Ariane (école la preuve par 9) Madame CARAEL Alice (école en couleurs) Monsieur LAURENS Pierre (Saint-Antoine) Monsieur EL BAKKALI Cinane (El Hikma La Sagesse)	Suppléants : Madame BOURGEOIS Odile (école Kaléidoscope primaire) Madame CASTRIGNANO Julie (école Arc-en-Ciel) Madame JANSSENS Alice (école nos enfants) Monsieur WERY Christophe (Saint-Denis)
---	--

Mesdames BOELAERT, VIGNOLE, BOURGEOIS et CASTRIGNANO représentent l'enseignement communal, Messieurs LAURENS, EL BAKKALI et WERY l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel, Mesdames JANSSENS, CARAEL l'enseignement libre subventionné de caractère non confessionnel.

Composante n° 3 :

les représentant.e.s des personnes confiant leurs enfants qui font partie des associations de parents représentées aux Conseils de participation des établissements scolaires qui dispensent un enseignement fondamental sur le territoire de la commune.

<p>Effectifs :</p> <p>Madame GRIBOMONT Cindy (AP école de la Cordée) Madame ZANINKA Espérance (MDP) Madame KUDRYAVTSEVA Olga (CP Ste-Ursule) Madame RYELANDT Gaëlle (AP école Sept Bonniers) Madame FASTENAKEL Elise (AP St-Augustin)</p>	<p>Suppléants :</p> <p>Monsieur WAUTIER Frédéric (AP école Kaléidoscope) Madame FONTAINE Marie (école du Bempt) Monsieur HASSANI JIYAR Omar (école EL Hikma La Sagesse)</p>
---	---

Composante n° 4 :

les représentant.e.s des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E. sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre de représentants des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune.

<p>Effectifs :</p> <p>Madame KAUFMANN Hildegard (accueillante école Ste-Alène) Madame SAVARINO Angela, accueillante de garderie (institut Ste-Ursule) Monsieur SOUHAIB Ibrahim (APOMSA) Madame IANIRI Anna, référente accueillant.e.s de garderie (école des Sept BONNIERS) Madame VANLANCKER Martine, directrice de plaines et coordinatrice du parascolaire</p>	<p>Suppléants :</p> <p>Madame BLOEMAERT Carine, accueillante école Ste-Alène) Monsieur BAIROUK Aziz (MEDINA)</p> <p>Madame VILAIN Elodie accueillante de garderie (école KALEIDOSCOPE) Madame CLOOF Michèle, responsable du service extrascolaire</p>
---	--

Composante n° 5 :

les représentant.e.s des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.

Effectif(s) : Monsieur AMBAL Bilal (Partenariat MARCONI) Madame GILLET Catherine (OpenA asbl) Madame DEBAENST Annabel (Wiels) Madame PAQUET Laure Monsieur MATERNA Jacky (La Royale Forestoise de Gymnastique)	Suppléant(s) : Madame MISSRI Najouar (Centre Culturel Al Malak) Madame Pauline (Le Cairn asbl) Monsieur SOUHAIB Ibrahim (APOMSA) Madame JANSSENS Sabrina (Rugby Club de Forest) Madame SUO Johanna (GALILA'S P.O.C.)
---	---

LE PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE

Qu'est-ce que le programme C.L.E.?

Il s'agit d'un programme coordonné d'accueil de l'enfance concerté au niveau local, se rapportant à une zone géographique déterminée, ayant reçu un agrément pour 5 ans et mis en œuvre sous l'égide de la commune.

C'est également une réponse à l'état des lieux. En effet, il présente l'ensemble des projets d'accueil sur le territoire forestois et constitue donc un outil de structuration de l'offre d'accueil, en vue de rencontrer les besoins relevés dans l'état des lieux.

Le programme est rédigé par le coordinateur ATL et soumis à la concertation de toutes les parties concernées au sein de la CCA après son approbation par le conseil communal.

Le programme CLE est agréé par l'ONE, puis mis en œuvre par les différents opérateurs de l'accueil.

Trois programmes CLE (2006/2011, 2011/2016 et 2016/2021) ont ainsi déjà été élaborés, mettant en avant les objectifs prioritaires à atteindre afin de travailler ensemble sur l'amélioration de l'accueil qualitatif et quantitatif.

Pour la 4ème fois consécutive, un état des lieux accompagné d'une analyse des besoins viennent d'être réalisés. Un 4ème programme CLE, développant les objectifs à atteindre et les actions à mener pour une durée de 5 ans (de 2021 à 2026) clôture cette analyse.

Que contient la rédaction du programme CLE ?

- l'organisation concrète de l'accueil proposé par chaque opérateur ainsi que toutes les informations pratiques le concernant (lieux d'accueil, déplacements, activités proposées, périodes couvertes, encadrement, coût pour les parents, ...);
- la manière dont les partenariats et les collaborations s'établissent;
- les modalités de répartition des moyens financiers;

- les besoins en matière d'accueil propres à la commune ;
- la liste des outils d'information aux parents (brochures, affiches, site internet, ...).

L'évaluation et la modification du programme C. L. E.

La commune réalise ou fait réaliser, deux ans après l'agrément du programme CLE et deux ans après la première évaluation, un rapport d'évaluation relatif au programme CLE. Ledit rapport est transmis à la CCA, laquelle propose, le cas échéant, les modifications qu'elle estime nécessaires.

La commune transmet le rapport d'évaluation, à la commission d'agrément.

Les besoins et les opérateurs de l'accueil étant susceptibles d'évoluer au cours du temps, le programme CLE peut donc faire l'objet de modifications.

Les subventions

Des subventions forfaitaires, destinées aux frais de fonctionnement et de personnel, contribuent au financement des opérateurs de l'accueil agréés en vertu du décret et qui couvrent les périodes après l'école jusqu'au moins dix-sept heures trente.

Le montant de cette subvention est lié au nombre d'enfants de 3 à 12 ans domiciliés sur le territoire de la commune.

La Communauté française consacre donc dans les faits 0,20 euros par enfant par jour pour l'accueil extrascolaire, ce qui est peu en soi.

A la fin de l'exercice budgétaire, il reste un solde qui est redistribué aux opérateurs de terrain selon un coefficient multiplicateur au prorata du nombre de présences d'enfants par jour. Mais, comme la Communauté française travaille à budget fermé dans ce secteur, les subventions n'évoluent pas en volume. De ce fait plus il y a d'opérateurs sur le terrain pour «l'accueil temps libre », moins les opérateurs reçoivent de subsides par enfant et par jour.

Ainsi, si en 2004, les 20 cents de subside étaient multipliés par un coefficient de 10, vu le nombre croissant d'opérateurs le coefficient est tombé à 3 en 2019. Il faut donc s'attendre à ce que les milieux d'accueil éprouvent de plus en plus de difficultés à se développer.

Evolution du coefficient multiplicateur

2006	2007	2009	2010	2011	2012
6,75	3,83	3,12	3,08	3,21	2,90
2013	2014	2015	2016	2017	2018
2,53	2,38	2,47	2,61	2,93	2,83
2019	2020				
3,00	?				

Comme on le remarque dans le tableau repris ci-dessus, l'évolution du coefficient multiplicateur augmente sensiblement depuis trois, quatre années.

Sur le terrain, comme dans la plupart des communes, de nouvelles initiatives voient le jour mais ont parfois des difficultés à se maintenir faute de moyens financiers. Nombre d'entre elles sont en situation de survie et ont beaucoup de difficultés à se projeter dans l'avenir.

Cela empêche parfois les milieux d'accueil d'avoir des tarifs abordables pour les familles et limite par conséquent leur accessibilité. Une aide au démarrage serait particulièrement nécessaire pour leur donner le temps de financer et d'autonomiser leur projet.

Une majorité de coordinateurs bruxellois recommande un relèvement du montant des subsides et la mise en place des subventions d'impulsion prévues par le décret.

Beaucoup de professionnels de l'accueil soulignent qu'en grande majorité, les enfants restent durant le temps du midi et prennent leur repas à l'école, ce qui nécessite une organisation particulière en termes d'encadrement et de locaux. Quel que soit le réseau, les écoles rencontrent d'énormes difficultés pour créer les conditions nécessaires à l'accueil des enfants durant ce moment très important de la journée.

L'accueil durant le temps de midi n'est pas reconnu par le décret ATL et il est très insuffisamment subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'où la recommandation de la majorité des coordinations bruxelloises de reconnaître ce temps et de le subsidier à hauteur de la subvention d'après l'école.

L'agrément

Procédure d'élaboration et d'agrément du programme C.L.E.

- La commune réalise ou fait réaliser un état des lieux des activités d'accueil organisées sur son territoire, lequel est soumis à la C.C.A. ;
- Sur base de cet état des lieux, l'Echevin ayant cette matière dans ses attributions, en collaboration avec le coordinateur, élabore une proposition de programme C.L.E. ;
- Cette proposition est transmise à la C.C.A. qui peut proposer des modifications ;
- La proposition de programme C.L.E. est, le cas échéant modifiée, puis adoptée par le conseil communal avant d'être envoyée à la Commission d'agrément ;
- La Commission d'agrément rend à l'O.N.E. un avis sur la proposition du programme C.L.E. ;
- L'O.N.E. agréé le programme C.L.E.

Composition de la Commission d'agrément

- l'Administrateur général de l'O.N. E. ;
- le Coordinateur de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;
- un représentant de l'Union des Villes et des Communes wallonnes et un représentant de l'Association des Villes et des Communes de la Région de BRUXELLES-Capitale ;
- le président et le vice-président du Conseil général de l'enseignement fondamental ;
- un représentant des opérateurs de l'accueil en Région Bruxelloise ;
- un représentant des syndicats du secteur public et un du secteur privé ;
- un délégué du Gouvernement chargé de veiller au respect de la réglementation relative aux avantages sociaux ;
- un expert désigné par le Ministre de l'Enfance.

Les missions de la commission d'agrément

- remettre des avis sur les demandes d'agrément des programmes CLE ;
- remettre des avis sur les demandes d'agrément des opérateurs de l'accueil ;
- traiter les plaintes.

Les plaintes

Une plainte peut être introduite par toute personne justifiant d'un intérêt.

Ces plaintes peuvent porter sur :

- le non-respect de la procédure d'élaboration du programme C.L.E. ;
- le non-respect de la procédure de modification du programme C.L.E. ;
- le non-respect du programme C.L.E. ou du décret.

Application du décret par FOREST

L'administration communale de FOREST, très attentive à l'enfance en général, et en particulier aux soins apportés à la qualité de l'accueil extrascolaire, a ouvert la fonction de Coordinateur ATL. Le 1^{er} janvier 2006, le premier programme de Coordination Locale de l'Enfance (programme CLE) était agréé par l'ONE pour une durée de cinq ans, il a été renouvelé en 2011 puis en 2016.

Actuellement, le troisième programme CLE arrive dans sa dernière année et sera renouvelé en décembre 2020. Pour ce faire, selon l'article 26 du décret ATL «Au plus tard un an avant le terme de la période d'agrément, la commune convoque la Commission Communale d'Accueil (CCA) en vue d'adopter un nouveau programme CLE».

L'ONE aura 90 jours pour examiner ce programme en Commission d'agrément et 60 jours supplémentaires pour transmettre sa décision au Conseil d'Administration de l'ONE et communiquer l'agrément à la commune.

Méthode utilisée pour l'état des lieux

La démarche utilisée pour le recueil d'informations de cet état des lieux a été menée par une analyse de terrain active. Un contact téléphonique avec l'ensemble des opérateurs recensés de septembre 2019 à février 2020 a eu lieu. Tous ces renseignements ont été complétés par des apports issus d'études et de recherches précédentes menées sur la commune.

Cependant, le recensement des activités sportives et culturelles s'est avéré compliqué. En effet, il est difficile de lister tous les opérateurs œuvrant sur la commune : certains cessent leurs activités, de nouveaux apparaissent, d'autres encore déménagent ou élargissent leurs activités, sans que pour autant le coordinateur soit tenu au courant. Il est à souligner également qu'il est difficile d'établir des catégories, certaines de ces activités étant parfois combinées et/pluridisciplinaires.

Le temps nécessaire à la rencontre de toutes les associations et tous les opérateurs qui le souhaitaient a été pris. Pour ceux qui ne souhaitaient pas une rencontre, l'envoi d'un questionnaire a été proposé via voie postale ou courriel.

Les nombreuses rencontres sur le terrain se sont avérées très intéressantes et enrichissantes. La récolte des questionnaires a été beaucoup plus facile qu'en 2015. En effet, le monde associatif contacté pour l'élaboration du Petit Répertoire Forestois édition 2019-2020, avait été prévenu de la réalisation de l'état des lieux.

La plupart des associations a rendu les questionnaires dûment complétés, quelques-unes ont fourni des données très incomplètes ou imprécises, et d'autres sont restées carrément indifférentes aux demandes ou sollicitations.

Les informations concernant ces dernières ont été modifiées en fonction des recherches menées personnellement via différentes sources (internet, INS, sites, brochures, etc.).

Les associations ainsi que les opérateurs pour lesquels aucune donnée récente n'était disponible malgré les différentes recherches effectuées, ont été écartés de l'analyse.

Certains opérateurs, y compris des responsables de milieux d'accueil, ont répondu très tardivement, parfois même après que les analyses aient été réalisées. Leurs réponses ont été intégrées autant que faire se peut dans les données. Pour cette raison, certaines statistiques et/ou constatations pourraient être légèrement faussées.

Pour recueillir l'avis des parents, un questionnaire, élaboré par les coordinations ATL et disponible sur la plateforme ATL a été utilisé et quelque peu adapté au profil de la population forestoise. Une distribution dans chaque école en expliquant le but de cette enquête a été réalisée à la fin de l'été 2018. Beaucoup de questionnaires ne sont revenus que partiellement complétés. Les associations de parents ont également été contactées afin de vulgariser l'information. Six mille formulaires avaient été distribués, environ 1700 d'entre eux ont été récupérés. Seuls 1250 exemplaires étaient exploitables. Une deuxième enquête fut lancée en février 2020, les questions de cette dernière ont été élaborées sur base du questionnaire que doivent remplir les coordinations ATL pour l'Observatoire de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Le questionnaire a été réalisé par trois communes (Forest, Ganshoren et Anderlecht) et avec l'aide du Centre informatique de la Région de Bruxelles (C.I.R.B.). Ce questionnaire a été mis en ligne sur le site de l'Administration communale.

Concernant l'avis des enfants, un seul groupe a été ciblé, les enfants de 6 à 13 ans.

Les besoins ainsi que les attentes des ces derniers ont été recueillis par le biais d'un questionnaire en ligne d'une trentaine de questions relatives à leurs temps libre.

Ce questionnaire a été élaboré en étroite collaboration avec d'autres communes bruxelloises et le C.I.R.B. (Centre Informatique de la Région de Bruxelles).

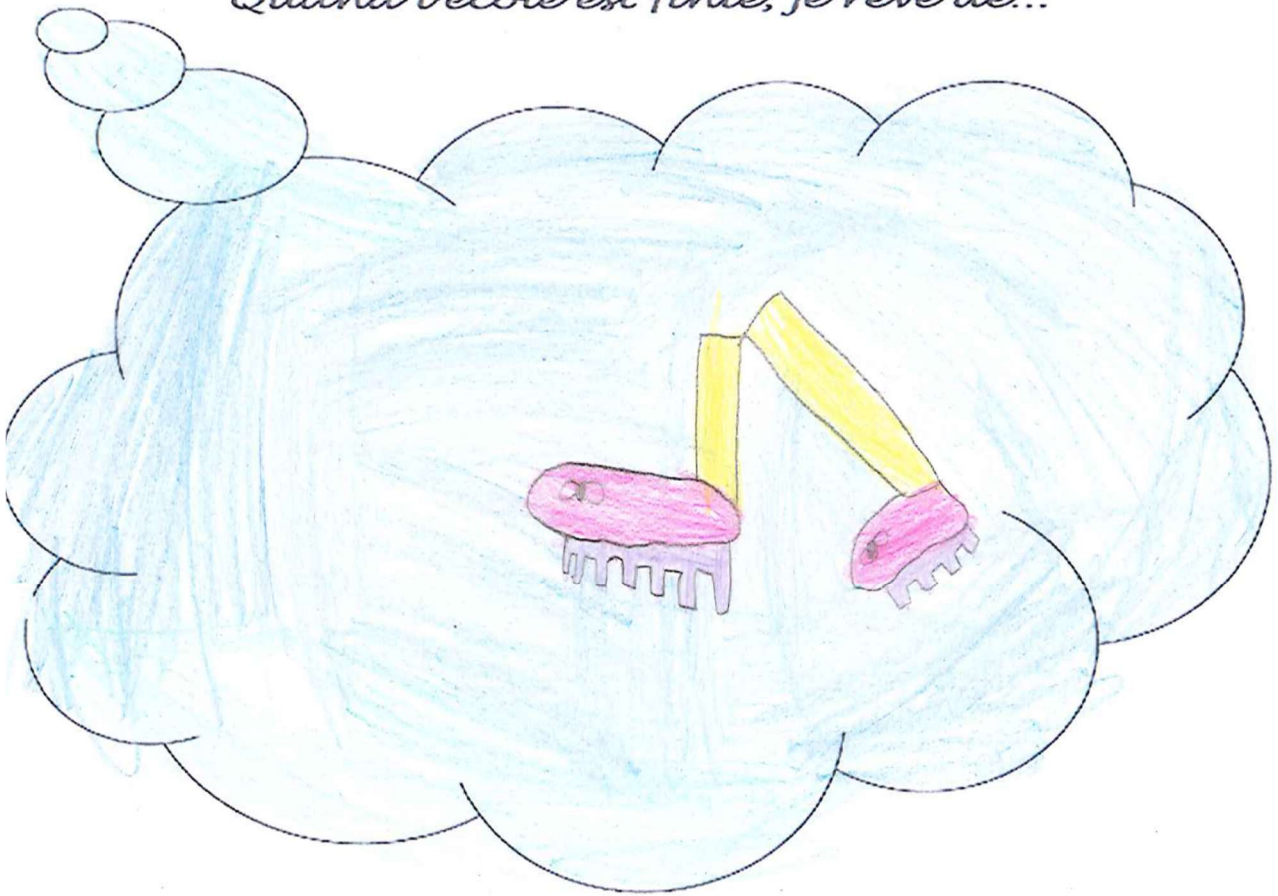
Les questions abordaient les moments de garderie, visaient les activités après l'école (les mercredis après-midi, les weekends) et les activités durant les périodes de vacances scolaires. Le questionnaire est resté en ligne, sur le site de l'administration communale, de février à avril 2020.

Il a été demandé lors d'une réunion avec les différents référents des écoles communales de proposer, aux différents enfants de compléter le questionnaire via les ordinateurs disponibles de l'école, les accueillants pouvant éventuellement apporter une aide à la compréhension des questions.

En collaboration avec les responsables de l'espace numérique de Forest, plusieurs groupes d'enfants ont également pu remplir le questionnaire durant les vacances de Carnaval et durant les vacances d'été (enfants provenant de tous les réseaux d'enseignement). Un questionnaire papier était également disponible pour les enfants n'ayant pas d'accès à l'informatique.

La finalité était, comme pour les familles, de recueillir un maximum d'informations au plus proche de ce que peuvent vivre les enfants durant leurs temps libres (habitant ou non la commune).

Quand l'école est finie, je rêve de...



Population scolaire au 1 octobre 2019

Le relevé ci-dessous comprend les différentes écoles fondamentales qui existent au niveau local en ce compris les établissements de l'enseignement spécial.

1. Ecole communale KALEIDOSCOPE maternelle
2. Ecole communale KALEIDOSCOPE primaire
3. Ecole communale numéro Les BRUYERES
4. Ecole communale du VIGNOBLE
5. Ecole communale ARC-EN-CIEL
6. Ecole du BEMPT
7. Ecole communale la PREUVE PAR NEUF
8. Ecole communale des SEPT BONNIERS
9. Ecole communale les MARRONNIERS
10. Ecole communale LA CORDEE
11. Ecole PAVILLON DES TILLEULS
12. Ecole BETH AVIV
13. Ecole SAINT-AUGUSTIN
14. Ecole SAINTE-ALENE
15. Ecole SAINT-ANTOINE
16. Institut SAINTE-URSULE fondamental (maternelle + 1^{ère} et 2^{ème} primaire)
17. Institut SAINTE-URSULE primaire (3,4,5 et 6^{ème} primaire)
18. Comité scolaire SAINT-DENIS
19. Institut EL HIKMA LA SAGESSE
20. Ecole EN COULEURS
21. Ecole NOS ENFANTS
22. Ecole le TREMPLIN

Ecole KALEIDOSCOPE maternelle
Rue TIMMERMANS, 55
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	171
Nombre d'enfants en primaire	0
Nombre total d'élèves	171
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	85
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	120
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	65
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole KALEIDOSCOPE primaire
Rue TIMMERMANS, 53
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	0
Nombre d'enfants en primaire	282
Nombre total d'élèves	282
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	200
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	143
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	90
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole les BRUYERES
Rue Jef DEVOS, 55
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	101
Nombre d'enfants en primaire	176
Nombre total d'élèves	277
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	30
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	70
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	65
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Oui



Ecole du VIGNOBLE
Avenue DE MONTE CARLO, 91
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	77
Nombre d'enfants en primaire	131
Nombre total d'élèves	208
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	75
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	110
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	63
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Oui



Ecole ARC-EN-CIEL
Avenue du GLOBE, 40
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	79
Nombre d'enfants en primaire	145
Nombre total d'élèves	224
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	25
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	150
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	35
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole du BEMPT
Chaussée de NEERSTALLE, 315
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	117
Nombre d'enfants en primaire	66
Nombre total d'élèves	183
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	30
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	100
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	50
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole la PREUVE PAR NEUF
rue du MONTENEGRO, 159
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	156
Nombre d'enfants en primaire	250
Nombre total d'élèves	406
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	80
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	160
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	45
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Oui



Ecole des SEPT BONNIERS
avenue des SEPT BONNIERS, 210
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	126
Nombre d'enfants en primaire	223
Nombre total d'élèves	349
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	80
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	200
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	100
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole les MARRONNIERS
Enseignement individualisé de type 8 primaire
avenue ZAMAN, 57

Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	0
Nombre d'enfants en primaire	95
Nombre total d'élèves	95
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	25
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	30
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	14
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole LA CORDEE
Enseignement individualisé de types 1 et 2 primaire
rue du DRIES, 27
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	0
Nombre d'enfants en primaire	94
Nombre total d'élèves	94
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	8
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	24
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	18
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole PAVILLON DES TILLEULS
Enseignement individualisé de types 1 et 2 maternelle
avenue des FAMILLES, 25
Pouvoir organisateur : administration communale de FOREST

Nombre d'enfants en maternelle	25
Nombre d'enfants en primaire	0
Nombre total d'élèves	25
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	3
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	12
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	12
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole SAINT-AUGUSTIN
avenue SAINT-AUGUSTIN, 16
Pouvoir organisateur : Comité scolaire Saint-Augustin
libre subventionné confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	126
Nombre d'enfants en primaire	238
Nombre total d'élèves	364
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	20 M+P 40
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	40 M+P 55
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	50 M+P 80
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Oui



Ecole SAINTE-ALENE
avenue KERSBEEK, 7 et 130 (2 implantations)
Pouvoir organisateur : Asbl Comité scolaire Sainte-Alène
libre subventionné confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	99
Nombre d'enfants en primaire	206
Nombre total d'élèves	305
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	30
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	30
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	15
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole SAINT-ANTOINE
rue Pierre DECOSTER, 21
Pouvoir organisateur : Asbl école fondamentale libre Saint-Antoine
libre subventionné confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	116
Nombre d'enfants en primaire	257
Nombre total d'élèves	373
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	25
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	70
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	32
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Oui



Institut SAINTE-URSULE fondamentale (maternelle + 1^{ière} et 2^{ème} primaire)
avenue des Armures, 39
Pouvoir organisateur : Asbl Sainte-Ursule
libre subventionné confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	139
Nombre d'enfants en primaire	123
Nombre total d'élèves	262
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	32
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	200
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	200
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



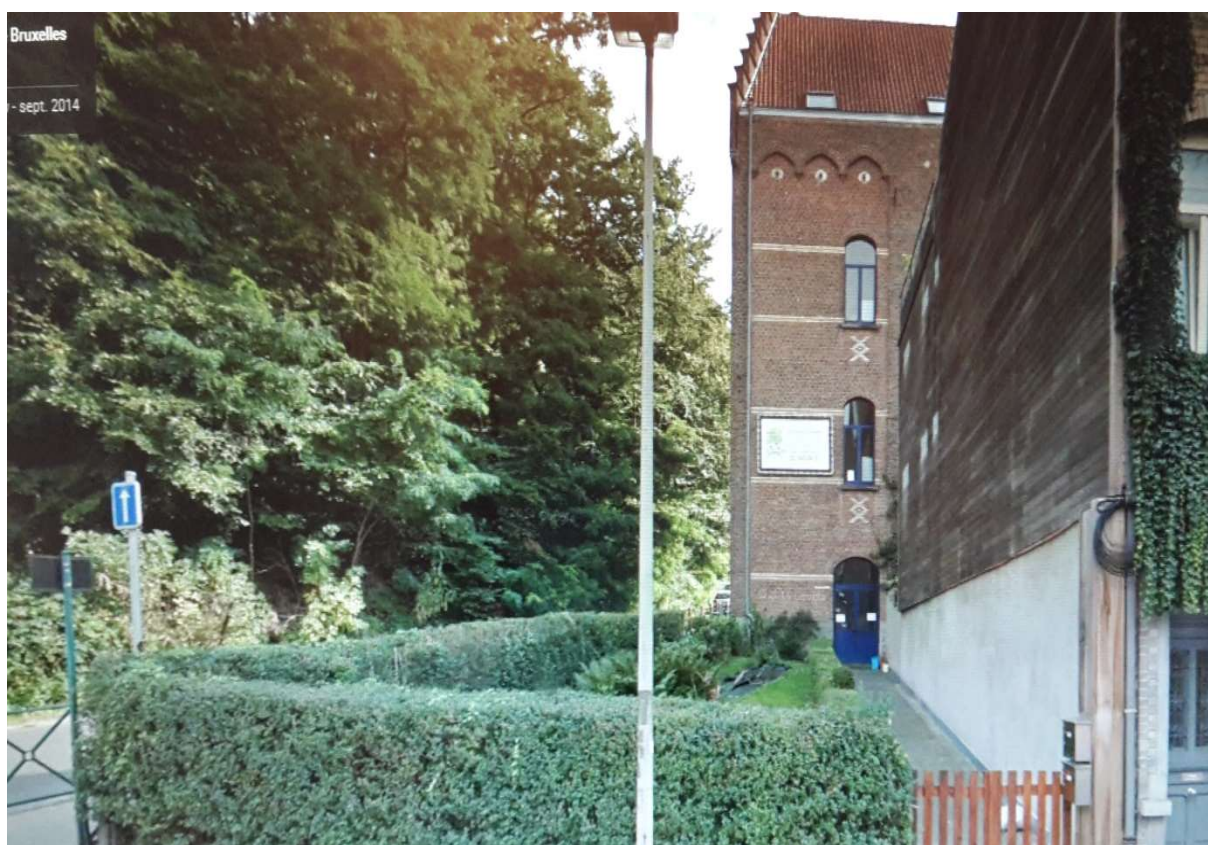
Institut SAINTE-URSULE (primaire de la 3^{ième} à la 6^{ième})
avenue des Armures, 39
Pouvoir organisateur : Asbl Sainte-Ursule
libre subventionné confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	0
Nombre d'enfants en primaire	264
Nombre total d'élèves	264
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	35
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	50
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	35
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Comité Scolaire SAINT-DENIS
chaussée de BRUXELLES, 217
Pouvoir organisateur : Comité scolaire Saint-Denis
libre subventionné confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	100
Nombre d'enfants en primaire	202
Nombre total d'élèves	302
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	18
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	15
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	20
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



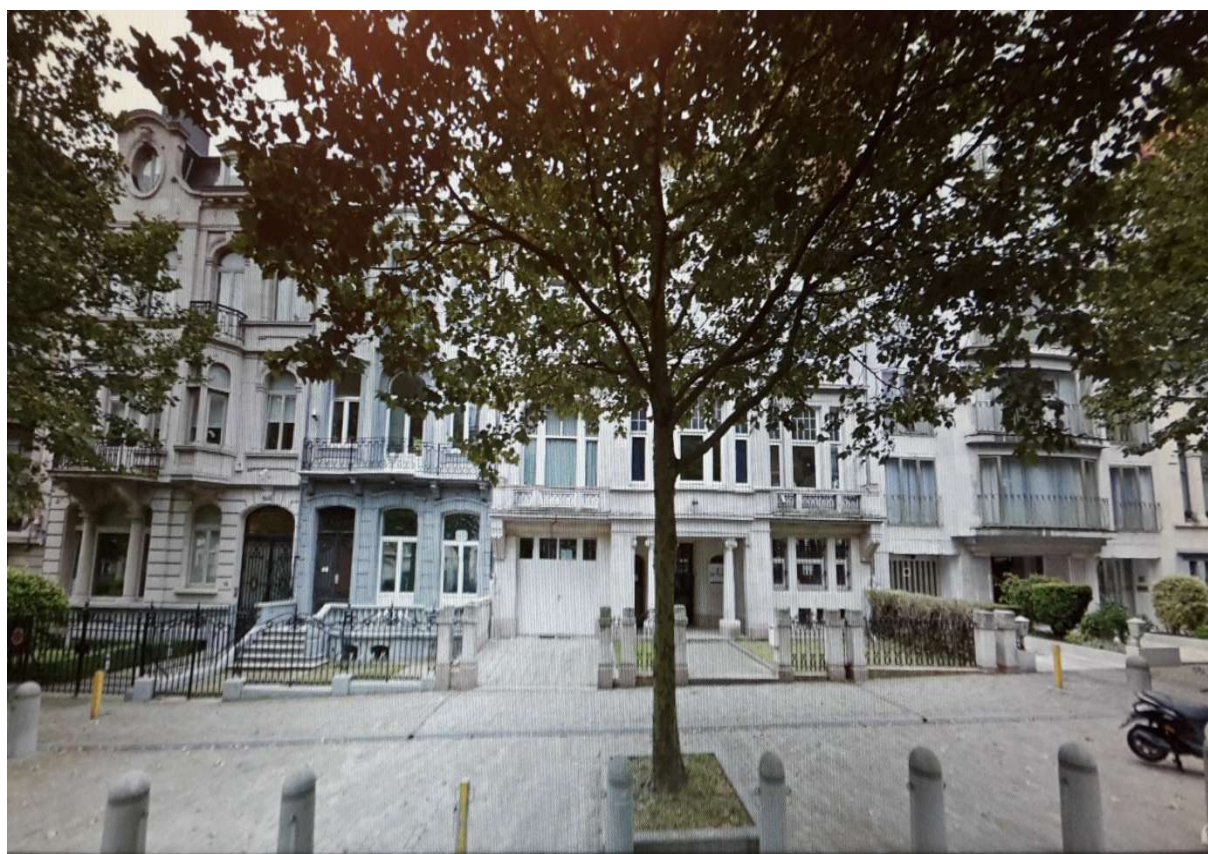
Institut EL HIKMA LA SAGESSE
avenue de HAVESKERCKE, 25
Pouvoir organisateur : Comité scolaire Saint-Denis
libre subventionné confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	146
Nombre d'enfants en primaire	198
Nombre total d'élèves	344
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	40
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	150
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	150
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole Beth Aviv
avenue MOLIERE, 123
Pouvoir organisateur : Asbl Beth Aviv
Libre subventionné confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	?
Nombre d'enfants en primaire	?
Nombre total d'élèves	?
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	?
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	?
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	?
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole en COULEURS
rue RODENBACH, 37
Pouvoir organisateur : Asbl Ecole en Couleurs
libre subventionné non confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	74
Nombre d'enfants en primaire	145
Nombre total d'élèves	219
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	45
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	68
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	64
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



**Ecole NOS ENFANTS (3 implantations)
 rue MEYERBEER, 15 (5/8 ans)
 avenue ALBERT, 242 (2 ans et demi à 4 ans)
 chaussée d'ALSEMBERG, 346 (8 à 12 ans)
 Pouvoir organisateur : Asbl Nos Enfants
 libre subventionné non-confessionnel**

Nombre d'enfants en maternelle	172
Nombre d'enfants en primaire	369
Nombre total d'élèves	541
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	Cela dépend de l'implantation 12/6/33
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	Cela dépend de l'implantation 74/45/94
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	Cela dépend de l'implantation 67/50/58
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Ecole Le TREMPLIN
Enseignement spécialisé pour enfants sourds, malentendants ou présentant
un retard de langage
rue de LUSAMBO, 35-39
Pouvoir organisateur : Centre Médical d'Audio-Phonologie
Libre subventionné non confessionnel

Nombre d'enfants en maternelle	20
Nombre d'enfants en primaire	60
Nombre total d'élèves	80
Nombre moyen d'enfants présents le matin à l'accueil	10
Nombre moyen d'enfants présents le soir à l'accueil	10
Nombre moyen d'enfants présents les mercredis après-midi	10
L'implantation est-elle en discrimination positive ?	Non



Les associations sportives et culturelles.

Remarques préalables

Le relevé qui a été réalisé pour les associations sportives et culturelles part du principe qu'une association ou une personne privée peut organiser dans un même lieu d'accueil des activités différentes, par exemple une école de devoirs et une maison de quartier. Dans ce cas, il y a lieu de considérer chacune des activités comme un lieu d'accueil distinct.

De même, une association ou une personne privée peut organiser l'accueil dans des implantations différentes. Chaque implantation est considérée comme un lieu d'accueil distinct.

Liste des milieux d'accueil dispensant des activités extrascolaires sur le sol forestois classés par types :

a) Ecoles de devoirs agréées

Nom	Adresse (siège social)
L'A.P.O.M.S.A. a.s.b.l.	Rue de FIERLANT n° 2 à 1190 Bxl
Une maison en plus a.s.b.l.	Boulevard de la deuxième armée Britannique n° 27 à 1190 Bxl
Partenariat MARCONI a.s.b.l.	Rue Marconi n° 37 à 1190 Bxl
Habitat et Rénovation a.s.b.l.	Square de la MADELON n°13 à 1190 Bxl
Médina a.s.b.l.	Avenue VAN VOLXEM n° 340 à 1190 Bxl
Entraide et culture a.s.b.l.	Avenue VAN VOLXEM n° 525 à 1190 Bxl
Centre Culturel AL MALAK a.s.b.l.	Chaussée de NEERSTALLE n° 48 à 1190 Bxl
Le CAIRN a.s.b.l.	Chaussée de NEERSTALLE n° 323A à 1190 Bxl

b) associations culturelles et artistiques y compris :

- maison des jeunes ;
- soutien aux devoirs (hors écoles de devoirs agréées) ;
- maisons de quartier ;
- AMO (*aide en milieu ouvert de l'aide à la jeunesse*) ;
- centres culturels ;
- académie de musique, ateliers musicaux ;
- mouvements de jeunesse/scoutisme.

Nom	Adresse (siège social)
Le BRASS centre culturel a.s.b.l.	Avenue VAN VOLXEM n° 364 à 1190 Bxl
Le WIELS centre d'Arts Contemporain a.s.b.l.	Avenue VAN VOLXEM n° 354 à 1190 Bxl
Maison des Jeunes de Forest a.s.b.l.	Rue de MÉRODE n° 441 à 1190 Bxl
Théâtre ô Plus a.s.b.l.	Rue du CROISSANT n° 66 à 1190 Bxl
DYNAMO (AMO) a.s.b.l.	Avenue Victor ROUSSEAU n° 300 à 1190 Bxl
La Maison de Quartier Saint-Antoine a.s.b.l.	Rue de FIERLANT n° 2 à 1190 Bxl
Centre culturel Polonais a.s.b.l.	Rue du CROISSANT n° 68 à 1190 Bxl
Fondation René POUILLARD	Avenue MOLIERE n° 101 à 1190 Bxl
Congrégation Israélite Sépharade unifiée (CISU) a.s.b.l.	Rue ROOSENDAEL n° 154 à 1190 Bxl
Une Maison en plus (maison de quartier) a.s.b.l.	Boulevard de la deuxième armée Britannique n° 27 à 1190 Bxl
Le CAIRN (maison de quartier) a.s.b.l.	Chaussée de NEERSTALLE n° 323A à 1190 Bxl
ReMuA a.s.b.l.	Chaussée de BOONDAEL n° 6/16 à 1050 Bxl
Théâtre de MILLEVIE a.s.b.l.	Avenue de MONTE CARLO n° 61 à 1190 Bxl
GALILA'S P.O.C. a.s.b.l.	Avenue VAN VOLXEM n° 281 à 1190 Bxl
Centre culturel OMAR KHAYAM a.s.b.l.	Avenue DUCPETIAUX n° 6 à 1060 Bxl
Partenariat MARCONI (maison de quartier) a.s.b.l.	Rue Marconi n° 37 à 1190 Bxl
OPEN'A a.s.b.l.	Avenue VAN VOLXEM n° 304 à 1190 Bxl

Patro Saint-Jean BERCHMANS de Forest	Avenue de HAVESKERCKE n° 25 à 1190 Bxl
94^{ième} unité SAINT-AUGUSTIN	Avenue Saint Augustin n° 16 à 1190 Bxl
Le Dé à coudre	Avenue des Armures n° 28 à 1190 Bxl
MATHÉMO	Chaussée de NEERSTALLE n° 346 à 1190 Bxl
ADMITIS	Chaussée de WATERLOO n° 391 à 1190 Bxl

c) associations sportives par lieux d'accueil

Nom	Lieu d'accueil
Aikido traditionnel	Hall VAN VOLXEM Avenue VAN VOLXEM n° 361 à 1190 Bxl
IBN MESSAOUD mini-foot	Hall VAN VOLXEM Avenue VAN VOLXEM n° 361 à 1190 Bxl
MEDINA Forest a.s.b.l.	Hall VAN VOLXEM Avenue VAN VOLXEM n° 361 à 1190 Bxl
SHENLONG KANDA KICKBOXING	Hall VAN VOLXEM Avenue VAN VOLXEM n° 361 à 1190 Bxl
TAE KWON DO MUDUKWAN forest	Hall VAN VOLXEM Avenue VAN VOLXEM n° 361 à 1190 Bxl
TAE KWONDO CHABEB Forest	Hall VAN VOLXEM Avenue VAN VOLXEM n° 361 à 1190 Bxl
RUGBY CLUB de Forest	Complexe sportif du BEMPT Boulevard de la deuxième armée Britannique 600 à 1190 Bxl
MACCABI Brussels	Complexe sportif du BEMPT Boulevard de la deuxième armée Britannique 600 à 1190 Bxl
FC FOREST	Complexe sportif du BEMPT Boulevard de la deuxième armée Britannique 600 à 1190 Bxl
RENAISSANCE SPORTIVE FORESTOISE	Complexe sportif du BEMPT Boulevard de la deuxième armée Britannique 600 à 1190 Bxl
OLYMPIC CLUB FORESTOIS	Complexe sportif du BEMPT Boulevard de la deuxième armée Britannique 600 à 1190 Bxl
360 TOP Football training	Complexe sportif du BEMPT Boulevard de la deuxième armée Britannique 600 à 1190 Bxl
Association sportive Saint Augustin	Petit Palais des Sports Rue ROSSENDAEL n° 2 à 1190 Bxl
Olympique Club Bruxelles-Forest	Petit Palais des Sports Rue ROSSENDAEL n° 2 à 1190 Bxl

La Royale Forestoise de Gymnastique	Petit Palais des Sports Rue ROSSENDAEL n° 2 à 1190 Bxl
Black Devils Basketball Voorst	Petit Palais des Sports Rue ROSSENDAEL n° 2 à 1190 Bxl
Cercle sportif la FORESTOISE	Stade Adrien BERTELSON Avenue du Globe n° 46 à 1190 Bxl
Rapid Forest (tennis de table)	Ecole Saint Antoine rue Pierre DECOSTER n°21 à 1190 Bxl
The LAB	Rue du Charme n° 34 à 1190 Bxl
Les petits ABOUS	Rue du Charme n° 34 à 1190 Bxl
Judo club de Forest	Avenue des Sept BONNIERS n° 68 à 1190 Bxl

d) services communaux

Nom	Lieu d'accueil
Parascolaire communal (football)	Complexe sportif du BEMPT Boulevard de la deuxième armée Britannique 600 à 1190 Bxl
Parascolaire communal (Mini-multisports)	Ecole les Bruyères rue Jef DEVOS 55 à 1190 Bxl
Parascolaire communal (Tae Kwon Do)	Hall VAN VOLXEM Avenue VAN VOLXEM n° 361 à 1190 Bxl
Parascolaire communal (Basketball)	Hall VAN VOLXEM Avenue VAN VOLXEM n° 361 à 1190 Bxl
Parascolaire communal (Hip-Hop)	Hall VAN VOLXEM Avenue VAN VOLXEM n° 361 à 1190 Bxl
Parascolaire communal (Athlétisme)	Stade Adrien BERTELSON Avenue du Globe n° 46 à 1190 Bxl
Parascolaire communal (Mini-multisports)	Ecole la Preuve par Neuf rue du MONTENEGRO n° 159 à 1190 Bxl
Parascolaire communal (soutien scolaire)	Ecole du VIGNOBLE avenue MONTE CARLO n° 91 à 1190 Bxl
Plaines de vacances	Ecoles communales (lieu à déterminer)
Académie de Musique, de danse et d'Arts parlés de Forest	Ecole KALEIDOSCOPE rue TIMMERMANS n° 53-55 à 1190 Bxl Ecole du VIGNOBLE avenue MONTE CARLO n° 91 à 1190 Bxl
BIBLIF (bibliothèque communale)	Rue de MERODE n° 331-333 à 1190 Bxl
Espace info jeunesse	Chaussée de Bruxelles n° 43 à 1190 Bxl

e) autres associations sportives ou récréatives

Nom	Lieu d'accueil
STARDUST a.s.b.l.	Avenue du GLOBE N° 36 à 1190 Bxl
Forest DOMAINE	Avenue du Domaine n° 150 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (Psychomotricité)	Ecole des Sept BONNIERS avenue des Sept BONNIERS n° 210 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (Gymnastique)	Ecole des Sept BONNIERS avenue des Sept BONNIERS n° 210 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (Cirque)	Ecole des Sept BONNIERS avenue des Sept BONNIERS n° 210 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (Multi-sports)	Ecole des Sept BONNIERS avenue des Sept BONNIERS n° 210 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (Basket-ball et baby-basket)	Ecole des Sept BONNIERS avenue des Sept BONNIERS n° 210 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (Tir à l'arc)	Ecole des Sept BONNIERS avenue des Sept BONNIERS n° 210 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (Basket-ball)	Ecole ARC-EN-CIEL avenue du Globe n° 40 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (sports de ballons)	Ecole ARC-EN-CIEL avenue du Globe n° 40 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (Psychomotricité)	Ecole ARC-EN-CIEL avenue du Globe n° 40 à 1190 Bxl
Forest en Montagne Gym (Football)	Ecole la Preuve par Neuf rue du MONTENEGRO n° 159 à 1190 Bxl
Les MOUSQUETONS a.s.b.l.	Ecole la CORDEE rue du DRIES n° 14 à 1190 Bxl
La SOUCOUPE a.s.b.l.	Rue MARCONI n° 37 à 1190 Bxl

Au total 77 lieux d'accueil (hors garderies scolaires) ont été recensés.

Qu'entend-on par milieu d'accueil ?

Il y a lieu de distinguer la garde d'enfants proprement dite ou milieu d'accueil (les enfants sont souvent présents par obligation suite à l'indisponibilité de leurs parents) et les activités culturelles et sportives (les enfants y participent quelques heures, souvent par choix). Les garderies scolaires relèvent de la première catégorie, de même que les écoles de devoirs, les maisons de jeunes.

Par milieu d'accueil il faut entendre tout endroit qui, à un moment donné, consacre son temps à l'accueil d'enfants.

Proposer des activités à un enfant c'est aussi penser à ses besoins en fonction du moment où il est accueilli, ses envies du moment avec un but d'épanouissement. Il ne faut pas sous-estimer les besoins des parents en matière de garde afin d'arriver à concilier vies familiale et professionnelle.

Un milieu d'accueil est donc bien un lieu où les enfants ont la chance de pouvoir s'épanouir culturellement et socialement par le biais d'activités diverses, tout en suivant leur rythme, leurs besoins.

Trois grands groupes⁸ de milieu d'accueil proposent des activités :

- les garderies scolaires;
- l'accueil extrascolaire communal ou associatif;
- les écoles de devoirs;

Les garderies scolaires

Etablissements scolaires organisant des garderies

La Commune compte vingt-une implantations scolaires francophones différentes.

Le nombre d'implantations scolaires sur le territoire de la commune de Forest s'élève à dix-neuf francophones et quatre néerlandophones (pas prises en compte dans le calcul).

Dix de ces implantations dépendent du réseau communal :

1. école KALEIDOSCOPE maternelle
2. école KALEIDOSCOPE primaire
3. école les BRUYERES
4. école du VIGNOBLE
5. école la PREUVE PAR NEUF
6. école des SEPT BONNIERS
7. école les MARRONNIERS (enseignement individualisé de type 8 primaire)

⁸ L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en Communauté française. Etat des lieux - Points de vue, D. Delvaux et M. Vandekerke, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, décembre 2004, page 3

8. école La CORDEE (enseignement individualisé de types 1 et 2)
PAVILLON DES TILLEULS (annexe école la CORDEE)
9. École du BEMPT
10. Ecole ARC-EN-CIEL

Huit sont liés au réseau libre confessionnel :

1. école SAINT-AUGUSTIN
2. école SAINTE-ALENE
3. école SAINT-ANTOINE
4. école SAINTE-URSULE maternelle
5. école SAINTE-URSULE primaire
6. école SAINT-DENIS
7. école EL HIKMA La Sagesse
8. école BETH AVIV

Les trois dernières sont attachées au réseau libre non confessionnel :

1. école en COULEURS
2. école le TREMPLIN (enseignement spécialisé pour enfants sourds, malentendants ou présentant un retard de langage)
3. école NOS ENFANTS (ALBERT)
école NOS ENFANTS (MEYERBEER)
école NOS ENFANTS (ALSEMBERG)

Écoles néerlandophones (à titre informatif)

1. school 11A (pas prise en compte)
2. school 11B (pas prise en compte)
3. PARKSCHOOL (pas prise en compte)
4. Sint-AUGUSTINUSSCHOOL (pas prise en compte)

Effectif scolaire

Pour l'année scolaire⁹ 2018-2019 (comptage au 15 janvier 2020), il y avait dans l'enseignement fondamental forestois 4901 élèves dont l'âge était compris entre 2 ans ½ et 12 ans.

Parmi ceux-ci, 1653 se trouvaient dans l'enseignement maternel et 3248 dans l'enseignement primaire (ordinaire et spécialisé confondus).

Alors que durant l'année scolaire précédente 2017-2018 (comptage au 15 janvier 2019), il y avait dans l'enseignement fondamental forestois 5625 élèves dont l'âge était compris entre 2 ans ½ et 12 ans.

^{9 9} Chiffres de la DGPSE fédération Wallonie-Bruxelles enseignement

Parmi ceux-ci, 2056 se trouvaient dans l'enseignement maternel et 3569 dans l'enseignement primaire (ordinaire et spécialisé confondus).

On constatera une baisse significative de 724 élèves en l'espace d'une seule année scolaire soit une perte de $\pm 14\%$ de la population scolaire.

Huit établissements scolaires ont vu leur nombre d'élèves diminuer depuis le précédent état des lieux.

Cette décroissance concerne les écoles suivantes :

- Les BRUYERES passe de 345 élèves en 2015 à 282 élèves en 2020, soit une diminution de 18%,
- L'école du VIGNOBLE passe de 230 élèves en 2015 à 208 élèves en 2020, soit une diminution de 9%,
- La PREUVE PAR NEUF passe de 504 élèves en 2015 à 406 élèves en 2020, soit une diminution de 19%,
SEPT BONNIERS passe de 437 élèves en 2015 à 349 élèves en 2020, soit une diminution de 20%,
- L'école des MARRONNIERS passe de 129 élèves en 2015 à 95 élèves en 2020, soit une diminution de 26%,
- L'école L'ARC-EN-CIEL passe de 315 élèves en 2015 à 224 élèves en 2020, soit une diminution de 28%,
- SAINTE-ALÈNE passe de 379 élèves en 2015 à 305 élèves en 2020, soit une diminution de 19%,
- SAINT-ANTOINE passe de 428 élèves en 2015 à 373 élèves en 2020, soit une diminution de 12%.

Quatre établissements voient leur population scolaire faiblement augmenter, les écoles concernées par celle-ci sont :

- LA CORDÉE (115 élèves en 2015 et 119 élèves en 2020), qui augmente de 3%,
- SAINT-DENIS (283 élèves en 2015 et 302 élèves en 2020), qui augmente de 6%,
- SAINT-AUGUSTIN (335 élèves en 2015 et 354 élèves en 2020), qui augmente de 5%.

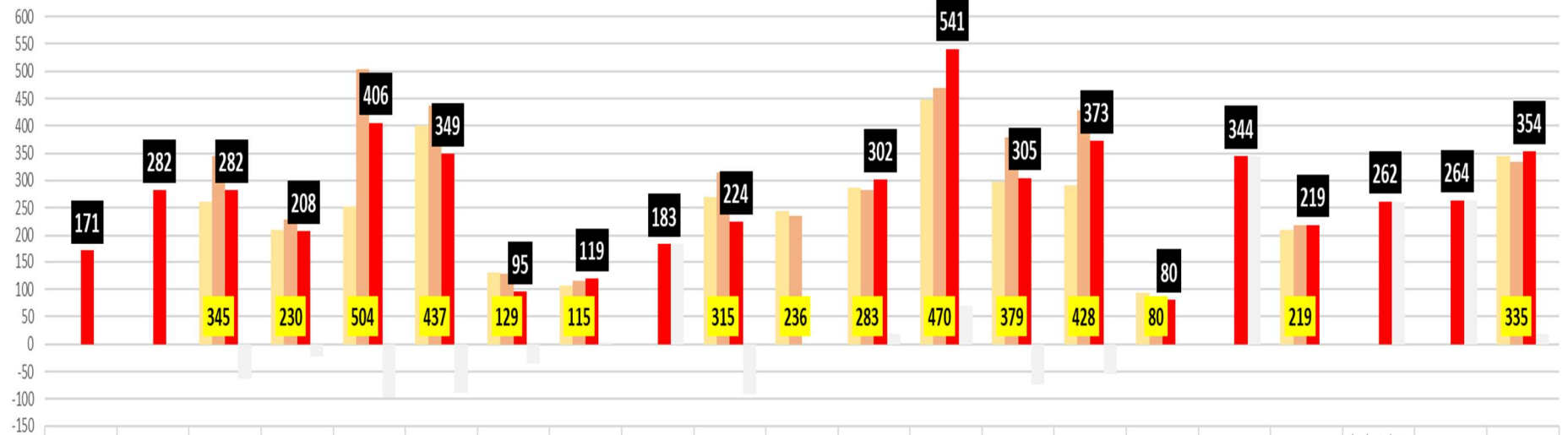
Une école augmente sa population scolaire de 13%

- NOS ENFANTS (470 élèves en 2015 et 541 élèves en 2020).

Malgré nos nombreuses demandes, la direction de l'école BETH AVIV ne nous a pas transmis les informations souhaitées, le PO de cette école ne voulant pas communiquer d'informations les concernant.

Il y a eu deux nouvelles créations d'écoles ; celle du Bempt et l'école El Hikma La Sagesse. Et deux autres écoles se sont divisées. L'école Kaléidoscope s'est divisée en une maternelle et l'autre primaire. L'école Sainte Ursule s'est également divisée en deux écoles ; l'école fondamentale et l'école primaire. L'école Saint Curé d'Ars a quant à elle fermé ses portes.

Evolution de la population scolaire de 2010 à 2020



	école Kaléidoscope Maternelle	école Kaléidoscope Primaire	école Les Bruyères	école du Vignoble	école La Preuve par 9	école des Sept Bonniers	écoles des Marronniers	école La Cordée + Pavillon	école du Bempt	école Arc-en-ciel	école Beth Aviv	école Saint Denis	école Nos enfants	école Sainte Alène	école Saint Antoine	école Le Tremplin	école El Hikma La Sagesse	école En Couleurs	école Sainte Ursule Fondamentale	école Sainte Ursule Primaire	école Saint Augustin
2010	0	0	262	209	252	400	130	107	0	270	245	286	447	297	292	94	0	209	0	0	345
2015	0	0	345	230	504	437	129	115	0	315	236	283	470	379	428	80	0	219	0	0	335
2020	171	282	282	208	406	349	95	119	183	224	0	302	541	305	373	80	344	219	262	264	354
Différence	0	0	-63	-22	-98	-88	-34	4	183	-91	0	19	71	-74	-55	0	344	0	262	264	19

2010 2015 2020 Différence

L'accueil des enfants en situation de handicap

De manière générale, l'accueil des enfants différents reste insuffisant et cela sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le service extrascolaire communal essaie autant que possible d'accepter les enfants différents, que ce soit pour les activités du parascolaire ou pour les plaines de vacances. Pour chaque demande d'activité, le service effectue une démarche auprès du chef d'établissement scolaire de l'enfant afin que toutes les possibilités d'intégration puissent être envisagées. A la plaine, suivant les renseignements obtenus, les enfants sont soit assimilés à un groupe d'enfants « normaux » où le nombre d'animateurs est renforcé, soit restent dans le groupe spécialement créé pour eux.

Malheureusement, les enfants en-dessous de six ans ne sont pas encore acceptés faute d'encadrement adéquat, cependant une réflexion est en cours afin de pallier ce manque.

Trois formations sur le thème du handicap ont été organisées par le service extrascolaire communal à l'attention de ses accueillants, une en 2014, une en 2015 et une autre en 2018. Une cinquantaine d'agents ont suivi soit l'une, soit l'autre, soit les trois formations. Il est à noter qu'il est difficile de trouver des organismes qui dispensent des formations accentuées sur le handicap et qui par-dessus tout sont agréés par l'ONE.

Les associations sont elles aussi régulièrement confrontées à des demandes d'inclusion d'enfants à besoins spécifiques. Ces enfants sont souvent accueillis par les asbl, qui n'en font pas pour autant de la publicité. L'inclusion se fait plutôt au cas par cas, et pour des enfants dont les besoins spécifiques ne sont pas trop importants. Aujourd'hui, le Petit Répertoire Forestois dans son édition 2019-2020 référence les lieux accueillant les enfants handicapés à l'aide d'un pictogramme spécifique.

En ce qui concerne les enfants porteurs d'un handicap plus important et qui nécessite alors un accompagnement plus spécifique les associations font parfois appel à des organismes extérieurs comme par exemple l'asbl BADJE¹⁰ pour encadrer au mieux les enfants.

Peu d'associations sportives ont accueilli des enfants souffrant de handicaps (moteur, mental, trisomie ou troubles de l'autisme). Les autres qui n'en accueillent pas ne le font pas faute soit de demande, soit d'accès spécial aux locaux, de matériel adapté, etc...., soit de personnel en suffisance ou de personnel qualifié, soit par crainte de la différence et par méconnaissance du handicap. Il est aussi à déplorer que certains parents dont l'enfant « dit « normal » ont des difficultés à accepter que celui-ci côtoie un enfant différent, mettant ainsi un frein supplémentaire à leur accueil.

Si une petite amélioration est donc constatée, il n'en reste pas moins que les efforts doivent se poursuivre.

Quant à l'enseignement spécialisé, il est organisé en 8 types. Chacun est adapté à un handicap ou une difficulté d'apprentissage particulier. L'enseignement primaire propose les huit types tandis que le maternel ne propose pas les types 1, 5 et 8¹¹.

Pour information, les huit catégories sont :

- type 1 : arriération mentale légère

¹⁰ Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance

¹¹ Source : <http://pro.guidesocial.be/infos/enseignement-specialise-types-et-formes.html>

- type 2 : arriération mentale modérée ou sévère
- type 3 : troubles caractériels et/ou de personnalité
- type 4 : déficience physique (handicap moteur)
- type 5 : enfants malades (type organisé en milieu hospitalier)
- type 6 : déficience visuelle (aveugles et malvoyants)
- type 7 : déficience auditive (sourds et malentendants)
- type 8 : dyslexie, dyscalculie, dysphasie.

A Forest, il existe quatre écoles spécialisées :

- L'école la CORDÉE (enseignement de type 1 et 2)
- L'annexe de l'école la CORDEE, le Pavillon des Tilleuls (enseignement de type 1 et 2)
- L'école les MARRONNIERS (enseignement de type 8)
- L'école le TREMPLIN (enseignement de type 7)

Certaines écoles incluent quelques enfants porteurs de handicap dans des « classes traditionnelles », c'est par exemple le cas pour l'école du Bempt, l'école des Sept Bonniers...

Horaires des garderies des écoles

Toutes les écoles de la commune, enseignement communal et libre confondus, ouvrent de manière générale leurs portes avant et après les heures de cours.

Les implantations du réseau communal ouvrent leurs portes dès 7h, les ferment à 17h45 et assurent une garderie le mercredi après-midi.

Dans le réseau libre, les garderies débutent entre 7h et 7h45 et se terminent entre 17 et 18h. L'école en Couleurs et l'école Nos Enfants acceptent les enfants à partir de 7h30, le Tremplin et Beth Aviv ne les reçoivent qu'à 7h45. L'école le Tremplin n'offre pas de garderie le mercredi après-midi.

Tarifs

En 2010, l'administration communale percevait pour ses garderies une redevance de 0,75 € par jour de présence de l'enfant, qu'il aille en garderie ou à l'étude, plus 1,50 € par mercredi après-midi.

Afin de simplifier une comptabilité fastidieuse, l'administration a opté pour la mise en place de forfaits mensuels : 13,50 € sans les mercredis, 19 € mercredis inclus et offre la possibilité de ne payer que 2 € par jour si les parents ne choisissent pas le forfait.

Les prix pratiqués par les écoles du réseau de l'enseignement libre sont beaucoup plus élevés. Ils peuvent passer du simple au double. Ainsi, pour un enfant fréquentant toutes les garderies (matin, soir et le mercredi) il en coûtera 19 € pour un mois à ses parents s'il est dans une école communale contre 40 à 50 € dans les autres réseaux. Mais, il faut se rendre à l'évidence que, sans cette intervention les écoles non communales ne pourraient pas proposer de service de garderie, leurs moyens n'étant pas les mêmes que ceux du réseau communal.

Il est à constater qu'aucune garderie, tous réseaux confondus, n'est gratuite. Seule la gratuité du matin est observée dans de nombreuses écoles de l'enseignement libre.

Tableau comparatif des prix

Ecoles	Prix pratiqués
Ecoles communales	Forfait : 13,50 € sans les mercredis. 19 € mercredis inclus Possibilité de ne payer que 2 € par jour si les parents ne choisissent pas le forfait. Etude : comprise dans le forfait
Saint-Augustin	Midi : 12 € par mois Soir : 1,90 € par jour Mercredi : 1.50 € avant 13h30 et 3 € pour l'après-midi Etude surveillée : 2,50 € par jour
El Hikma La Sagesse	Matin : gratuit Midi : gratuit Soir : 1 € par heure ou 4€ par jour Etude : gratuite
Saint Denis	Forfait 15 € par mois (7.50€/par enfant/mois à partir du 3 ^{ième} enfant) Soir : 2,50€ par soir Mercredi : 2.50€ Etude surveillée : 2,50 € par jour
Saint-Antoine	Matin : 1,50€/jour ou 12€/mois Midi : 1€/jour ou 10€ Mat et 12€ Primaire/mois Soir : 2 € /jour ou 20€ par mois Mercredi 1€/heure ou 3,50€/jour ou 10,50€ par mois Etude : 5€ par trimestre
Nos Enfants	Matin : gratuit Soir : 1,50€/heure Mercredi : 1,50€/heure
En Couleurs	Soir : 1,50€ de l'heure Mercredi : 1,50€ de l'heure
Beth à Aviv	Aucune réponse de la part de la direction de l'école. A titre d'information il y a cinq ans l'école demandait aux parents la somme de 144 € par mois + pour l'étude dirigée.
Sainte-Ursule	Matin : 0.50€ Midi : 18€/mois Soir : 2, 2.50 ou 3€ Mercredi : 3, 4 ou 6€
Sainte-Alène	Matin : gratuit Midi : 0,70€/jour Garderie après 15h30 : 1.25€/jour Mercredi : 2,50/jour
Le Tremplin	Gratuit (pas de garderie)

Encadrement dans les garderies

Type d'encadrement

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse demandait de classer l'encadrement selon une des cinq possibilités suivantes :

- activités autonomes encadrées;
- surveillance ;
- soutien scolaire ;
- activités sportives encadrées ;
- activités culturelles encadrées.

Trois types d'activités sont surtout proposés : la surveillance, le soutien scolaire ou l'étude, les activités autonomes encadrées ou jeux libres.

Le dispositif d'accrochage scolaire propose des animations culturelles, musicales ou sportives dans plusieurs écoles (voir infra projet DAS 2018-2019).

Organisation des garderies

Garderie du matin

Dans la majorité des écoles les accueillants disposent d'un local de garderie pour accueillir les enfants. Mais pour la plupart il s'agit d'un espace partagé (réfectoire, classe).

Les matins se caractérisent par l'arrivée échelonnée des enfants qui doivent être accueillis en douceur car ils sortent du sommeil et il importe de les laisser se réveiller à leur rythme.

À partir de 8 heures la section primaire se rend dans la cour de récréation. En règle générale les cours débutent entre 8h25 et 8h30 pour les enfants de la section primaire et entre 8h30 et 9h pour les autres.

Comme il est impossible de structurer des activités le matin, il est donc fait utilisation d'activités autonomes encadrées. Du matériel simple est mis à disposition (papiers, crayons, livres, dinettes, voitures, poupées etc.) afin de permettre à l'enfant de jouer éventuellement seul, selon son désir, de dessiner, d'écouter de la musique ou, simplement, de laisser son esprit vagabonder.

Ces conditions d'accueil favorisent les échanges avec des parents, des enseignants, la direction ou des collègues.

Garderie du soir

Lors de la garderie du soir, les accueillants rencontrent les mêmes obstacles que le matin pour mettre en place des activités structurées : l'arrivée des parents qui s'enquière de la journée, les enfants qui partent au compte-gouttes et dans certaines écoles, le va et vient des animateurs des asbl qui viennent chercher ou ramener des enfants qui pratiquent une activité parascolaire. Vu ces nombreux va et vient, les accueillants doivent mettre principalement l'accent sur l'aspect sécuritaire (surveillance des personnes qui rentrent dans l'école, surveillance des accès, départ des élèves,...), et répondre aux besoins physiologiques des enfants (alimentaire pour le goûter, besoins de premières nécessités, etc.).

Garderie du mercredi après-midi

C'est le jour le plus propice pour faire des activités encadrées. Les enfants ont l'occasion de faire des animations culturelles, artistiques ou sportives, éventuellement à l'extérieur, organisées par le personnel des écoles (accueillants, ALE, éducateurs, instituteurs, stagiaires...).

D'autres acteurs importants interviennent le mercredi : le parascolaire, les asbl, l'académie de musique,...

Personnel d'encadrement

Statut du personnel

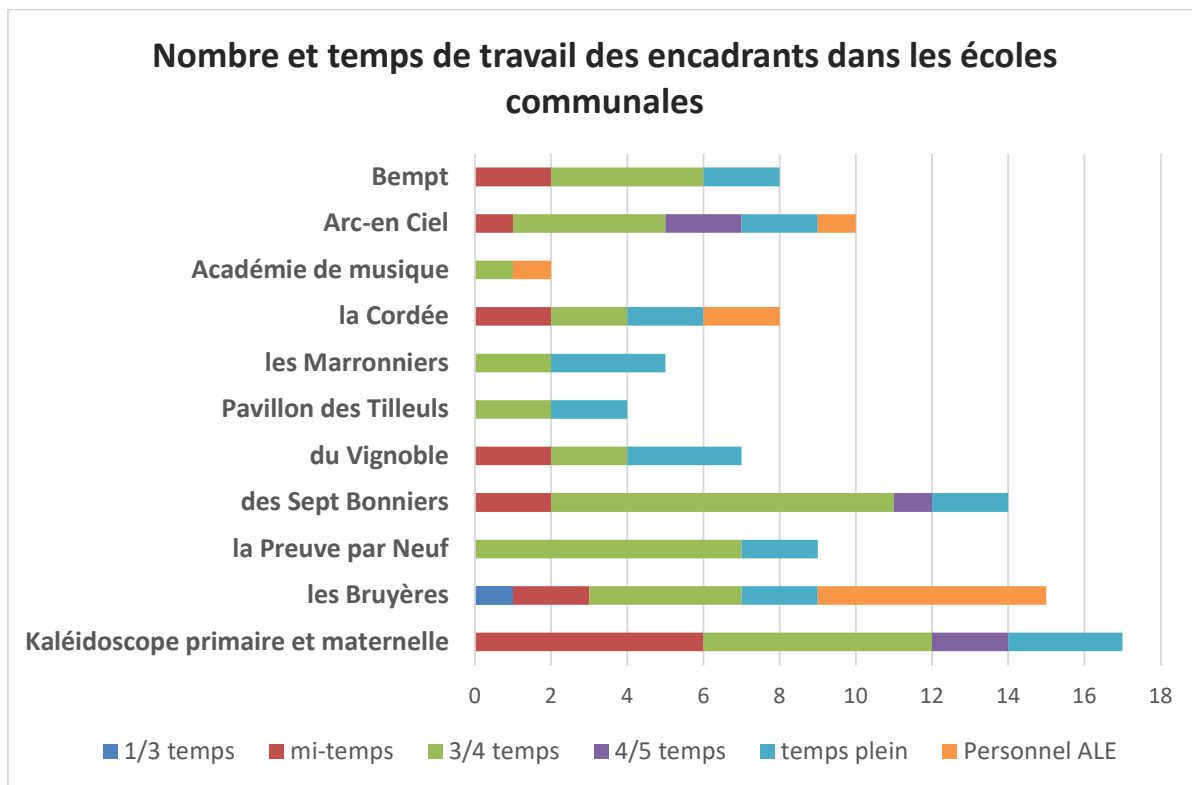
Les conditions de travail ainsi que le statut du personnel sont des éléments cruciaux lorsqu'on aborde la question de qualité. Ils conditionnent souvent la stabilité des équipes en place.

Dans le réseau communal, le personnel bénéficie d'un statut d'employé contractuel (CDI) ou d'agent statutaire. Le service de l'accueil extrascolaire gère le côté administratif de 94 agents dont 17 statutaires (23 recensés lors du précédent état des lieux), ce qui représente actuellement 65,55 équivalents temps pleins, soit une hausse de 42% par rapport à 2015.

La politique de l'administration communale de n'engager que du personnel à mi-temps a changé depuis le dernier état des lieux. En effet, tous les accueillants mi-temps se sont vus proposer un contrat à $\frac{3}{4}$ temps. Ce passage au $\frac{3}{4}$ temps facilite grandement l'organisation des horaires et accroît le taux d'encadrement, le remplacement du personnel absent pour cause de maladie ou autre.

Malgré cette augmentation du temps de travail, nombreuses personnes soulignent encore la précarité de ce type d'emploi, beaucoup d'entre eux éprouvent beaucoup de difficultés à compléter leur temps de travail du fait des horaires coupés et de leurs prestations qui sont étalées sur toute la semaine.

Certaines écoles font également appel à l'agence locale pour l'emploi (ALE) pour combler le manque d'effectifs sur le temps de midi.



NB : L'Académie de Musique est présente dans le graphique car un accueillant communal y effectue ses prestations. Le personnel ALE ne prestant qu'une heure et demi par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les personnes qui travaillent dans le réseau libre ont des statuts plus précaires (engagements à durée déterminée) et plus divers : bénévoles, chômeurs inscrits à l'ALE, émergeant des différents plans liés aux politiques de résorption du chômage (ACTIVA, ACTIVA start, emploi jeune, Programme de Transition Professionnelle (PTP)). Il est à constater dans le réseau libre que le personnel enseignant est beaucoup plus impliqué dans l'accueil extrascolaire.

Ces plans de résorption du chômage engendrent un renouvellement constant et important du personnel en place, freinant ainsi la stabilité des équipes. Et ce personnel, qui a dû suivre des formations pendant plusieurs années, ne retrouve pas forcément un travail dans le même secteur d'activité, alors qu'il s'est engagé dans un parcours officiel de professionnalisation pour en faire son métier.

Ce personnel est parfois remplacé par des personnes non qualifiées, pour qui des formations vont être à nouveau programmées, sans garantie quant à leur présence à long terme dans l'équipe.

Ce constat, quasi général dans toutes les communes, a amené le secteur ATL à recommander une valorisation des statuts et des conditions de travail concernant l'ensemble du personnel d'accueil.

Il n'est donc pas aisé de comparer le temps de travail des accueillants du réseau officiel à celui du libre tant les statuts et les contrats sont différents. C'est ainsi que pour l'école Saint Augustin, qui emploie cinq personnes pour encadrer les enfants, leur temps de travail se

compose de 40 minutes par jour pour la première accueillante, de 2 heures durant le midi pour la deuxième, d'une heure par jour pour la troisième personne, de 4 heures par jour pour la quatrième et pour la cinquième de 3h30 par jour et de 6h30 le mercredi. Il est donc très difficile de se rapporter aux échelles de temps de travail du réseau officiel et de les comparer. Ce genre d'horaire disparate ne facilite pas ou du moins limite les échanges même informels entre accueillants, accueillants-parents ou encore accueillants-enseignants et restreint les possibilités de réunions d'équipes.

Formation du personnel

Depuis l'édition du décret ATL de la Communauté Française, les accueillants doivent suivre entre 50 et 100 heures de formation durant les trois premières années, selon leurs cursus scolaires. Après ces trois années, 50 heures de formations continuées sont à suivre par périodes de trois années.

Réseau communal

Les accueillants des milieux d'accueil communaux se forment en collaboration avec le service de l'accueil extrascolaire et le service formation de la commune qui mettent en place un maximum de formations « nomades ». Les formations se font durant les vacances à de rares exceptions près afin d'éviter de mettre en difficultés les différents établissements scolaires et sont organisées In Situ afin de pallier le manque de place en Région Bruxelloise. Les accueillants souhaitent que cette initiative se poursuive parce qu'elle permet rencontres et échanges avec leurs collègues des autres écoles qu'ils ne voient (presque) jamais. Ce qui a été fort apprécié par les écoles du libre, c'est que le service communal lui a ouvert des places de formations.

Ces formations sont payées par le subventionnement ATL et, à l'heure actuelle, le personnel communal est en ordre de formation ou le sera avant la fin de l'année 2020. Ainsi, les prescrits du décret seront parfaitement respectés.

Réseau libre

Dans le réseau libre cela varie, certaines écoles organisent des formations intra-muros d'autres réservent via la brochure ONE. Il est à souligner que dans ce réseau, les accueillants éprouvent beaucoup plus de difficultés, parce qu'il est très compliqué de les remplacer. Cependant, dans l'ensemble une très nette amélioration est constatée.

Dans certaines écoles le personnel d'encadrement émarge des Agences Locales pour l'Emploi (ALE). Les problèmes soulevés par ce personnel sont les temps de déplacements ainsi que le nombre d'heures suivies en formations difficilement rémunérées par les écoles.

Au niveau recrutement du personnel, les différents pouvoirs organisateurs sont plus sélectifs. En effet, le nombre d'heures de formations à effectuer durant les 3 premières années dans le cadre du décret ATL dépend du niveau d'étude et de l'orientation pédagogique, de ce fait les engagements sont aussi réfléchis en ce sens.

La difficulté majeure se situe au niveau de la formation des chefs de projet (tous réseaux confondus), nombreux d'entre eux soulignent la difficulté de suivre, en plus de leur formation obligatoire de chef d'école, les 50 heures de formations imposées par le décret dans le cadre de l'accueil temps libre.

Les normes d'encadrement

L'opérateur qui participe au programme CLE doit tendre à assurer une certaine présence d'accueillants en fonction du nombre d'enfants. Ces taux d'encadrement sont donnés à titre indicatif. Il n'y a aucune obligation de les atteindre. Cependant les opérateurs qui participent au programme CLE doivent s'engager à ne pas réduire le taux d'encadrement d'une année à l'année suivante¹².

Pour information :

Durée de l'accueil	Âge des enfants	1 accueillant(e) par tranche entamée de :
Moins de 3 heures consécutives ou après l'école jusqu'à 19h		18 enfants
Plus de 3 heures, en dehors de l'école	moins de 6 ans	8 enfants
	6 ans et plus	12 enfants

Dans l'enseignement communal (ne sont pas pris en compte les écoles de l'enseignement spécial) : Le matin, ces normes sont dans l'ensemble bien respectées. Avant 8 h, le taux d'encadrement moyen est d'un accueillant pour 8 enfants de la section maternelle et de 19 en primaire. Au démarrage de la garderie du soir ces chiffres sont d'un accueillant pour 17 en maternelle et d'un pour 21 en primaire (moyenne calculée en fonction des chiffres rendus par les directions scolaires).

Dans l'enseignement libre (ne sont pas pris en compte les écoles Beth Aviv, Nos enfants et le Tremplin) : Le matin, ces normes sont également bien respectées. Avant 8 h, le taux d'encadrement moyen est d'un accueillant pour 11,5 enfants de la section maternelle et de 19 en primaire. Au démarrage de la garderie du soir ces chiffres sont d'un accueillant pour 14 en maternelle et d'un pour 20,8 en primaire (moyenne calculée en fonction des chiffres rendus par les directions scolaires).

Accueil extrascolaire associatif

Les associations sont réparties en 3 groupes : les associations sportives et récréatives (clubs sportifs), les associations culturelles (l'académie de musique, la bibliothèque, le Brass, le Wiels), les associations à caractère social (les écoles des devoirs, les maisons de quartier, les mouvements de jeunesse, les plaines de vacances).

Associations sportives

Beaucoup de difficultés à obtenir des informations de la part de ce type d'associations qui cessent leurs activités ou déménagent sans le communiquer.

La commune compte 25 associations et clubs qui proposent des activités sportives diverses pour des enfants de 3 à 12 ans : un de multisports, trois d'arts martiaux, un de kickboxing, un de foot en salle, deux de mini-football, un d'athlétisme, deux de basket-ball, cinq de football,

¹² Brochure tout savoir sur le décret « ATL »

deux de gymnastique, deux de danse, un de rugby, un de tennis, deux de tennis de table, un de judo, Pour compléter l'offre sportive, le service de l'accueil extrascolaire communal propose également un éventail d'activités à caractère sportif à prix démocratique.

Associations culturelles

Les associations culturelles sont quant à elles compliquées à classer car elles organisent pour la plupart plusieurs types d'activités (école de devoirs, maison de quartier, stages, plaines, etc...).

Sur l'ensemble du territoire forestois, sont recensées onze associations culturelles proposant des animations telles que le chant, la musique, la lecture de contes, les arts parlés, les langues, l'ouverture vers le monde ou vers une culture en particulier, l'expression corporelle, le théâtre, ...

Les onze associations sont :

1. Remua (musique) le siège n'est plus sur Forest;
2. Théâtre de MILLEVIE ;
3. WIELS (centre d'expression de la créativité) ;
4. L'académie de musique et des arts parlés ;
5. La bibliothèque communale de Forest ;
6. Le centre culturel Omar KHAYAM ;
7. Congrégation Israélite Sépharade Unifiée (CISU) ;
8. Centre culturel Polonais ;
9. Fondation René POUILLARD (centre d'expression de la créativité) ;
10. Le BRASS (centre culturel de Forest).
11. Le centre culturel Al Malak.

L'académie de musique est implantée dans les locaux de deux écoles communales (l'école Kaléidoscope et l'école du Vignoble) ainsi que dans l'Abbaye de Forest.

La bibliothèque communale propose également des animations pour les enfants de 3, 4 et 12 ans. Elle travaille en partenariat avec l'Asbl « Pas moi » qui offre aux enfants des activités de lecture créative "*Chut...on lit !*".

Cinq centres culturels se situent sur le territoire forestois : la Congrégation Israélite Sépharade Unifiée, le Centre Culturel Polonais, le Centre Culturel Al Malak, le Centre Culturel Omar KHAYAM et le BRASS (structure para communale). Chaque centre propose des activités culturelles, pédagogiques et/ou sportives.

La Fondation René POUILLARD, le Théâtre de MILLEVIE, le WIELS ainsi que Remua (Réseau de Musiciens proposant des Ateliers musicaux) sont des centres d'expression de la créativité.

Associations à caractère social

Il y a cinq ans, il existait onze associations à caractère social sur le territoire forestois. Aujourd'hui, il n'en reste plus que dix.

Parmi ces dix associations, huit sont des écoles de devoirs : L'APOMSA, Habitat et Rénovation, Une Maison en Plus, le Centre Culturel AL MALAK, Entraide et Culture, le Partenariat MARCONI, le CAIRN et Médina.

La majorité de ces écoles de devoirs sont également des espaces de rencontres qui favorisent le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable. Il existe aussi une association d'aide en milieu ouvert et d'aide à la jeunesse, Dynamo.

La commune compte un mouvement de jeunesse : la 94^{ème} Unité Saint-Augustin qui organise des réunions d'animations deux à trois dimanches par mois ainsi qu'un camp scout pendant deux semaines au mois de juillet.

Les autres structures d'accueil telles que la Maison des jeunes de Forest, le Dé à coudre, Open'A ou encore Galila's poc sont reprises plus haut.

Public ciblé

Sur un total de cent clubs, seuls un quart d'entre eux organisent des activités pour des enfants de 3 à 12 ans. La plupart du temps les clubs s'adressent aux adultes ou aux adolescents à partir de 15 ans.

Seules trois associations ainsi que le parascolaire communal acceptent les enfants de moins de 6 ans.

Le manque de structure pour les enfants de moins de six ans n'a pas évolué depuis 2010. Les parents ayant des enfants de cette tranche d'âge s'orientent vers d'autres communes dont l'offre est plus conséquente.

Participation financière des parents

La participation financière demandée aux parents varie fortement d'une association à l'autre. Les prix les plus chers sont appliqués par les clubs sportifs et les associations culturelles (théâtre, musique, etc).

Les activités les moins chères sont de manière générale regroupées dans les associations tels que les centres d'expression créative, les maisons de quartier, le scoutisme et les écoles de devoirs. Pour ces dernières le montant demandé varie de 0,50 € par semaine à maximum 60 € par an.

Pour certaines familles les dépenses liées à l'accueil extrascolaire représentent une place importante dans leur budget. Davantage de familles font appel aux différentes aides tels que CPAS, SAJ¹³, SPJ¹⁴, mutualités, impôts (abattement fiscal).

¹³ Service de l'Aide à la Jeunesse

¹⁴ Service de Protection à la Jeunesse

Seule la maison des jeunes de Forest offre la gratuité.

Les activités les plus coûteuses sur Forest sont :

- le tennis;
- les ateliers musicaux proposé (hormis l'académie de musique);
- le football ;
- la gymnastique;
- La piscine.

Le parascolaire communal reste très accessible aux familles avec un prix de 70 € pour une activité d'une heure trente par semaine ou de 90 € pour une activité de deux heures (25 séances par an). Ce service offre aux parents une dégressivité des tarifs à partir du deuxième enfant. Les plaines de vacances communales sont également très abordables avec un prix de 5 euros par jour. Les plaines offres aux familles une multitudes d'activités très variées aux enfants. Il est à souligner que le prix demandé aux familles reste inchangé depuis plus de dix ans.

Recueil des opinions des professionnels : constats-attentes-besoins

Introduction

Ce recueil de données a été réalisé sur base d'un entretien « semi-directif » avec les différents opérateurs répertoriés qui ont désiré pouvoir s'exprimer sur l'image qu'ils ont de l'accueil des enfants avant et après l'école, les mercredis après-midi, les weekends ainsi que durant les périodes de congés scolaires.

La plupart des personnes rencontrées ont souhaité faire part de manière générale de leurs sentiments, inquiétudes, conditions de travail, analyses, objectifs, collaborations, etc.

Ces opinions, bien sûr, gravitent et évoluent autour de leur vécu, de leurs expériences et donc de manière très générale de la façon dont ils ont observé et appréhendent la problématique de l'accueil de l'enfant, pour la plupart d'entre eux depuis de longues et nombreuses années.

On constate que les professionnels s'entendent sur un point : l'accueil en milieu extrascolaire est bien davantage que « surveiller les enfants ». Partout, on affirme que les enfants apprennent beaucoup lors des garderies scolaires, mais qu'il ne s'agit pas là d'apprentissages de même nature que ceux qui sont faits en classe.

Besoins et attentes exprimés par les associations et les clubs

La problématique principale rencontrée par les différentes associations reste toujours la même que lors des autres états des lieux : manque de locaux et d'infrastructures et souvent de matériel.

A ce manque viennent s'ajouter l'état des locaux et infrastructures existants tel que :

- l'insalubrité en général ;
- l'exiguïté des espaces mis à disposition ou disponibles ;

- le confort minimaliste ;
- les vestiaires et sanitaires insuffisants ;
- la difficulté d'obtenir des locaux ou de disposer des infrastructures communales ;
- le manque d'isolation ;
- la propreté qui laisse à désirer ;
- l'obligation de monter et démonter le matériel à chaque entraînement et la difficulté de l'entreposer, de le ranger ;
- les prix demandés (charges locatives, redevances communales, etc).
- le manque de subsides ou d'aides financières.
- La difficulté à développer l'offre d'accueil (surtout pour les tout petits).

La majorité des associations souhaiterait une augmentation des subsides perçus car ils sont insuffisants ou même à la baisse. Certaines associations souhaiteraient une harmonisation des décrets relatifs à l'accueil des enfants (écoles de devoirs, décret centres de vacances, décret centre d'expression et de créativité, fédérations sportives, fédération des mouvements de jeunesse, etc...) afin d'alléger la lourdeur administrative et la complexité des dossiers et percevoir ainsi plus rapidement les subsides. Les associations vivent souvent de dons de matériel et parfois mais très rarement de dons d'argent.

Quant aux partenariats, ils existent entre écoles et associations surtout pour l'aide aux devoirs, pour des ateliers musicaux ou des activités sportives. Ces partenariats permettent d'optimiser entre autres l'utilisation des locaux, d'augmenter les capacités d'accueil des opérateurs. Ils permettent aussi d'accueillir les enfants, soit pendant les vacances, soit le mercredi après-midi ou en semaine. Dans les bâtiments qui accueillent plusieurs associations (maison de quartier, maison de jeunes,..), il est beaucoup plus simple de tisser des liens ou de créer des projets que lorsqu'on est isolé.

Cependant, les partenariats entre opérateurs restent à développer sur l'ensemble du territoire.

Les différentes associations souhaitaient mieux se faire connaître de la population en 2015. Le sujet n'est pas repris, les associations se chargeant d'effectuer elles-mêmes leur publicité.

Par ailleurs, plusieurs démarches de centralisation des informations ont été effectuées par le coordinateur de l'Accueil Temps Libre.

Ces informations sont disponibles sur le site de l'administration communale ainsi que dans le nouveau Petit Répertoire Forestois 2019/2020. On les retrouve également sur internet via le lien Bruxelles temps libre. La Commission Communale d'Accueil est un lieu important pour le monde associatif en termes d'échanges, d'expériences, de collaboration et de reconnaissance.

Au sujet des formations, certaines d'entre-elles tiennent un calendrier des formations mais il est très difficile de s'y tenir du fait des changements de personnel, du manque de place dans la formation souhaitée ou de la distanciation de celles-ci. Afin que toute l'équipe puisse participer l'association doit parfois suspendre ses activités ce qui n'est pas bien perçu du public.

Besoins et attentes exprimés par les accueillants de garderie

En 2015, il était constaté qu'une plus grande concertation s'était établie entre enseignants, direction et accueillants. Ces derniers, de plus en plus, étaient invités à tour de rôle à participer aux réunions d'équipes, à participer aux sorties scolaires et à accompagner les classes de dépaysement, ce qui était rarement le cas auparavant.

D'autre part, les accueillants étaient de plus en plus amenés à travailler dans les classes. Si cela leur donnait une impression de valorisation, cette situation n'était pas normale et cela engendrait un nombre incalculable d'heures de récupération.

Aujourd'hui c'est moins le cas, les accueillants communaux ont eu la possibilité de passer de mi-temps à trois quart temps ce qui a permis d'amoindrir le quota d'heures supplémentaires et de rééquilibrer les horaires dans les écoles. Le confort de vie s'est également amélioré. Pour beaucoup les horaires sont « lourds », il n'est pas toujours facile de tenir le coup (le travail à pause(s) est compliqué pour la vie de famille ou tout simplement pour suivre des études ou encore pour combler le temps de travail par un autre travail.

Le manque de personnel est malheureusement toujours d'actualité dans l'ensemble des établissements scolaires et plus spécialement durant le temps de midi.

La qualification du personnel tant dans le communal que dans les autres réseaux s'est considérablement améliorée.

Le matériel, comme déjà relevé lors du précédent état des lieux, ne pose plus problème d'après les différents accueillants rencontrés.

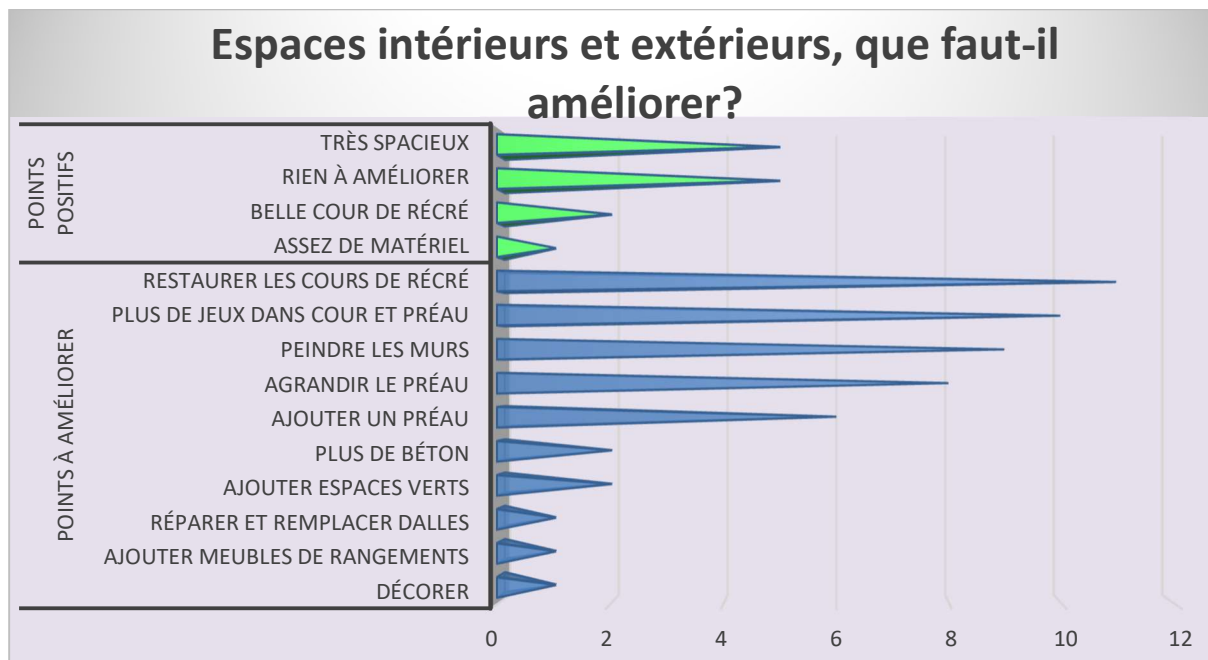
Les locaux utilisés pour les garderies sont rarement à usage unique. Il s'agit bien souvent de réfectoires, classes, préaux ou halls, qui, mal insonorisés, causent nuisances auditives ainsi que fatigue intellectuelle. Sur 54 réponses, 69% des accueillants trouvent que l'espace consacré à l'accueil n'est pas suffisant, 31% sont satisfaits. Ils mentionnent que l'espace dépend des heures de la journée. Il y a assez de place le matin mais pas assez le soir ni le mercredi après-midi vu que le nombre d'enfants est plus élevé. Parfois la garderie a lieu dans des classes prévues pour 25 enfants.

Les locaux partagés ne permettent pas aux accueillants de s'approprier les lieux (décoration, installation de coins « bibliothèque », « jeux », ...). Quelques accueillants ont aussi rapporté que l'accès à certains locaux leur était refusé par le personnel d'entretien sous le prétexte qu'ils étaient déjà nettoyés. Or, pour eux, s'il est certain qu'il faut respecter le travail de chacun, la priorité est et doit rester celles des enfants.

Certains accueillants soulignent que le parascolaire ou encore certaines associations sont prioritaires pour certains locaux malgré le nombre d'enfants plus important en garderie.

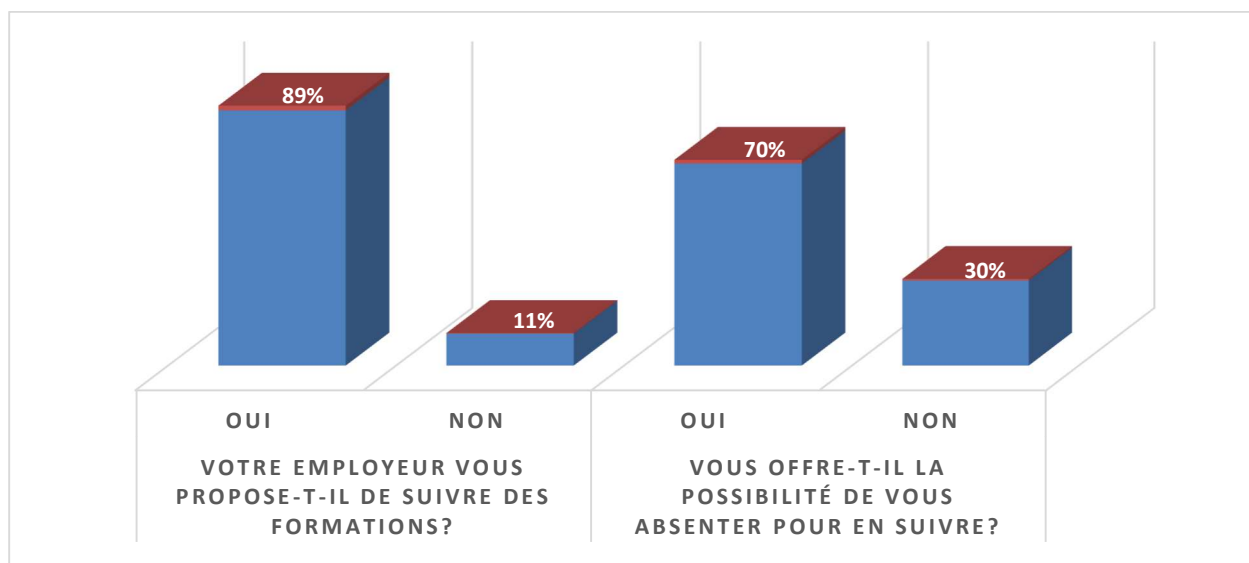
Réponse à la question « comment trouvez-vous les espaces intérieurs et extérieurs et que faut-il faire pour améliorer ces espaces ? »

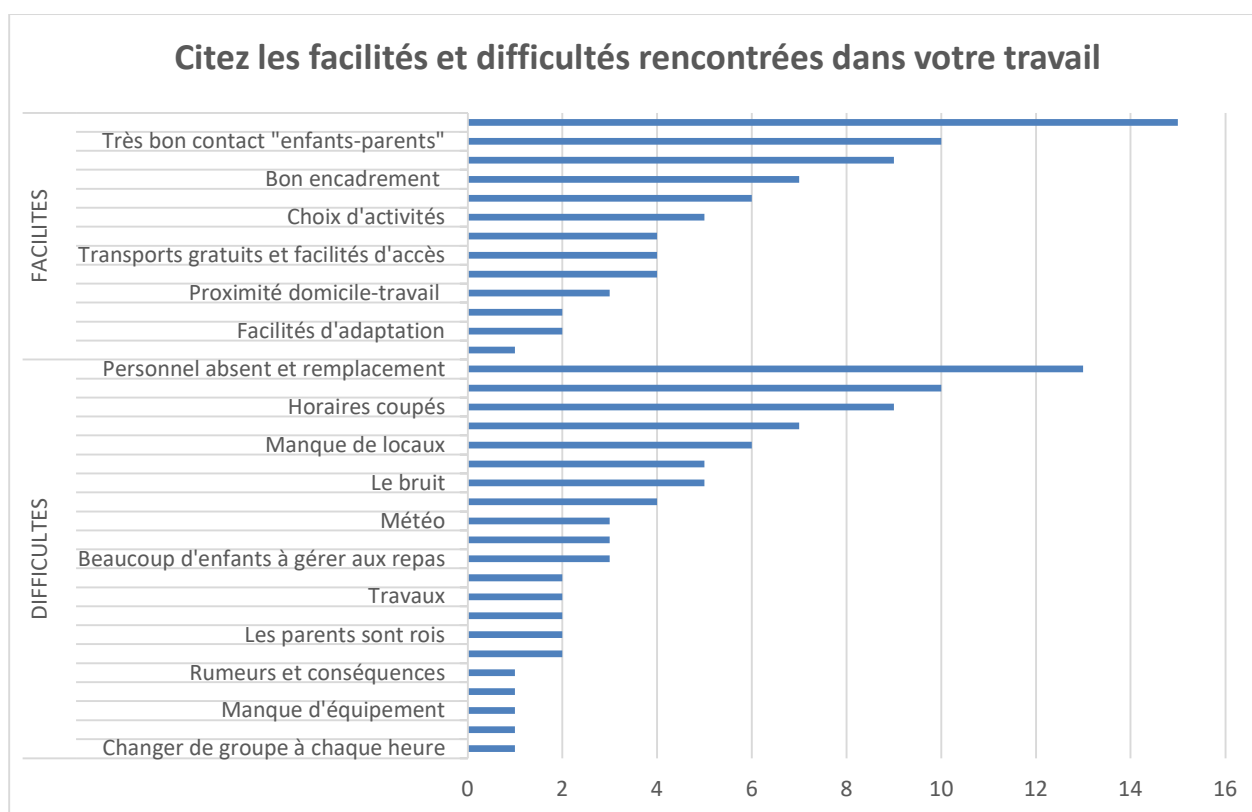
(voir le tableau ci-dessous)



Concernant le catalogue des formations proposées par l'ONE, les accueillants pointent qu'il n'y pas assez de formations qualifiantes, que les formations sont souvent imposées par le pouvoir organisateur, qu'il n'offre que peu de nouveautés, que les formations ne sont pas très variées et qu'elles sont souvent fort éloignées du lieu de travail et enfin que le catalogue n'est pas adapté à l'enseignement spécialisé.

83% des accueillants qui ont répondu trouvent qu'ils sont suffisamment formés pour effectuer les tâches demandées, notamment grâce à l'expérience et l'ancienneté acquises, aussi du fait des formations suivies ou du diplôme obtenu. Les autres mentionnent qu'il est difficile de travailler dans les établissements spécialisés surtout sans formation adéquate.





Sur 53 personnes interrogées 70% d'entre-elles sont satisfaites du taux d'encadrement.

Besoins et attentes exprimés par les directions scolaires (tant du réseau libre que communal)

1) Concernant le personnel

Certaines directions du réseau officiel soulignent le manque de motivation de certains accueillants pour les plaines de juillet et août. Ils pensent que cela est dû aux horaires de ces derniers qui sont lourds et peu compatibles avec une vie de famille ce qui fait que durant les grandes vacances ils ont envie de profiter de leur entourage et éventuellement de retourner au pays.

Toujours dans ce réseau, une majorité de directions se disent satisfaites du personnel mis en place dans leur école. Cependant, elles souhaitent garder une certaine stabilité dans les équipes d'accueillants qui actuellement fonctionnent bien. Le turn over n'est donc plus mis en exergue, par contre ce qui dérange actuellement c'est le départ (parfois temporaire) de personnes très compétentes, investies dans les projets de l'école pour pallier certaines absences ou carences de personnel dans d'autres écoles.

Dans le réseau libre, la situation n'est pas la même. Certaines directions souffrent du manque d'accueillants et doivent souvent recourir à du personnel ALE qui n'est pas toujours qualifié. Cependant, l'engagement de personnes plus qualifiées a été possible pour améliorer le taux d'encadrement et cela soit sur fond propre ou à l'aide de subsides.

Plusieurs chefs d'établissement mentionnent avoir des difficultés pour trouver des personnes compétentes qui acceptent de travailler avec des horaires difficiles (horaires coupés) et des temps de travail restreints.

Quelques directions mentionnent malgré tout plusieurs changements, mouvements ou rotations au sein de leurs équipes éducatives.

2) Concernant le temps de midi

En termes de bien-être de l'enfant, outre les questions du bruit, d'insonorisation des réfectoires, du manque d'attention et de potentiels risques en termes de sécurité par manque de personnel encadrant, de nombreuses directions mettent en avant le non-respect du rythme de l'enfant.

Avec l'organisation de plusieurs « services » de repas, il arrive que certains enfants dînent tard. Les directions soulignent également et de façon plus générale, que les enfants mangent durant une période de temps plus courte.

Quasi tous mentionnent le manque de personnel durant cette période particulière d'autant que la prise des repas se fait dans plusieurs lieux (réfectoires, classes) ce qui double ou triple parfois la surveillance des enfants.

Pour assurer ces temps de midi, ils appuient également sur le peu de formation ainsi que le manque d'expérience de certaines personnes engagées dans le cadre des ALE.

3) Formation

Pour l'ensemble des réseaux, le manque de places disponibles aux formations que l'ONE propose est fortement mis en exergue ainsi que le fait qu'elles sont principalement dispensées en dehors de la Région bruxelloise. De plus certains responsables d'école reçoivent le catalogue ONE de formations en retard et donc, souvent, les formations choisies sont déjà complètes.

Dans tous les réseaux, les formations obligatoires des directions d'école (chefs de projet), prévue par le décret, est mal vécue parce qu'elles s'additionnent à celles qui sont déjà mises en place dans le cadre de leur fonction de direction scolaire et cela accroît considérablement leur temps de travail.

La majorité des directions souligne que les formations suivies par leur personnel apportent une plus-value au niveau de la qualité du travail.

De plus certains chefs d'établissement souhaitent que les accueillants suivent des formations « école » avec les enseignants pour permettre une meilleure cohérence dans ce qui est mis en place et que ces formations puissent être reprises dans leur quota d'heures de formations.

Plusieurs directions émettent également le souhait d'une vraie formation de secouriste/incendie et déplorent qu'elle n'est dispensée qu'au compte-goutte et qu'il est indispensable de la faire suivre au personnel beaucoup plus rapidement.

Les remplacements du personnel accueillants en formation sont difficiles à organiser, voire inexistant selon certaines directions du réseau libre. Il est par conséquent difficile d'envoyer la personne en formation.

4) Locaux et matériel

Le problème de manque de place, de locaux n'est pas ou plus lié qu'à l'accueil extrascolaire. Il est devenu un problème que la majorité de chefs d'école rencontre dans son quotidien : des cours se donnant dans des classes improvisées tels que des couloirs aménagés, des réfectoires, etc...

Bien que plus de la moitié des écoles possède un local propre à la garderie, celui-ci est soit trop petit, soit peu adapté ou encore mal situé dans l'établissement scolaire. Les directions estiment que les locaux pour l'accueil extrascolaire ne sont pas suffisamment spacieux pour accueillir le nombre d'enfants prévu surtout lors des pics de fréquentation. De plus certaines écoles partagent leurs locaux avec d'autres opérateurs comme l'académie de musique par exemple, ce qui peut engendrer quelques petits conflits tels que, des travaux d'élèves retrouvés cassés ou encore le matériel des classes (pédagogique ou ludique) récupéré

abimé. Pour les locaux qui sont partagés, il est souvent difficile de « s'approprier » les lieux, de ranger le matériel ou tout simplement de s'organiser.

Le matériel ne pose plus beaucoup de soucis pour le réseau officiel, certaines directions se disent même être très satisfaites, se pose toutefois un problème de stockage.

La mise en place ou le renouvellement de modules extérieurs ou la rénovation des espaces extérieurs (marquage de la cour, rénovation des toilettes, etc...) est également soulevé par certaines directions.

Dans le réseau libre, le manque de matériel se fait encore ressentir tout comme le manque de locaux et de moyens financiers. Certaines directions mentionnent également que l'école n'est pas un lieu idéal pour faire de l'accueil (le bâtiment n'étant pas pensé dans cet optique).

Besoins et attentes exprimés par le service communal de l'accueil extrascolaire

Comme relaté dans l'état des lieux précédent, l'idéal serait que la plaine dispose de sa propre structure dotée de ses propres équipements.

La venue d'une plaine dans une école est une corvée tant pour l'école que pour la plaine. Les écoles doivent déménager le mobilier et le matériel des classes avant et après le passage de la plaine. La plaine doit aménager le premier jour d'ouverture et tout remettre en place le dernier jour du congé d'automne au congé de détente. Et, pour les vacances d'été, emballer et acheminer tout le matériel qui vient de divers endroits, ce qui demande des moyens humains non négligeables à mettre en œuvre, tant à l'aller qu'au retour.

De plus, cette succession d'acteurs dans les mêmes locaux ne se fait pas toujours sans moue de déplaisir et les animateurs ne peuvent que légèrement décorer les locaux qu'ils occupent avec les enfants.

Cette problématique engendre d'autres soucis tels que la disponibilité et le nombre de locaux mis à disposition ou encore la localisation de la plaine de vacances qui n'est jamais au même endroit. De la disponibilité des locaux dépend le nombre de places d'accueil offert aux familles à tel point qu'actuellement, les places ne sont réservées qu'aux habitants forestois et il serait souhaitable que cet accès soit également possible pour les enfants fréquentant une école forestoise.

Une demande conjointe tant des familles que du service de l'accueil extrascolaire serait la mise en œuvre des inscriptions en ligne qui aurait pour avantage plus de flexibilité, moins de files d'attente et de déplacements pour les parents et plus de simplicité pour le service.

Un autre constat observé par le service est la baisse d'année en année des moyens octroyés par l'administration pour l'organisation des plaines de vacances ou de stages. On observe également une grande difficulté à recruter du personnel de qualité tant accueillants qu'animateurs.

Potentiel d'activités

Une gamme assez variée d'activités est proposée à Forest :

Le nombre de lieux d'accueil a diminué sur les cinq dernières années. À ce jour nous comptons 48 lieux d'accueil tout confondu qui offrent à un moment de l'année un service d'accueil aux enfants. Lors de l'état des lieux précédent il y avait 63 lieux d'accueil. *// n'est pas tenu compte ici des garderies scolaires.*

Cette diminution s'explique par le fait que certaines associations culturelles ou sportives ont décidé de se consacrer à la tranche d'âge supérieure ou se sont délocalisées.

Les associations de type social (école de devoirs) ont beaucoup de difficultés à répondre à la demande et fonctionnent avec des listes d'attentes.

Certaines associations proposent un accueil pour les enfants dit « différents ». Mais encore une fois, il s'agit là d'un accueil qui demande des moyens humains et techniques coûteux face auxquels les associations ont beaucoup de mal à répondre.

Il existe une bonne diversité d'activités offertes aux enfants à Forest mais des manques sont toujours récurrents surtout pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans.

Ceci tient notamment du fait que l'accueil de ces derniers nécessite du personnel supplémentaire et formé aux besoins des très jeunes enfants ainsi que des locaux avec du mobilier adapté.

Tout ceci nécessite des moyens financiers que les associations ne sont plus à même de supporter. Cela n'augure rien de positif pour l'accueil des tout-petits.

Enfin les professionnels soulignent également des manques au niveau :

- D'activités culturelles spécifiques (théâtre, dessin, peinture, chant...);
- D'animations dans les nombreux espaces publics ;
- D'activités en néerlandais ;
- D'activités en piscine.

Pour finir, il est constaté que les offres d'activités ne sont pas égales au sein des établissements scolaires. Dans certaines écoles, l'offre se limite à la simple garderie durant les temps extrascolaires. Dans d'autres établissements des ateliers spécifiques sont proposés durant ces mêmes périodes d'accueil par des associations externes ou par des activités parascolaires. Les directions s'accordent à dire que le temps extrascolaire constitue la vitrine de l'école et qu'idéalement il serait bon que toutes les écoles bénéficient de ces ateliers, activités spécifiques.

Potentiel dans les écoles communales

Certains clubs et associations ont été autorisés par le service de l'instruction publique (par le Collège) à exercer leurs activités dans les infrastructures scolaires (salles de gymnastique, psychomotricité, classes, etc..).

L'Asbl « Forest en Montagne » est implantée au sein des écoles des Sept Bonniers et de l'école Arc-en-Ciel. Elle propose un bon nombre d'activités ouvertes à tous mais qui profitent essentiellement aux enfants de ces deux écoles.

Programme 2019 / 2020		
Activités	Jours / Heures	Agés
Tir à l'arc Ecole Sept Bonniers	Lundi 15h30/17h	De 9 à 12 ans
Psychomotricité Ecole Sept Bonniers	Samedi 9h30 / 11h30	De 2.5 à 8 ans
Gymnastique Ecole Sept Bonniers	Mardi 15h30 / 17h	De 5 à 12 ans
Cirque Ecole des Sept Bonniers	Jeudi 15h30 / 16h45	De 9 à 12 ans
Cirque Ecole 12	Jeudi 15h30 / 17h	4, 5, 6 èmes Primaires
Multi-sports Ecole Sept Bonniers	Mercredi et vendredi 13h30 / 15h et 15h30/ 16h45	De 5 à 8 ans et 9 à 12 ans
Basket Ball et Baby Basket Ecole 12	Mercredi 12h45 / 13h30, jeudi et vendredi de 16h45 à 17h45	De 5 à 12 ans
Basketball Ecole Arc En Ciel	Lundi / Mardi De 15h45 / 16h30	5 à 12 ans
Sport de ballons Ecole Arc En Ciel	Lundi de 15h30 à 16h30	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Mat
Psychomotricité Ecole Arc En Ciel	Mardi de 15h30 à 16h30	De 3 à 5 ans

Le service des sports de la commune propose plusieurs activités parascolaires dans les infrastructures communales (complexes sportifs et écoles communales) telles que des activités mini-multisports, psychomotricité, sports de ballons, danse, arts martiaux et même du soutien scolaire à l'attention des enfants de 3 à 12 ans.

Projets du Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS)

Le Dispositif d'Accrochage Scolaire¹⁵ de la Région de Bruxelles-Capitale est né de la nécessité de résoudre, par une approche globale et intégrée, la problématique des jeunes dans la rue. Le DAS met à disposition des établissements scolaires des 19 communes de Bruxelles, tous réseaux confondus, des moyens leur permettant de favoriser l'accrochage scolaire au sein de leur établissement scolaire, en dehors des heures scolaires. Depuis 2018, les projets sont développés et financés sur trois ans (anciennement ils étaient renouvelés toutes les années).

Projets DAS 2018-2021

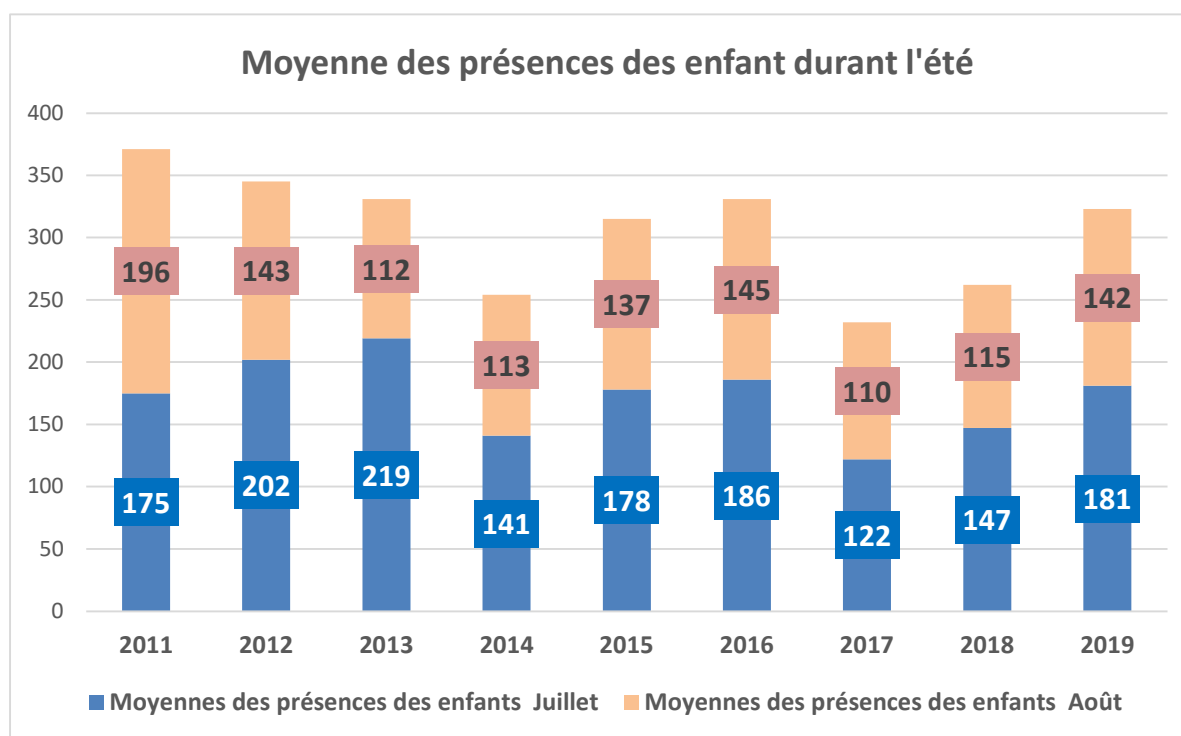
- **Ecole Kaléidoscope primaire** : projet plus particulièrement destiné aux élèves primo-arrivants (Tous au sport à l'école) ;
- **Ecole Sainte-Ursule** : projet pour des élèves de 3 à 12 ans (Osons la réussite pour tous !) ;
- **Ecole Sainte-Ursule** : projet pour des élèves de primaires (Osons la réussite pour tous !) ;
- **Ecole Sainte-Ursule** : projet pour les élèves de 4ème et 5ème primaires (Prévenir le décrochage scolaire par un accompagnement pédagogique et une remotivation du jeune face à sa scolarité) ;
- **Ecole Saint-Antoine** : projet pour des élèves de primaire et également pour des primo-arrivants (Multiplions les groupes de niveau durant le temps extrascolaire) ;
- **Ecole Les Bruyères** : projet pour les élèves de 3ème, 4ème, 5ème et 6ème primaire (La musique au centre des apprentissages) ;
- **Ecole Arc-en-ciel** : projet pour 264 élèves (Programme Tutorat – Soutien scolaire) ;
- **Ecole du Vignoble** : projet pour 264 élèves de 2 ans et demi à 12 ans (Programme Tutorat – Soutien scolaire) ;
- **Ecole Saint-Augustin** : projet plus particulièrement pour les élèves primo-arrivants (Pour apprendre, allez dehors !) ;
- **Ecole Sainte-Alène** : projet pour 345 élèves (La musique au centre des apprentissages) ;
- **Ecole Kaléidoscope primaire** : projet pour 294 élèves de primaire (Programme Tutorat – Soutien scolaire) ;
- **Ecole Kaléidoscope primaire** : projet pour les élèves de primaire (Apprentissage ludique sur le temps de midi) ;
- **Ecole Les Bruyères** : projet pour 360 élèves avec les maternelles (Programme Tutorat – Soutien scolaire) ;
- **Ecole La Cordée** : projet pour les élèves de maternelle à 7 et 8 ans et les élèves plus âgés (Création d'une « feuille/page de journal » en utilisant l'outil informatique et découverte de la boîte sous forme de petits ateliers) ;
- **Ecole El Hikma La Sagesse** : projet pour des élèves en obligation scolaire mais pas dès 2 ans (Ecole des devoirs, ateliers multisports, écologie et éveil culturel afin de gérer la violence et l'agressivité) ;
- **Ecole La Preuve par 9** : projet pour 468 élèves (Aide aux élèves en difficultés – Tutorat) ;
- **Ecole Sept Bonniers** : projet pour les élèves de 3ème, 4ème, 5ème et 6ème primaire. (Programme Tutorat – Soutien scolaire).

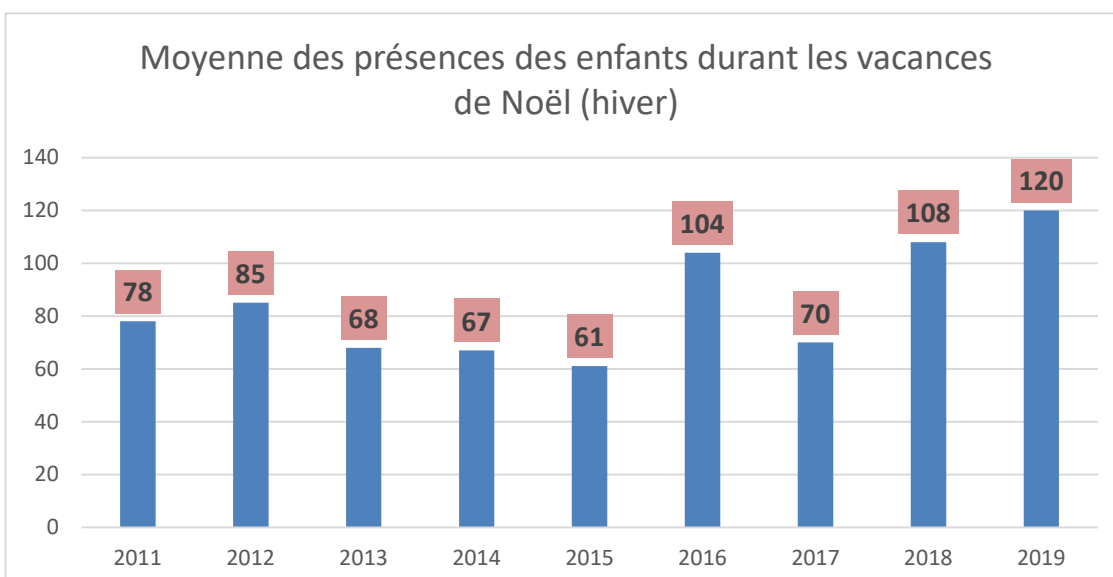
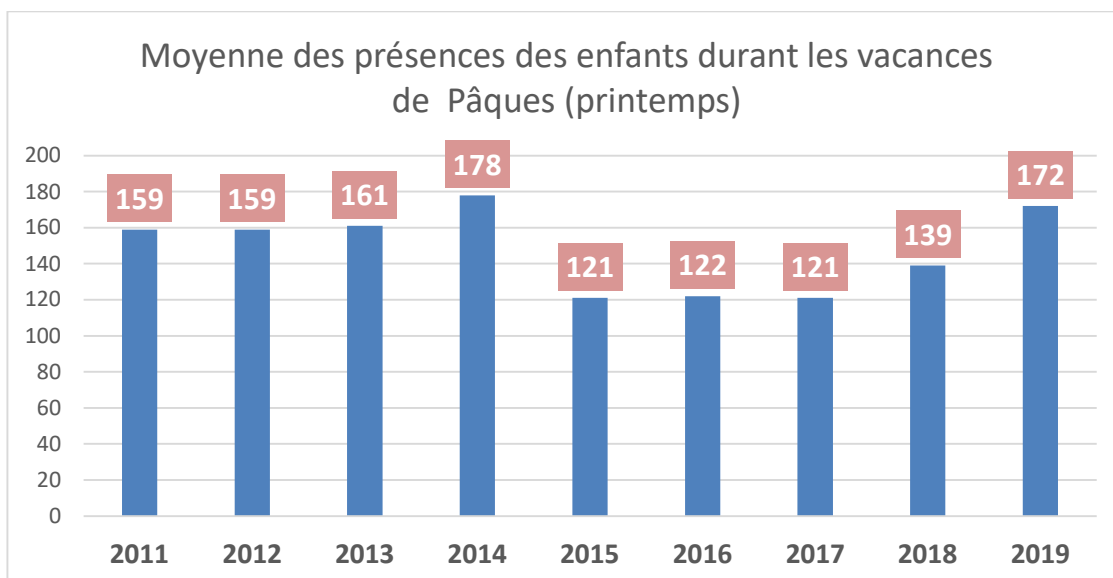
¹⁵ Das-rcb.be

Les plaines de vacances

Les plaines de vacances, agréées par l'ONE depuis le 27 mars 2005, sont accessibles de 7 h à 17h45 pendant tous les congés scolaires, excepté le 27 septembre, les deux, trois premiers jours de juillet et la dernière semaine complète d'août du fait de la remise/reprise du bâtiment. Les plaines de vacances ne peuvent en aucun cas être comparées à une simple garderie puisque, comme déjà dit, elles offrent un très large panel d'activités.

Les redevances sont inchangées depuis juillet 2011. Pour un enfant forestois, il est de 25 ou 40 € selon la période où ses parents viennent l'inscrire. Les plaines de vacances forestoises sont très appréciées des familles et le taux de satisfaction est très important. Malheureusement, l'accès de la plaine est limité aux seuls enfants forestois et à ceux qui fréquentent une école de l'enseignement spécialisé. Il est dommage de ne pas l'ouvrir à tous les enfants fréquentant une école forestoise.





A partir de 2017, on peut observer dans les trois graphiques une belle remontée des fréquentations de la plaine de vacances. Entre 2017 et 2019 durant les vacances d'été il y a eu une augmentation de 48% d'enfants en juillet et de 29% en août. Pour les vacances de printemps l'augmentation se situe aux alentours des 42%, pour celles d'hiver cela tourne autour des 71%. L'augmentation pour les autres périodes (carnaval, toussaint et nouvelle année) est quasi du même ordre.

Autres infrastructures utilisées

Quatre autres centres de vacances sont également agréés :

- Le partenariat MARCONI asbl ;
- Le CAIRN asbl ;
- Eclaireurs Neutres de France en Belgique
- Wiels- Centre d'Arts Contemporain

Une Asbl est également reconnue pour ses stages de vacances, REMUA mais elle n'a plus son siège social à Forest.

L'école Saint-AUGUSTIN, organise une plaine de vacances les deux premières semaines de juillet en collaboration avec jeunesse et santé des mutualités Saint-MICHEL.

L'Asbl Médina sport organise également des semaines de stages en été (mois de juillet) pour des enfants du primaire à un coût très abordable (25 euros la semaine). Le BRASS organise également deux semaines de stage en août, un la première semaine pour les enfants 6 à 9 ans et l'autre la troisième semaine pour les enfants de 8 à 13 ans.

Chaque année, la fondation l'Oréal octroie un séjour de dix jours à une cinquantaine d'enfants au domaine de la SAGNETTE à HACHY. Ce séjour est gracieusement offert aux enfants précarisés de la commune. Le choix des enfants s'opère en collaboration avec le centre S.P.S.E. (Service de Promotion de la Santé à l'Ecole) de la commune.

Clubs, écoles ou associations qui utilisent les infrastructures sportives

Toutes les infrastructures sportives sont ouvertes 7 jours sur 7, et les plages horaires couvrent toute la journée ainsi qu'une bonne partie de la soirée.

Service accueil extrascolaire

Le parascolaire

La fréquentation du parascolaire a fortement chuté suite à la suppression des chèques sport et au raccourcissement des plages horaires de certaines disciplines qui empêche les parents de se consacrer aux tâches de la vie quotidienne entre dépôt et reprise des enfants.

En 2006, à ses débuts, le parascolaire offrait 3 activités : le tennis, le basket, l'athlétisme et 34 enfants en avaient bénéficié. Pour la saison 2009-2010, 16 activités sportives ou culturelles ont été proposées, 469 enfants inscrits et 21 moniteurs, répondant aux compétences requises, y dispensaient leur savoir.

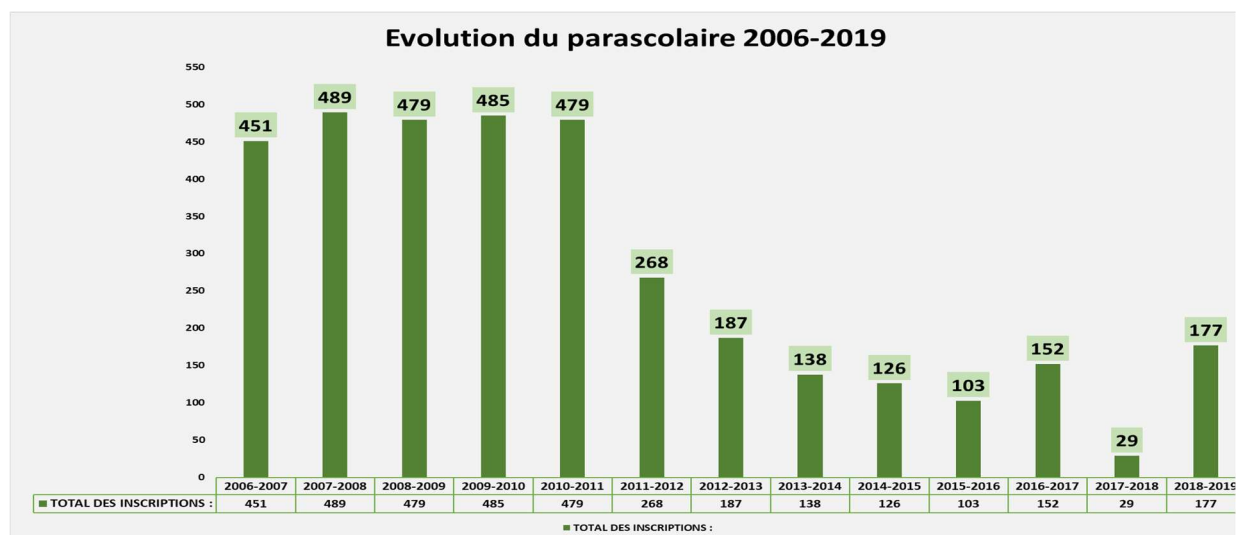
La saison 2010-2011 avait encore été élargie pour passer à 21 activités différentes, soit cinq activités de plus que l'année précédente et qui sont essentiellement consacrées aux plus petits (éveil sportif, éveil musical, etc.). Des activités de dessins, des cours d'échecs et d'informatique étaient également disponibles pour les plus grands.

Le parascolaire est essentiellement dispensé dans les infrastructures scolaires et sportives de la commune et cela après le temps de l'école.

En 2011/2012 le service ne proposait plus que 14 activités. A partir de 2013, il ne restait plus que six activités proposées aux enfants.

Le déclin du parascolaire communal peut s'expliquer par le fait que la mentalité des jeunes gens a changé et, rares sont ceux encore intéressés de se déplacer pour travailler si peu d'heures avec un salaire peu conséquent. De plus trouver du personnel stable et qualifié est devenu une entreprise laborieuse...

D'autre part comment motiver les animateurs et le personnel du service accueil extrascolaire quand nul ne peut ignorer que le parascolaire est devenu au fil du temps un endroit où « se débarrasser » de ses enfants pour pas cher. Beaucoup de parents bénéficient de l'aide du CPAS, auraient donc le temps de conduire leurs enfants à une activité quelque peu éloignée de chez eux mais, peu leur importe ce que l'enfant a envie de pratiquer, il est inscrit à l'activité la plus proche du domicile. Conclusion : beaucoup d'enfants abandonnent au bout de quelques fois une activité qui ne les intéresse pas. Fin 2018, le parascolaire communal a été transféré au service des sports de la commune afin que ce dernier puisse redynamiser l'offre aux familles en diversifiant les activités et les lieux d'accueil.



Les stages de vacances communaux

Les stages de vacances communaux ont vu le jour en 2005 et couvraient une semaine durant les vacances de pâques, les deux premières semaines de juillet ainsi que les deux dernières du mois d'août et enfin une semaine pendant les vacances d'hiver. Le fait de « ceinturer » les deux mois de vacances par des périodes de stages permettaient aux parents d'avoir une alternative à la fermeture des plaines de vacances et couvrait ainsi en places d'accueil les deux mois d'été sans discontinuer. Malheureusement cela n'est plus vrai aujourd'hui. Les familles qui sont dans embarras doivent trouver des alternatives de garde pour leurs enfants.

Les stages de vacances permettaient aux enfants de découvrir un ou deux sports avant de passer au niveau supérieur, c'est-à-dire l'inscription dans un club et la dépense qui l'accompagne.

Là aussi, la disparition des chèques sport avait cruellement été ressentie, ainsi que le manque de personnel fiable et qualifié.

Ce n'était pas la seule cause de la diminution de la fréquentation des stages. En effet, les activités offertes par la plaine de vacances s'étant tellement étoffées et diversifiées, des parents l'avaient adoptée pour leurs enfants au détriment des stages.

Par la suite, les stages ont été intégrés aux activités de la plaine et ont permis ainsi à tous les enfants de la plaine de découvrir plusieurs disciplines sportives.

Actuellement, les stages ont quasiment disparu, cependant le service extrascolaire cherche des pistes pour les relancer mais dans un domaine plus culturel ainsi en août 2020 est programmé un stage scientifique.

Recueil des attentes et besoins des parents

Généralités

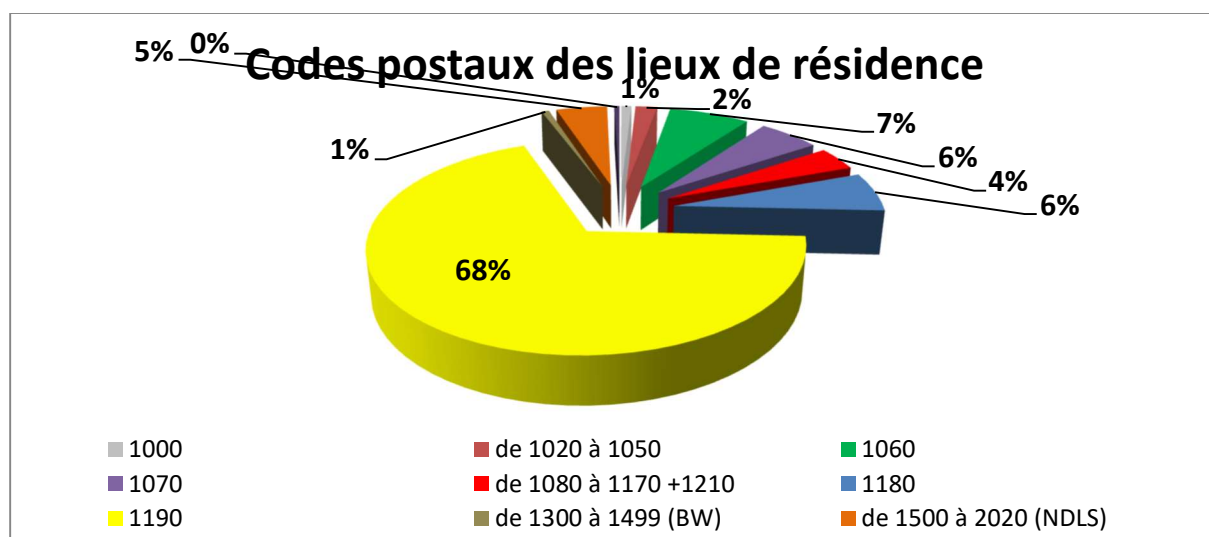
Comme lors du précédent état des lieux, à l'aide de cette enquête, nous voulions :

- Localiser les familles au niveau de leur résidence ainsi que de leur lieu de travail ;
- Connaître les raisons qui les incitent à rechercher un milieu d'accueil ;
- Connaître leurs préférences en matière d'activités proposées ;
- Connaître leur situation familiale ;
- Avoir leur avis sur la participation financière ;
- Faire émerger les critères de qualité dans le choix d'activité.
- Etc...

Les réponses obtenues ne suffisent pas à décrire de manière élargie les attentes des familles mais donnent un aperçu, souvent confirmé par d'autres sources d'informations.

La première question posée aux parents permettait de cartographier leur lieu de résidence.

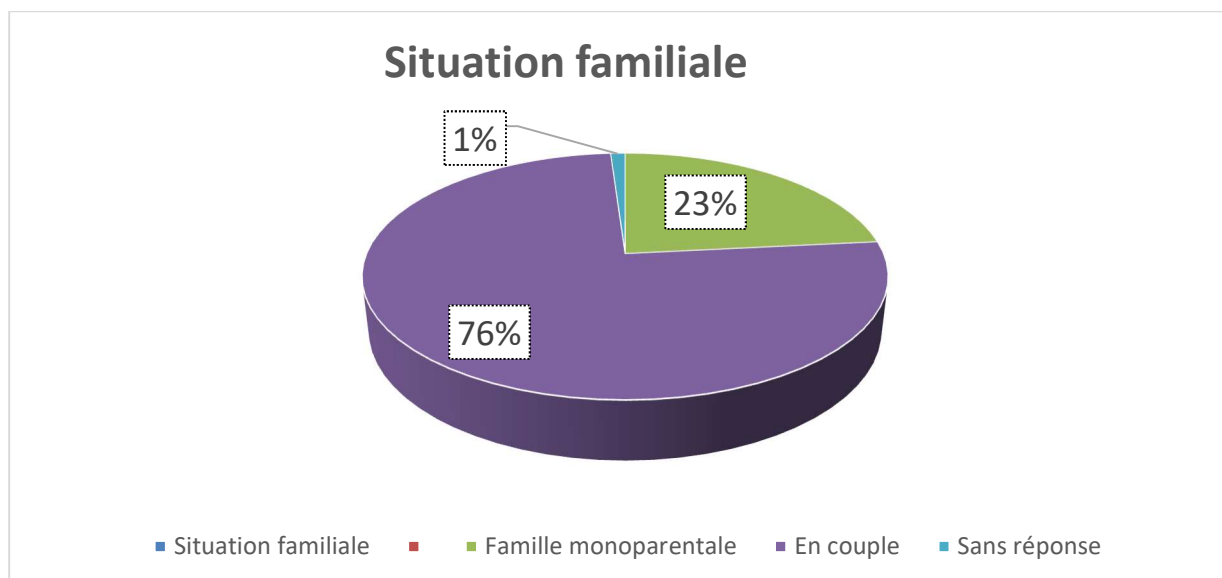
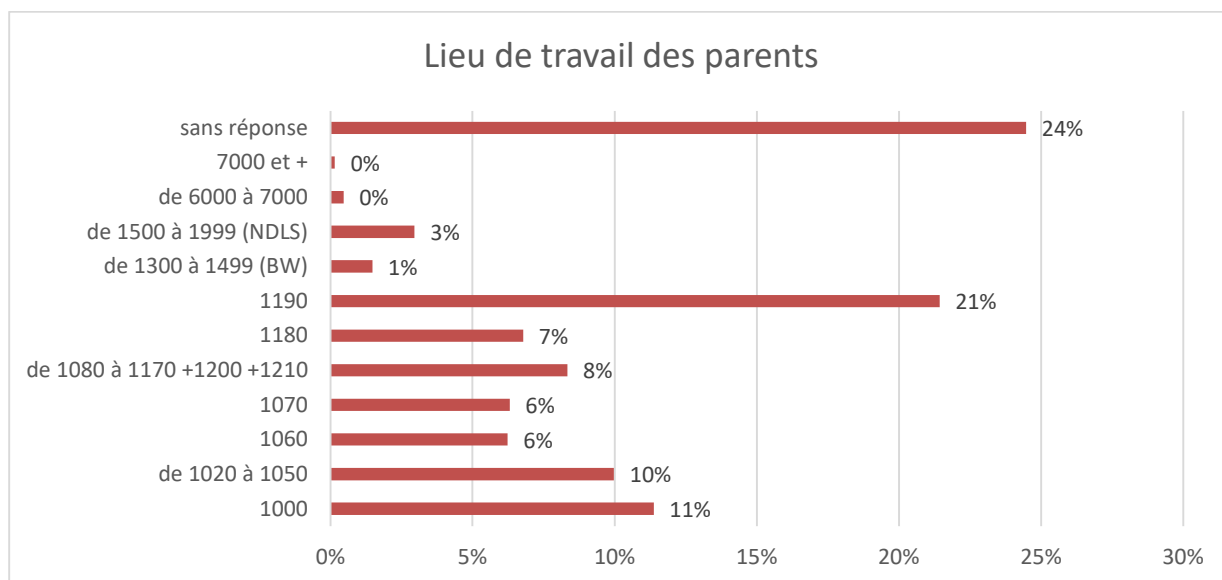
Dans le graphique ci-dessous, près de 68% des parents qui ont répondu au questionnaire habitent la commune de Forest (60% en 2015). Les 32% restant émanent de 32 autres communes (28 autres en 2015) mais majoritairement des communes limitrophes : 7% pour Saint-Gilles, 6% pour Uccle, 6% pour Anderlecht, 6% pour les autres communes bruxelloises (Jette, Schaerbeek, Ixelles, etc...). Il y a en moyenne 1% d'enfants venant du Brabant Flamand, des communes limitrophes de Bruxelles, 1% du Brabant Wallon et moins d'1% de la Wallonie. 3% n'ont pas répondu à la question.



Le nombre de non Forestois n'est pas étonnant si on considère l'emplacement géographique de la commune et le fait que des parents combinent parfois leurs déplacements professionnels et la recherche d'un lieu d'accueil extrascolaire.

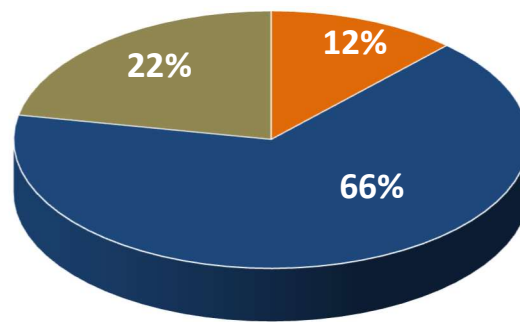
La deuxième question posée aux parents concernait leur lieu de travail et leur situation familiale.

Dans le graphique ci-dessous, seulement 21% des parents qui ont répondu au questionnaire travaillent sur le territoire de la commune de Forest. Les 55% restant prestent principalement dans les communes limitrophes : 6% pour Saint-Gilles, 7% pour Uccle, 6% pour Anderlecht, 11% pour la ville de Bruxelles, 8% pour les autres communes bruxelloises (Jette, Schaerbeek, Ixelles, etc...). Il y a en moyenne moins d'1% d'enfants venant du Brabant Flamand, 1% des communes limitrophes de Bruxelles, 1% du Brabant Wallon et moins d'1% de la Wallonie. 24% n'ont pas répondu à la question.



76% des familles ayant répondu à l'enquête vivent en couple, 23% sont des familles monoparentales et seulement 1% des parents n'a pas répondu à la question.

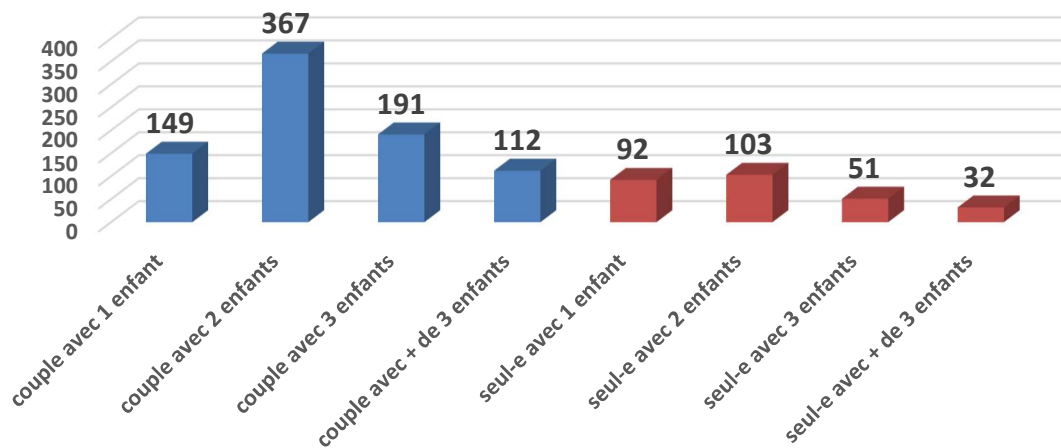
Vos enfants sont-ils en garde partagée?



■ Oui ■ Non ■ Sans réponse

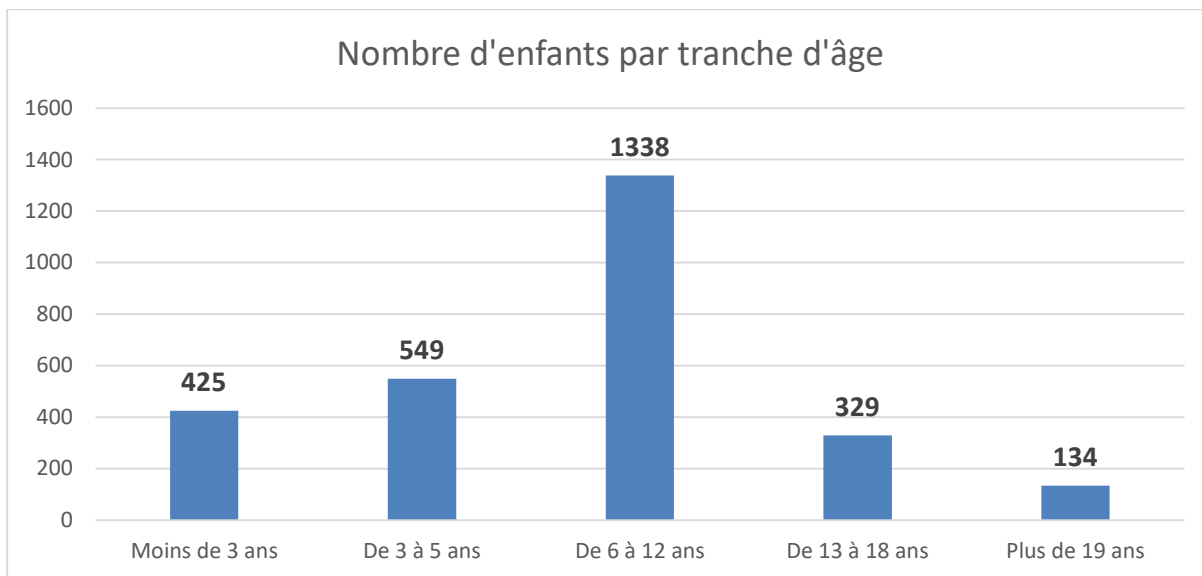
12% des parents ayant répondu à l'enquête indiquent avoir la garde partagée des enfants, 22% des parents n'ont pas répondu à la question.

Familles

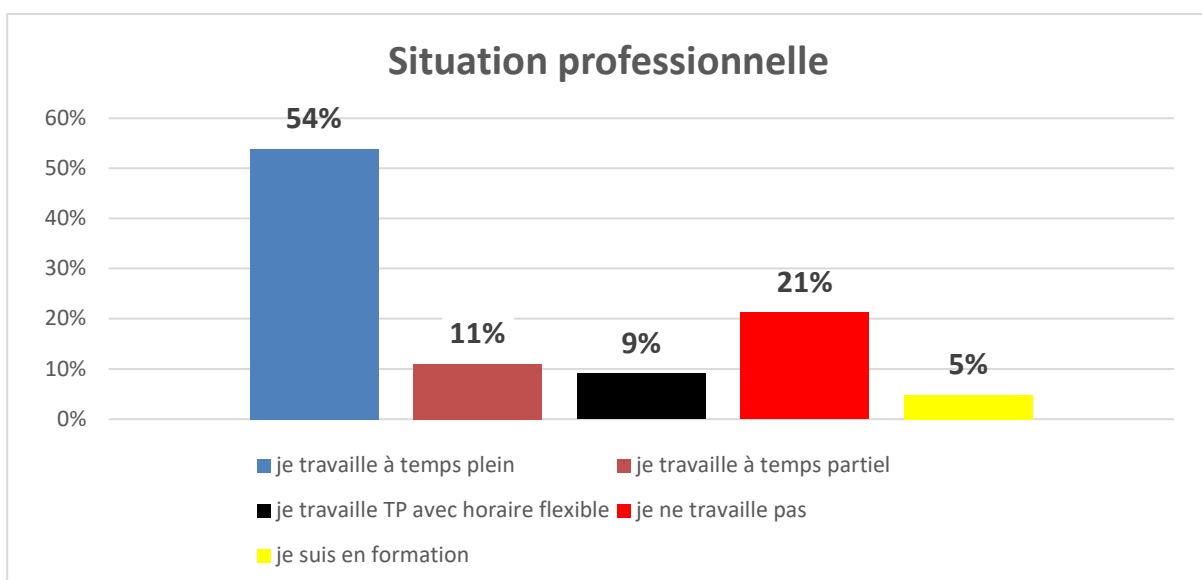


Soit :

- 14% des couples vivent avec un enfant ;
- 33% des couples vivent avec deux enfants ;
- 17% des couples vivent avec trois enfants ;
- 10% des couples avec plus de 3 enfants ;
- 8% des personnes seules vivent avec 1 enfant ;
- 9% des personnes seules vivent avec 2 enfants ;
- 5% des personnes seules vivent avec 3 enfants ;
- 3% des personnes seules vivent avec plus de 3 enfants.



15% des parents qui ont répondu ont un enfant de moins de 3 ans, 20% ont un enfant entre 3 à 5ans, 48% ont un enfant de 6 à 12 ans et 17% ont un jeune adolescent à la maison.



63% des parents déclarent travailler à temps plein dont 9% d'entre eux avec des horaires flexibles, 21% ne travaillent pas, 5% suivent une formation et 11% travaillent à temps partiel.

A la question avez-vous modifié votre temps de travail depuis que vous êtes parents, 44% répondent positivement et 55% répondent par la négative. Seul 1% n'a pas répondu à la question.

Les troisième et quatrième questions portaient sur la satisfaction et les critères les plus importants concernant l'accueil extrascolaire à Forest.

Il est à signaler que 494 personnes ont répondu ne pas se sentir concernées ou n'ont pas répondu du tout à la question ce qui représente 50% des personnes interrogées. Il faut savoir qu'en 2015 seulement 261 familles n'avaient pas apporté de réponse sur 874 familles au total. Aujourd'hui le nombre total de familles s'élève à 1082. Reste donc pour ces deux questions l'avis de 588 familles.

Une grande partie de la population est satisfaite de l'accueil extrascolaire proposé à Forest et cela malgré les nombreux changements opérés par l'administration communale au sujet de la réglementation de ses plaines de vacances. Il y a de fortes chances que le pourcentage de satisfaction aurait été plus élevé si la plaine de vacances avait continué d'accepter les enfants n'habitant pas Forest.

Le parascolaire communal est jugé par les parents qui le fréquentent comme déplorable et catastrophique. Ils déplorent la qualité du service offert, le peu d'information, les absences répétées des moniteurs, l'annulation constante des activités et l'inactivité des responsables. Beaucoup mettent en avant le parascolaire de la commune d'Uccle et leur donnent leur préférence.

Le monde associatif forestois à bonne presse auprès des parents interrogés qui mettent en avant la qualité de l'offre d'accueil mais déplorent le nombre de places limitées dans certaines associations ou l'ouverture restreinte durant les congés scolaires. Les horaires d'ouverture et de fermeture restent d'actualité. Les familles souhaitent des horaires élargis à la situation actuelle et sollicitent des fermetures plus tardives ou des ouvertures plus matinales.

Les critères les plus importants émis par les parents sont :

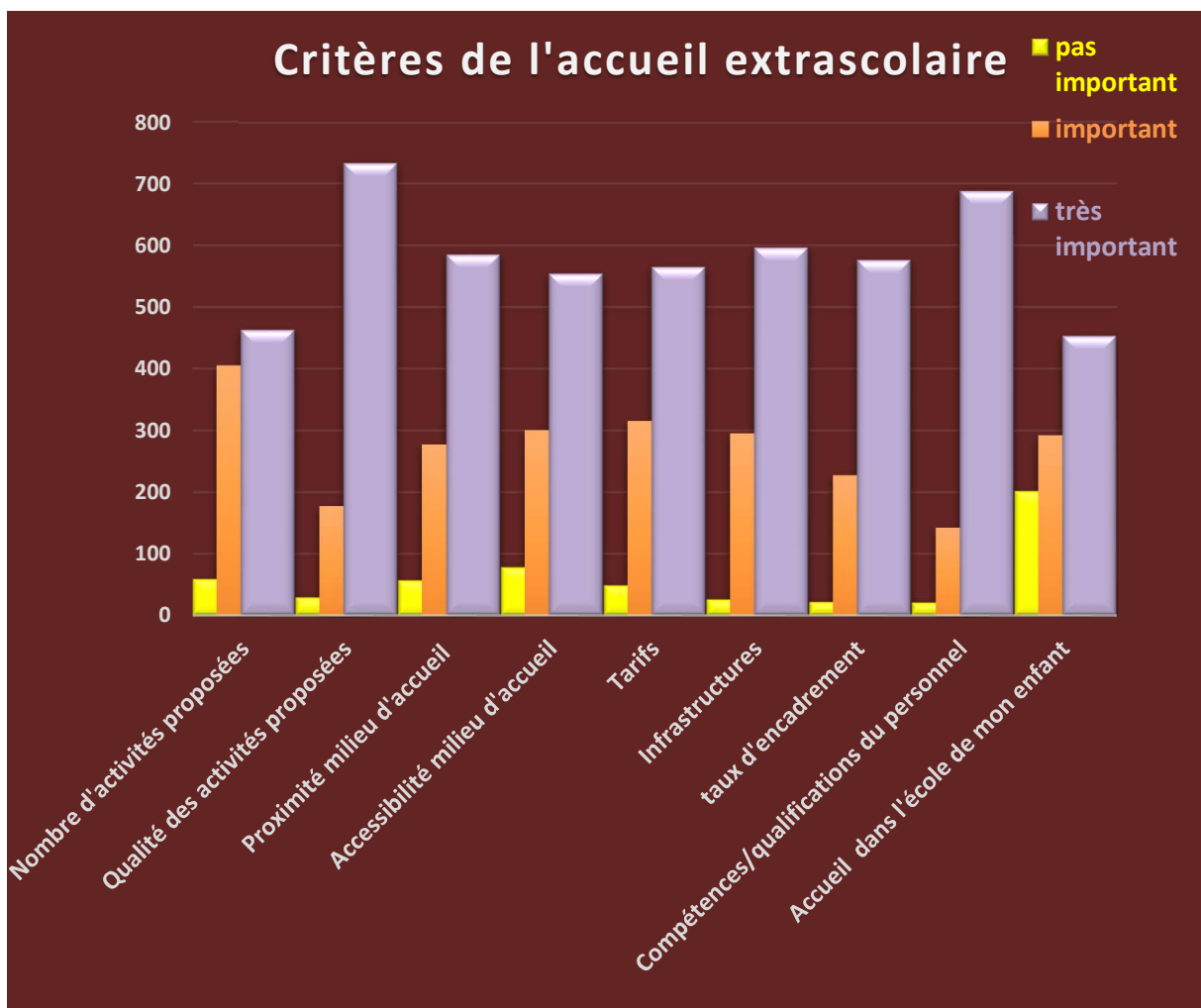
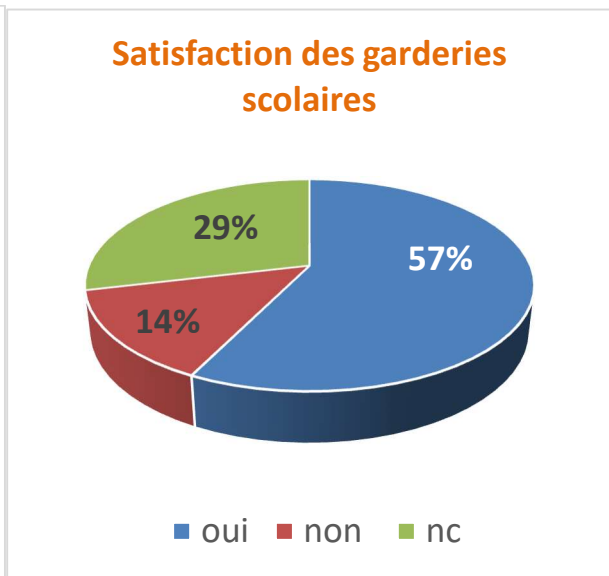
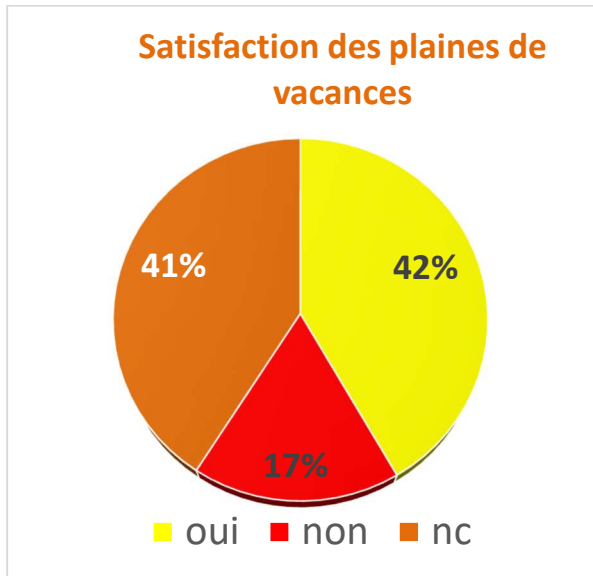
Par ordre d'importance

- La compétence et la qualification du personnel ;
- Le nombre et la diversité des activités proposées;
- Le taux d'encadrements des enfants (les petits groupes sont plus qualitatifs que les très grands groupes) 70%;
- Les plages horaires proposées ;
- Les infrastructures;
- Le coût.

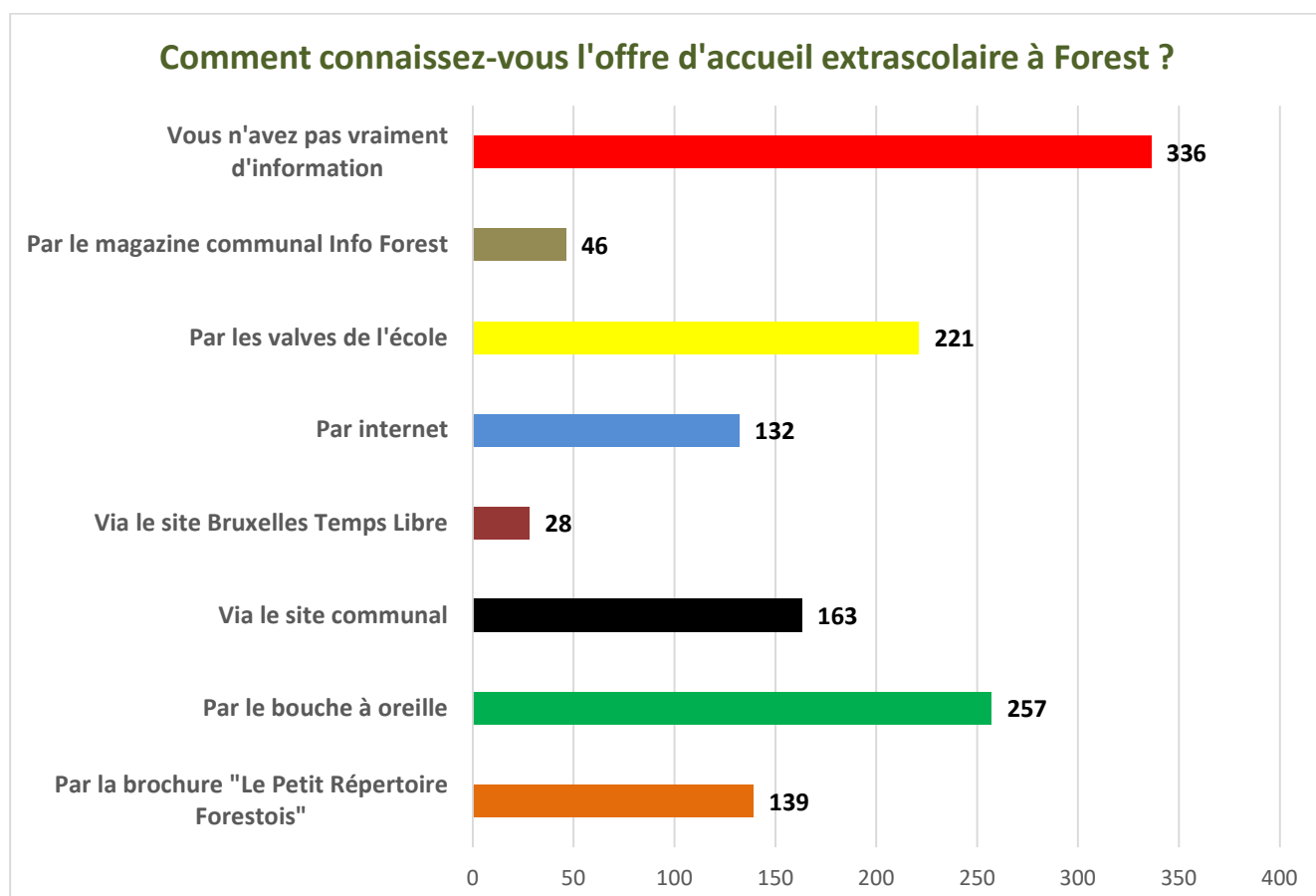
Un point qui revient très souvent et qui est mis en commentaire libre est la demande des parents pour que l'activité se déroule dans l'école de leur enfant. Quelques parents souhaiteraient à défaut d'activités internes, un ramassage scolaire vers les différents lieux d'activités. Les parents soulignent que leurs enfants apprécient les activités auxquelles ils participent. La réduction des déplacements, surtout en zone urbaine, représente un facteur important pour faciliter l'organisation familiale et professionnelle.

De manière globale, une majorité des parents est satisfaite de l'accueil extrascolaire à Forest tant au niveau des plaines de vacances, des garderies scolaires que des associations. Certains parents n'ont pas répondu car ils n'ont pas encore eu l'occasion d'essayer l'offre d'accueil, leurs enfants étant encore trop petits. Pour d'autres, les motifs d'insatisfactions

sont les suivants : manque d'informations, manque de sécurité, horaires pas adaptés, manque de qualification du personnel ...



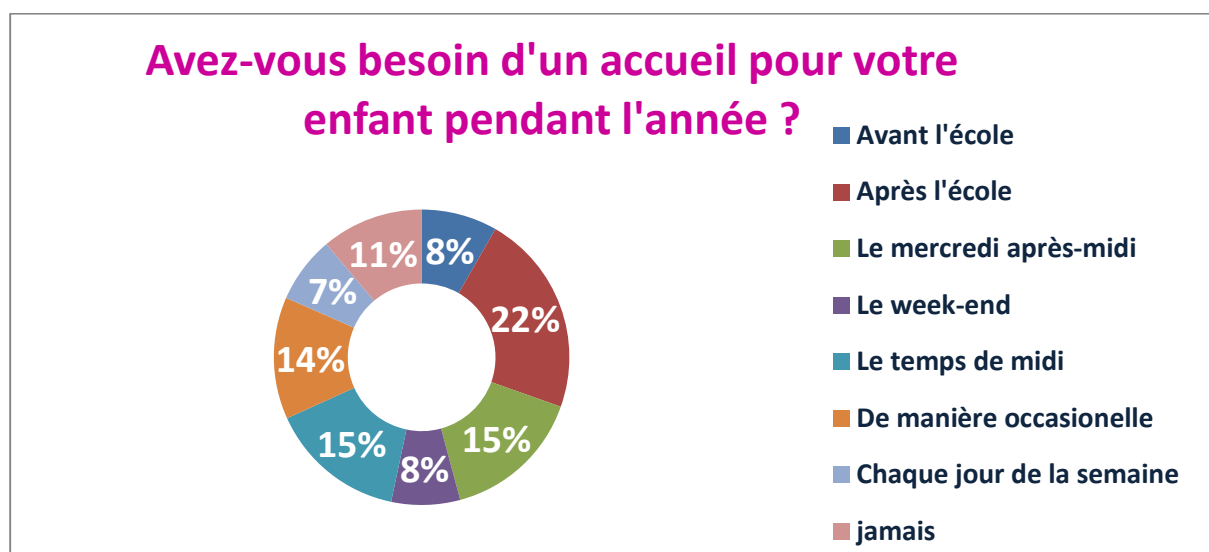
La question suivante était « comment connaissez-vous l'offre d'accueil extrascolaire à Forest ».



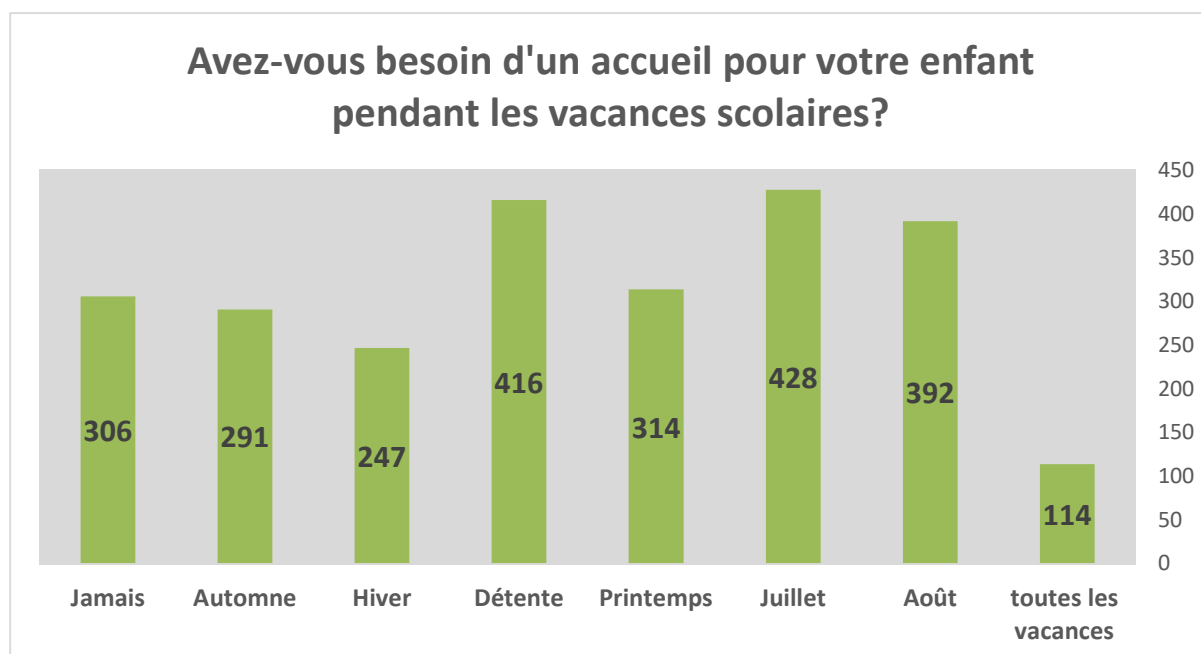
Le graphique ci-dessus démontre que 25% des parents manquent encore d'informations et l'on remarquera que le bouche à oreille est la manière la plus répandue pour s'informer. Fin 2019 le service ATL a réédité le petit répertoire forestois contenant une mine d'informations pour diriger au mieux les parents dans leurs recherches et 11% des parents sondés ont eu recours à cet outil. Une distribution a été faite dans les différentes écoles et dans les différentes associations visitées. Cette brochure est également disponible dans les bâtiments communaux et sur le site internet de l'administration. 12% des parents ont pu s'informer en consultant le site internet communal. Seulement 2% des parents consultent le site de Bruxelles Temps Libre. 17% des parents ont également obtenu des renseignements par les valves de l'école. Les panneaux lumineux placés sur les importants axes routiers communaux informent aussi les parents des différentes activités communales.

Autres questions posées aux parents concernant les besoins des familles en matière d'accueil extrascolaire (pendant l'année scolaire et durant les vacances scolaires)

Le graphique ci-dessous indique les périodes les plus sollicitées par les parents.

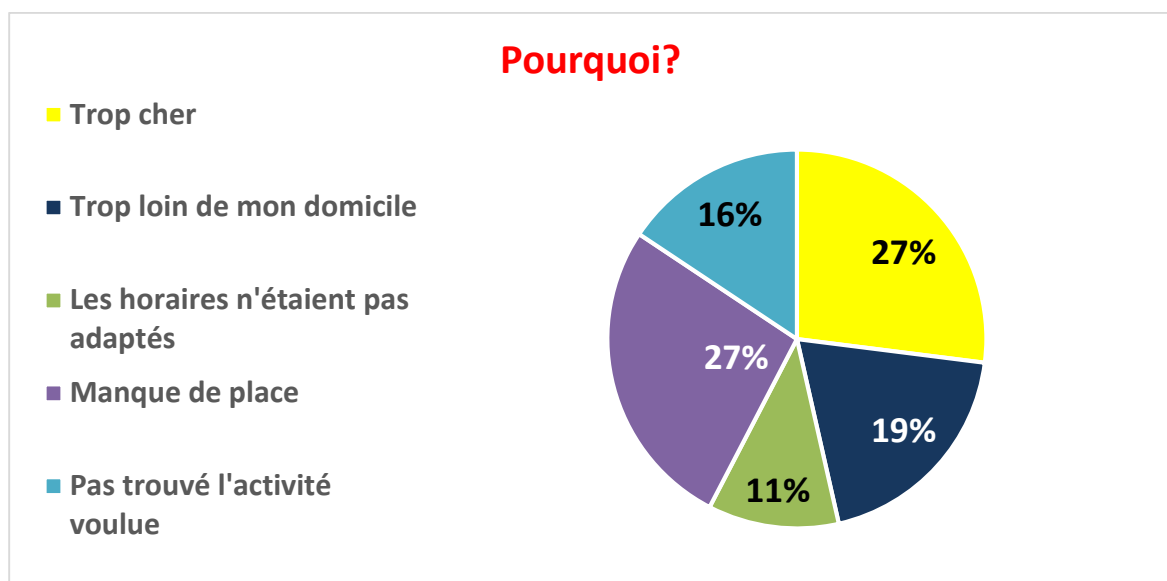
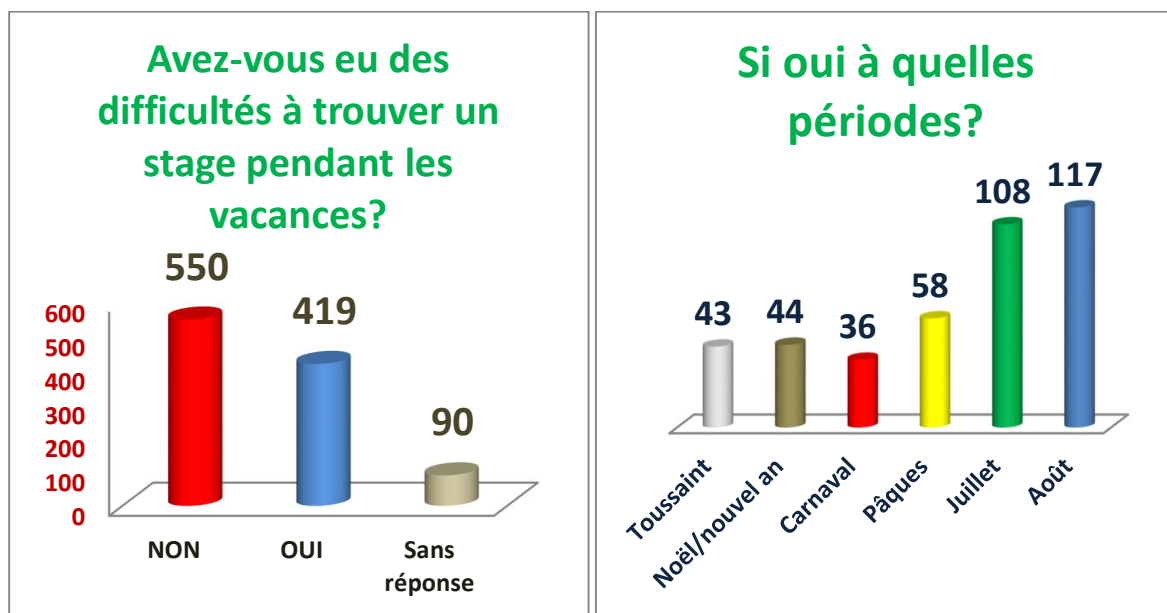


Pendant l'année scolaire les périodes les plus sollicitées sont sans surprise les moments après l'école (la garderie du soir) et le mercredi après-midi. 8% des parents sollicitent également une offre le weekend pour leurs enfants.



Durant les congés scolaires, les périodes les plus demandées par les parents se situent en été. Les vacances de détente (Carnaval) et de printemps (Pâques) sont également très sollicitées. Les plaines de vacances proposées par le service extrascolaire sont très prisées aux mêmes moments. Pour les petits congés les parents arrivent à s'arranger parce que les semaines sont souvent incomplètes.

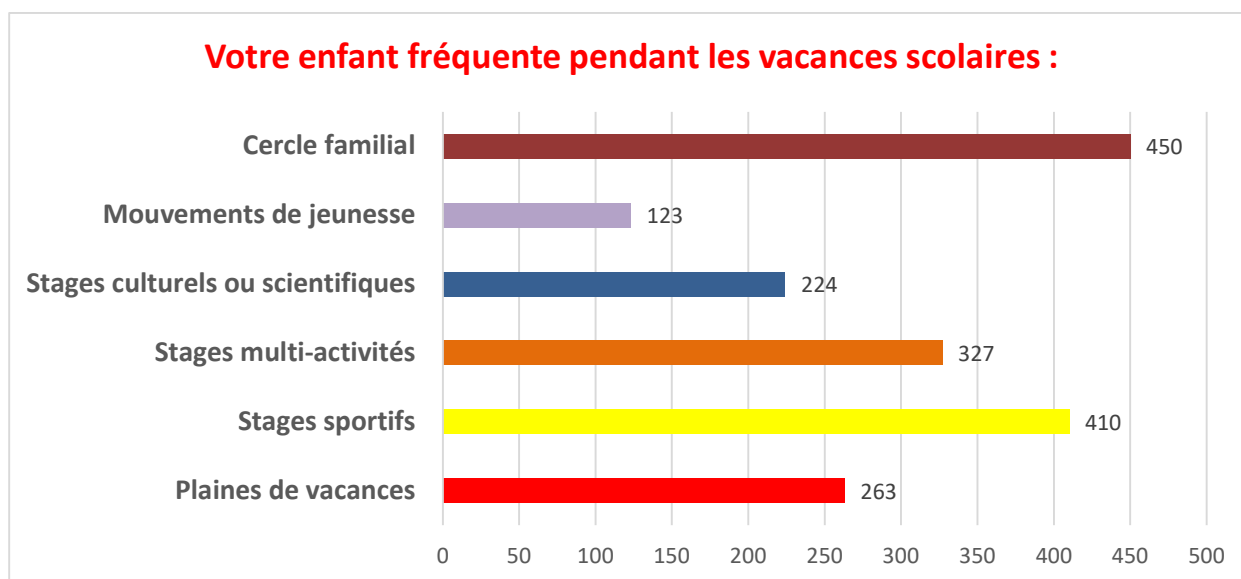
Une autre question importante était de savoir si les parents avaient éprouvé des difficultés à trouver un stage, un accueil durant les vacances et si oui à quelles périodes ?



52% (contre 59% auparavant) des parents ayant répondu à cette enquête n'ont eu aucune difficulté à trouver un stage, un accueil. Malheureusement 40% n'ont pas eu cette chance (par rapport au précédent état des lieux c'est 10% de plus). 8% n'ont pas répondu à la question.

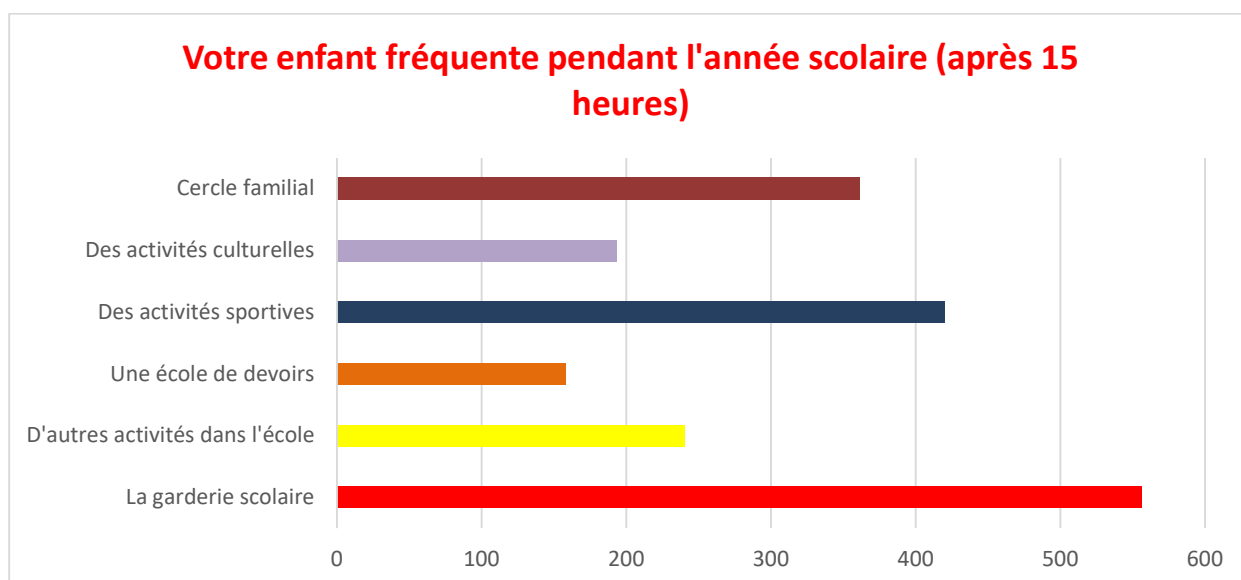
Les périodes les plus problématiques sont les deux mois d'été. Pendant les « petits congés » les parents n'éprouvent pas trop de difficultés à satisfaire leurs desiderata.

Les besoins d'accueil des parents durant les vacances scolaires



Selon notre enquête 25% des enfants restent au sein du noyau familial durant les vacances scolaires. Les stages sportifs ainsi que les stages multi-activités sont très plébiscités. La plaine de vacances reste un standard. Il est à noter que pour de nombreux parents, l'essentiel est de trouver une place, voire plusieurs dans un même endroit lorsque la demande concerne des frères et sœurs et cela parfois au détriment du choix de l'activité.

Les besoins d'accueil des parents en semaine

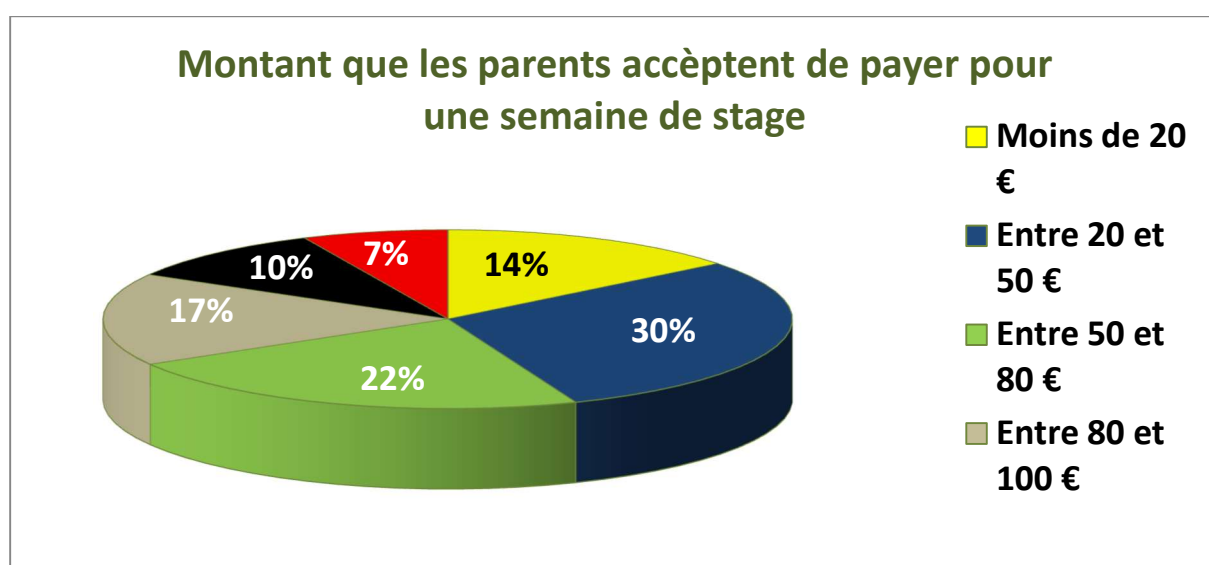


Comme pour les congés des enfants (19%) retourne directement à la maison sans pratiquer d'activités après l'école ou ne fréquente pas la garderie scolaire. Par contre 30% des enfants restent en garderie après l'école. 22% pratiquent des activités sportives. Les activités culturelles sont quant à elles cinquième dans le choix des enfants.

Intervention financière des parents.

Comme mentionné plus haut, un des critères important pour les parents est le coût des activités. Il est vrai que le prix reste le principal facteur de discrimination face aux activités extrascolaires. Aussi il a été demandé aux parents combien ils étaient prêts à payer pour une semaine de stage en période de vacances.

Pour cerner la question de la contribution maximale qui paraît acceptable, les parents devaient se situer dans « des fourchettes de prix » allant de moins de vingt euros à plus de cent euros. De manière générale, les familles ne réclament pas la gratuité des activités extrascolaires car, pour certaines, la gratuité est synonyme de piètre qualité et elles préfèrent mettre une certaine somme pour être sûre de la qualité.



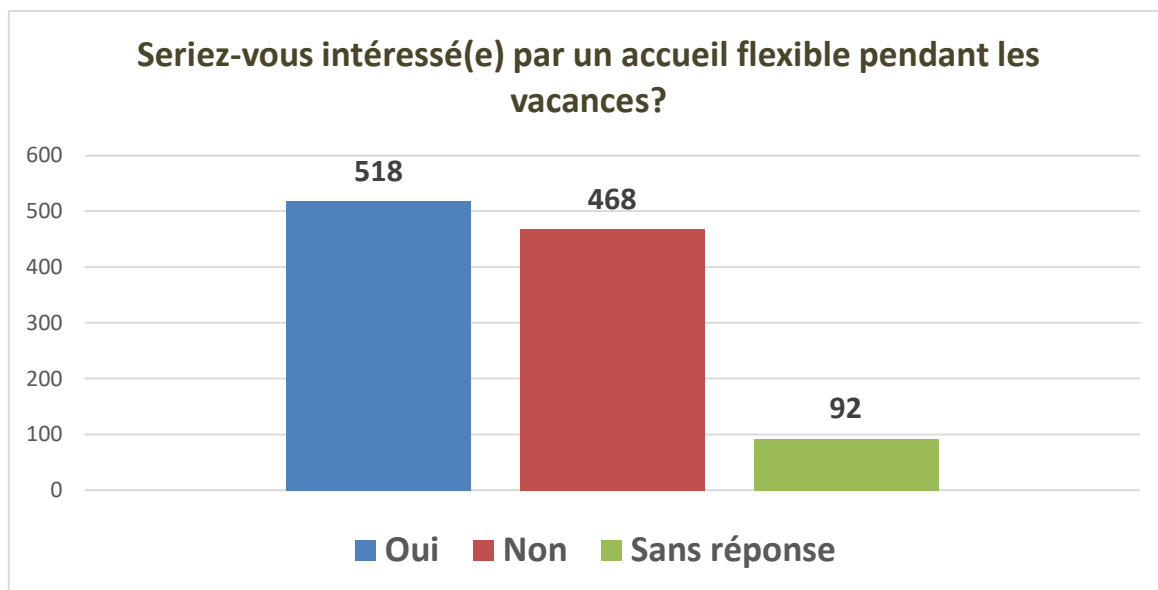
En grande partie les parents sont prêts à payer entre 20 € et 50 € pour une semaine de stage. Cependant les chiffres sont assez mitigés. Comme déjà souligné, les parents sont prêts à déboursier beaucoup plus pour autant que la qualité le justifie. Enfin, 7% des parents n'ont pas répondu à la question.

L'accueil flexible

Comme lors du précédent état des lieux et dans une perspective de connaître au mieux les attentes des parents la question de « l'accueil flexible » a été soulevée. Par accueil flexible il faut entendre la possibilité pour les parents de déposer leurs enfants uniquement le matin ou l'après-midi et seulement certains jours sur la semaine. Ce système pourrait convenir à des personnes qui travaillent à temps partiel.

En 2015, quasi une famille sur deux souhaitait pouvoir recourir à un accueil plus flexible en fonction des situations individuelles. La tendance est similaire, voire accentuée en 2019. En effet, la moitié des parents est ouverte à cette forme d'accueil et le justifie en mettant en

avant que grâce à ce système les familles pourraient bénéficier d'un meilleur équilibre et de ce fait profiter de chaque moment à 100%.



Le rythme soutenu imposé aux enfants lors des vacances est malheureusement similaire à celui des périodes scolaires. Il est tout de même important de respecter certains horaires, soit le matin, soit l'après-midi. Laisser les enfants arriver à n'importe quel moment de la journée serait dommageable à la bonne marche du lieu d'accueil.

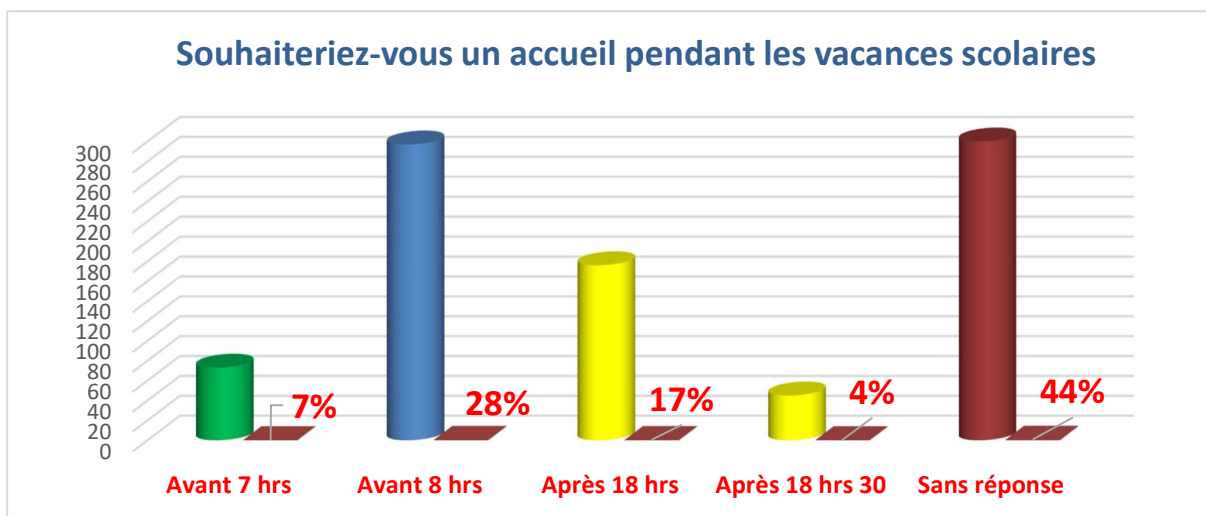
Les commentaires libres des parents souhaitant un accueil flexible sont identiques à ceux formulés il y a cinq ans :

- Possibilité de télétravail ;
- Stage trop long, pas assez de coupure entre école et stage ;
- Pouvoir laisser les enfants se réveiller d'eux-mêmes ;
- Meilleur équilibre familial ;
- Pouvoir profiter de plus de temps libre à la maison ;
- Meilleure corrélation entre temps partiel, horaire décalé, stage et vie familiale ;
- Grands-parents disponibles mais difficile pour eux de garder les enfants toute la journée ;
- Plus facile à gérer avec une garde alternée ;
- Moins coûteux.

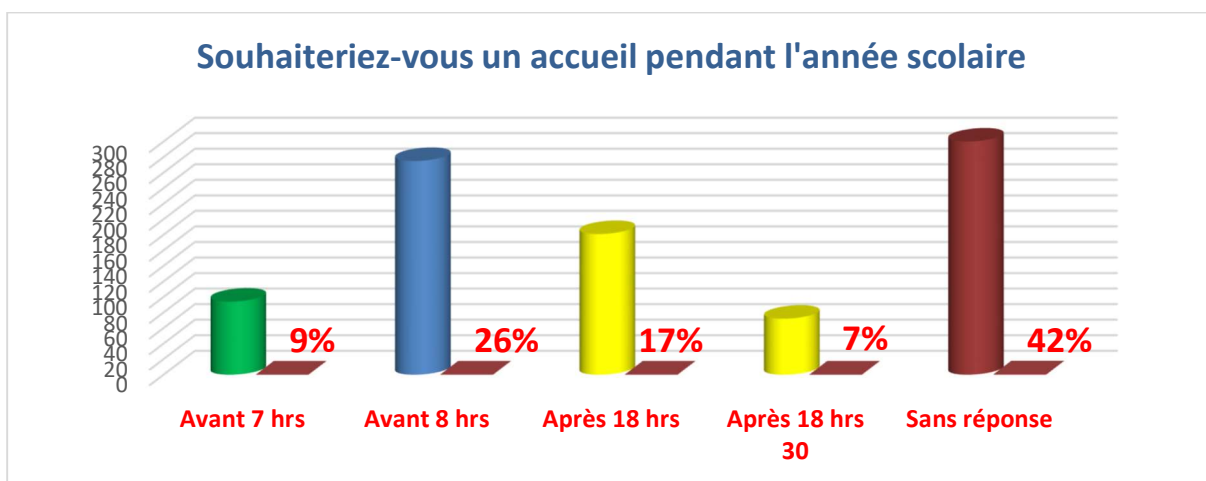
Les parents ayant répondu par la négative, ont donné les raisons suivantes :

- Horaires à temps plein ;
- Les horaires de travail ne sont pas flexibles ;
- Difficile pour les enfants de s'intégrer au groupe s'ils viennent de temps en temps aux activités.

Les horaires



35% des parents souhaiteraient que les milieux d'accueil ouvrent leurs portes avant 8 heures et 21% voudraient des fermetures plus tardives.



9% des parents souhaiteraient que les garderies scolaires accueillent leurs enfants avant 7 heures et 24% voudraient des fermetures plus tardives. De nombreux parents dont les enfants fréquentent les établissements spécialisés n'ont pas répondu à cette question du fait que les enfants viennent et partent en bus.

Quelques commentaires libres des parents (pêle-mêle)

- L'information sur les activités circulent peu à Forest en comparaison de la ville de Bruxelles qui propose beaucoup plus (site web dédié). Selon moi, choix limités en dehors des heures scolaires. Pas de soutien financier de la commune pour les initiatives pour animer les midis (après 16h, musique, sport, langue étrangère,...). Pas de partage entre 2 écoles proches, mise en commun des moyens pour avoir 1 public plus large et créer du lien, élargir l'offre.
- Vraiment besoin d'une plus grande diversité dans les activités culturelles.
- Plus d'activités culturelles. Des activités développant l'humain, l'empathie, les relations inter culturelles. L'estime de soi et la confiance en soi sont essentiels. Sortir de ce que l'on voit habituellement et oser des pédagogies nouvelles. Une approche différente dans le rapport avec l'enfant, lui faire confiance donc lui proposer des activités de « grand ». STOP aux garderies dénouées des projets avec des surveillants qui tournent en rond.
- Je trouve désolant qu'en 2019, la commune demande à des parents de se déplacer à la commune (pendant les heures de bureau) pour inscrire son enfant à une activité extrascolaire. Partout ailleurs, les inscriptions se font en ligne
- Ce serait pas mal de proposer plus d'activités en lien avec la culture !!!! Genre : atelier photo/ vidéo/ création sonore/ films d'animations ! Analyse de l'image, histoire de l'art, peinture,... Sinon c'est un peu toujours la même chose du sport.... C'est bien mais diversifier... c'est mieux !
- Le plus gros souci est le déplacement. Nous travaillons tous les deux à temps plein et avons peu de temps pour conduire notre enfant à des activités. Heureusement que nous pouvons compter sur nos parents pour les vacances scolaires. Un système de ramassage à l'école serait utile pour conduire les enfants à des activités en semaine ou des activités accessibles à l'école. Il y a peu de choses avant 4 ou 5 ans.
- Faire venir des professionnels pour élargir la palette de l'offre des activités extrascolaires. En 2019, il est quand même important d'apprendre une 2ème langue voir une 3ème dès la classe d'accueil. Proposez des cours de musique, d'arts plastiques, de théâtre,....
- Quelques activités qui mériteraient d'être développées : apprentissage du vélo, jeux de société coopératifs, activités musicales, activités scientifiques, ateliers de langage/de français, arts martiaux, école du cirque,.... Ateliers de contes, ateliers philosophiques... La plaine de vacances a semblé convenir à mes enfants plus jeunes.
- La formule idéale est, selon moi, des activités au sein même de l'école durant les périodes scolaires.

- Il faudrait également des activités pour les adolescents pour les empêcher de traîner dans la rue et prendre de mauvaises habitudes.
- Je souhaiterais que des navettes existent entre l'école et les différents établissements Forestois, le mercredi. Par exemple : une navette école/académie, afin que les parents travaillant temps plein puissent occuper les enfants jusqu'à 17h, le mercredi, tout en favorisant le développement de celui-ci.
- Les activités qui ont lieu dans l'école sont vraiment pratiques. Il faut favoriser la mise à disposition des salles et des espaces.
- Besoin d'activités de qualité organisées en plus petits groupes dans des lieux différents des écoles. Proposition que les encadrants aient des profils variés et multidisciplinaires, des savoirs faire spécifiques exemple : artistique, éducateurs, puériculteurs, instituteurs,... Aide aux familles ou tarifs dégressifs si plusieurs enfants à faire garder (stage représentant un énorme budget aux vacances d'été si revenus « modestes ») tarifs proportionnels ou tenant compte des revenus des parents !
- Je serais intéressé par des activités cheval, aussi des colonies de vacances une semaine en immersion en Flandre pour le néerlandais ou en Wallonie pour le manège. Des activités de musique avec des profs d'académie ou de la danse. Aussi d'écriture et théâtre.
- Il serait peut-être intéressant de proposer quelques activités en plus. Même si elles seraient plus chères, les parents qui pourraient se le permettre laisseraient leurs enfants y participer. Tandis que les autres auraient une activité quand même sur place. Je ne sais pas si c'est réalisable, même si ça peut paraître triste pour ceux qui ne suivent pas financièrement. Je trouve que pour les autres ça reste tout aussi dommage ...Matière à réflexion.....
- Est-ce un problème de manque de moyen et de personnel s'il n'y a pas de garderie avec des activités un peu plus réfléchies ? J'ai déjà vu ma fille devant un dessin animé un mercredi après-midi de beau temps... Quand elle était en 1ère maternelle !!!! L'hiver ils sont dans une salle de classe à faire des coloriages et jouer avec des bouts de jeux. Il y a pire, mais je pense qu'on peut certainement mieux faire...
- Garderie 6h30 – 18h30 me faciliterait la vie car je débute le travail parfois à 7h00 et fini à 18h00 donc obligé de prendre et payer une baby-sitter ! Mais le coût de la garderie est vraiment raisonnable !
- Il y avait des vacances formidables à la mer « les hirondelles » au Coq. Evidement cela a disparu ! Et remplacé par rien d'autre !
- Quand les parents travaillent tous les deux et que l'on a malheureusement que 20 jours de congé par an, on ne peut pas prendre congé à chaque période de vacances. Alors on essaye de trouver des chouettes stages (hors plaine) pour que les enfants s'amuse le plus possible. Mais nous sommes confrontés au

manque de place et/ ou au prix. Faites le compte des semaines de vacances (en enlevant 4 semaines de congés annuels pour les parents). Ce qui nous fait \pm 10 semaines, à raison de 50€ (moyenne) par semaine/ par enfant. Cela revient fort cher !!!!!

- Merci d'avoir rédigé ce questionnaire à l'attention des parents. Il est certain que pour les parents qui travaillent à temps plein et sans jouir d'horaires flexibles, les milieux d'accueil parascolaires sont prisés. Le manque d'information et de diffusion joue certainement dans la difficulté de trouver un stage ou des activités quand il le faut (adaptés et abordables).
- Ils nous est arrivés plusieurs fois de vouloir inscrire nos enfants à des stages durant les vacances scolaires, mais nous nous sommes très vite rétractés. Et pour causes les horaires, les prix et la visibilité ceux-ci (difficulté à trouver).
- Ce qui est important c'est des stages de qualité à un prix qui est raisonnable. (\pm 120€/semaine).
- Promouvoir stage de langues (néerlandais, anglais,...) et ludiques.
- Je suis toujours obligée d'inscrire mes enfants en stage à Uccle ou Saint-Gilles par manque de propositions à Forest idem pour les activités extrascolaires. Manque d'activités pour les petits de maternelle.
- Insuffisance des propositions d'activités pour les enfants de 2,5 à 3,5 ans. Galère pour les garder aussi bien pendant l'année scolaire que pendant ces vacances. Si l'accueil extrascolaire existe, peu d'activités organisées sur place à l'école. Difficulté pour les parents de quitter le travail pour chercher et déposer leurs enfants à une activité et de revenir 1h/ 1h30 plus tard. A défaut il est plus facile de les mettre à la garderie. Atout ++ pour les activités organisées à l'école ou prises en charge à partir de l'école. Souhait d'activités extrascolaires par trimestre car crainte de s'engager pour une année complète si l'enfant ne trouve pas son épanouissement.
- La qualité de l'encadrement pendant les garderies varie selon la personne qui est présente et c'est bien dommage. Pour certains c'est juste de la surveillance et pour d'autres les activités sont bien plus construites.
- Je souhaiterais vraiment la mise en place d'une inscription aux plaines/stages à distance, comme nous l'avions sur Bruxelles 1000. Être obligé en 2019 de se rendre sur place, en semaine aux heures de bureau, parfois loin de chez soi est juste hallucinant et discriminant envers les parents qui travaillent. Devoir poser une matinée (quand on peut !) pour être sûr d'avoir une place... Ce n'est pas facile pour tout le monde. Si c'est possible dans certaines communes, ça doit pouvoir l'être à Forest aussi 😊. Sinon, la possibilité d'un accueil en stage (et pas seulement en plaine) pour les tout petits pourrait être chouette !

- Informations communales peu existantes (sites internet, fascicules, folders,..). On se transmet et échange les « bons plans » entre mamans car les initiatives communales sont rares.
- Il manque une piscine à Forest ! Des cours de tennis accessibles financièrement, des aires de jeux pour le foot, le basket. Il y a des lieux mais qui ne sont pas bien aménagés (ex : au Jupiter, dans le parc de Forest où il y a le bac à sable géant qui pourrait devenir une magnifique piscine en plein air !) Les anciennes patinoires à glace ou à roulettes devraient être réhabilitées. S'il y avait plus de lieux pour faire des sports, les jeunes seraient moins devant leurs écrans ! Les salles de gym des écoles devraient être utilisées après les cours.
- Ce qui serait génial ce serait d'avoir un feedback de cette enquête et principalement des choses qui seraient changées ou améliorées. Et aussi d'être mieux informé des possibilités via des documentations et infos envoyées par courrier ou E-mail sur base par exemple des registres de la population.



Recueil des attentes et besoins des ENFANTS

Méthodologie

Comme rappelé dans le paragraphe « méthode utilisée pour l'état des lieux, concernant l'avis des enfants, un seul groupe d'enfants a été ciblé, les enfants de 6 à 13 ans.

Les besoins ainsi que les attentes des enfants ont été recueillis par le biais d'un questionnaire en ligne d'une trentaine de questions relatives à leurs temps libre.

Ce questionnaire a été élaboré en étroite collaboration avec d'autres communes bruxelloises et l'aide du C.I.R.B. (Centre Informatique de la Région de Bruxelles).

Les questions abordaient les moments de garderie, visaient les activités après l'école (les mercredis après-midi, les weekends) et les activités durant les périodes de vacances scolaires. Le questionnaire est resté en ligne, sur le site de l'administration communale, de février à avril 2020.

Il a été demandé lors d'une réunion avec les différents référents des écoles communales de proposer, aux différents enfants de compléter le questionnaire via les ordinateurs disponibles de l'école, les accueillants pouvant éventuellement porter une aide à la compréhension des questions.

En collaboration avec les responsables de l'espace numérique de Forest, plusieurs groupes d'enfants ont également pu remplir le questionnaire durant les vacances de Carnaval et durant les vacances d'été (enfants provenant de tous les réseaux d'enseignement). Un questionnaire papier était également disponible pour les enfants n'ayant pas d'accès à l'informatique.

La finalité était, comme pour les familles, de recueillir un maximum d'informations aux plus proches de ce que peuvent vivre les enfants durant leurs temps libres (habitant ou non la commune).

Malheureusement, il n'y pas eu d'entretien direct avec les enfants du fait de la pandémie du coronavirus COVID-19 et du confinement qui s'en est suivi, l'analyse présentée se base uniquement sur les questionnaires électroniques ou papiers remplis par les enfants ainsi que du retour oral du personnel qui encadraient les enfants lors des plaines de vacances.

Ont été recueilli les sentiments et suggestions d'une centaine d'enfants concernant notamment :

- Les moments passés en garderie le matin et le soir ;
- Les mercredis après-midi ;
- Les périodes de congés scolaires ainsi que les weekends ;
- Les activités offertes (choix suffisant et suffisamment variées des activités, le manque par rapport à l'offre d'activités) ;
- Le matériel et la qualité de celui-ci ;
- L'encadrement ;
- Il leur était aussi demandé leurs habitudes en matière d'activités extrascolaires, de sorties et de vacances ?

Selon les réponses obtenues par le biais de ces questionnaires on constate que 40% des enfants ont répondu habiter une maison, les autres habitent dans un appartement. Seulement 13% des enfants bénéficient soit d'une cour soit d'un jardin, les autres n'ayant que les espaces publiques pour pouvoir se délasser ou jouer en plein air.

Les garderies scolaires sont très appréciées des enfants. 80% les fréquentent à un moment ou à un autre de la semaine, peu de ceux-ci mentionne qu'il n'aime pas y aller. La plupart des enfants qui ne restent pas en garderie ont la chance qu'un parent vient les déposer à l'école juste avant le début des cours et revient les chercher juste après pour soit rentrer à la maison soit pour les conduire à une activité extérieure de l'école.

A la question «trouves-tu que tu as assez de temps libre ou de temps de repos pendant le temps de garderie » les trois quarts des enfants ont répondu par l'affirmative, les autres souhaitent en avoir davantage.

La majorité des enfants souligne la quantité et la qualité du matériel mis à leur disposition dans les locaux des milieux d'accueil, cependant ils souhaitent plus de jeux électroniques, consoles, tablettes, ordinateurs ou autres jeux vidéo. Par contre en ce qui concerne les équipements et le matériel de jeux extérieur 67% d'enfants se disent contents, 11% pas assez contents et 12% pas du tout. Les enfants aimeraient utiliser plus souvent les salles de gymnastique qui sont malheureusement fermées ou occupées par d'autres personnes qui n'ont rien à voir avec la garderie. Lorsqu'ils peuvent y accéder, ils n'ont pas le droit de toucher aux grès et autres matériels de la salle.

Les espaces extérieurs sont également appréciés des enfants, cependant ils mentionnent qu'ils devraient être plus souvent à jouer dehors parce qu'à l'intérieur il y a beaucoup trop de bruit. Ils soulignent également l'interdiction de jouer avec des ballons de foot, seuls sont autorisées les balles en plastique ou en mousse.

Quant aux choix des activités proposées 33% des enfants estiment avoir le choix des activités qu'ils veulent faire tandis que 50% précisent qu'ils n'ont pas voix au chapitre les autres citent que de temps en temps ils peuvent choisir. La notion de choix semble être primordiale pour les enfants, ils n'aiment pas qu'on leur impose des activités et il est important que l'enfant se sente libre de choisir ce qui lui plait.

A la question « trouves-tu que les personnes s'occupent bien de toi ? » 83% répondent oui, seuls 17% des enfants trouvent qu'ils sont délaissés.

Une autre question posée aux enfants étaient de connaître les activités qu'ils souhaitaient faire ou faire plus souvent lorsqu'ils sont à la garderie.

- Regarder la télévision. « Honneur à l'activité ! » qui figure encore et toujours en tête des loisirs des enfants ;
- Ateliers cuisine ;
- Aller à la piscine ;
- Aller au cinéma, au spectacle ;
- Jeux de construction, de société, puzzles ;
- Sans grande surprise, les jeux vidéo remportent toujours un franc succès ainsi que les activités en lien avec les nouvelles technologies (ordinateur, console, jeux sur téléphone, réseaux sociaux,...) ;
- Chant ;
- Jeux d'extérieurs libres ;
- Lecture, conte, aller à la bibliothèque (les enfants trouvent dommage qu'ils n'ont pas d'accès à la bibliothèque de l'école lorsqu'ils sont en garderie;
- Ne rien faire ;

- Se promener dans les parcs (sortir plus souvent) ;

S'agissant de visiter les expositions et les musées, l'enthousiasme est nettement plus tempéré : seulement deux enfants citent cette activité.

Les activités pratiquées par les enfants les mercredis après-midi sont diversifiées, les uns restent en garderie (58%) et participent à divers ateliers organisés par les accueillants, les autres suivent des activités parascolaires organisées au sein de l'établissement scolaire. D'autres encore sont repris par les parents pour les déposer dans un club sportif, une association culturelle, une école de devoirs, un cours de musique ou encore de langue.

A la question « qui a fait le choix de ton activité ? » 56% des enfants disent que c'est leurs parents qui ont choisi l'activité à leur place, 33% des enfants disent qu'ils ont choisi l'activité en accord avec leurs parents et 11% seulement (les plus grands) disent qu'ils ont choisi tout seul leur activité.

Pour les enfants dont les parents ont fait le choix de l'activité sans concertation avec eux, une question supplémentaire a été posée afin de savoir s'ils étaient satisfaits de ce choix. La majorité des enfants était contente, seuls 2% des enfants ne l'étaient pas.

En ce qui concerne les activités le weekend, les enfants préfèrent les faire en famille et passer du temps avec leurs parents.

Durant les vacances scolaires les enfants souhaiteraient fréquenter une autre activité de loisirs relativement prisée telle la fréquentation des parcs d'attractions et les fêtes foraines comme la foire du midi. Aller à la mer, au zoo, faire du cheval, aller à la piscine sont également des activités évoquées par les enfants. Bref sortir plus souvent.

Environ un jeune sur 10 (10 pc) fréquente un mouvement de jeunesse.

34% des enfants déclarent jouer d'un instrument de musique ou du moins suivre des cours de musique (l'académie de musique est souvent citée).

Et les vacances ? Question difficile tant il y a des possibilités qui couvrent les deux mois de vacances. Pour la majorité des jeunes questionnés c'est en famille, avec les parents qu'ils partent ou qu'ils restent à la maison (13% restent à la maison, 20% vont dans la famille les 2 mois de vacance), 64% partent en vacances avec les parents (\pm 1 mois) et par la suite vont en plaines de vacances, suivent des stages ou tout simplement restent chez eux.

SYNTHESE

L'accueil des enfants différents

L'accueil des enfants porteurs de handicaps reste très peu développé au sein des milieux d'accueil. Si une légère amélioration est constatée, il n'en reste pas moins que les efforts doivent se poursuivre. Il reste de nombreux progrès à réaliser notamment en matière de formation des professionnels qui encadrent les enfants qui présentent des besoins spécifiques.

Les horaires

Les horaires d'ouverture des garderies scolaires sont jugés satisfaisants par une grande partie des parents bien que 9% des personnes sondées souhaiteraient un accueil avant sept heures du matin et 24% une fermeture après 18 heures. D'autres parents souhaiteraient un accueil plus flexible en raison notamment de situations familiales difficiles ou de situations professionnelles particulières. Les professionnels du secteur ont quant à eux tendance à pointer les difficultés qu'engendreraient ces changements d'horaires (l'enfant est de moins en moins à la maison, le coût important de ces changements, la vie familiale des accueillants, etc.). Les parents soulignent également que les horaires des stages, des plaines de vacances ou d'autres activités sont parfois difficilement compatibles avec l'organisation professionnelle (notamment avant ou après le stage où l'accueil des enfants n'est pas toujours organisé, ou pas de manière satisfaisante). Au niveau des inscriptions les parents se plaignent de devoir se déplacer, faire la file alors qu'il est tout à fait possible à l'heure d'aujourd'hui, à l'ère du numérique de pratiquer les inscriptions et les paiements en ligne.

Les formations

L'ensemble du personnel est dans une dynamique de formation positive et le quota d'heures imposé par le décret relativement bien suivi par tous. Cependant, il serait souhaitable de repenser la façon dont peuvent être organisées les formations et aux dépenses et aux ressources (remplacements, temps, lieu de la formation, coûts..) qu'elles impliquent. Car ceci semble poser d'importants soucis organisationnels, qui peuvent constituer de véritables freins à la formation des accueillants/animateurs. Il faudrait également que le contenu des formations soit en réelle adéquation avec ce qui est vécu sur le terrain et puisse être concrétisé aux situations réelles du quotidien.

Les déplacements

Les déplacements restent une préoccupation importante lorsque l'on aborde la question de l'accueil des enfants durant le temps libre. Il est important et essentiel de penser à la mise en place de rangs menant aux différentes activités, de mettre en place des ateliers ou des activités de qualité au sein même des établissements scolaires et mettre de l'encadrement en suffisance entre la fin des cours et le début de l'activité extrascolaire.

Les écoles de devoirs

Comme il y a cinq ans, les responsables des écoles de devoirs constatent que la demande ne cesse de croître en matière de soutien scolaire malgré l'existence de huit écoles ou associations installées sur Forest.

Le manque de locaux est le problème majeur pour certaines des associations, ce qui les empêche de s'épanouir et de ce fait d'accueillir plus d'enfants. Certaines écoles de devoirs ont pu s'installer dans des bâtiments neufs. Nombreux sont les enfants qui attendent une place dans une école de devoirs. Les listes d'attente s'allongent d'année en année.

Certaines associations planifient les formations pour les travailleurs, mais pour les bénévoles la mise en place est beaucoup plus difficile.

La charge administrative est également pointée par les coordinateurs. Elle est relativement lourde car la recherche de budget, de subsides ou de financement alternatif est toujours aussi difficile. Le confinement a permis de voir le manque de coordination entre les différents services qui travaillent sur la question de la jeunesse (ATL, cohésion sociale, CPAS, jeunesse, services communaux, etc..).

Les associations sportives

De moins en moins de clubs sportifs accueillent les plus petits. Comme relevé plus haut, l'accueil de très jeunes enfants nécessite des moyens financiers que le secteur associatif n'a pas.

Le coût demandé aux parents

Les prix pratiqués par les associations et les garderies scolaires sont démocratiques et permettent l'accessibilité aux activités à beaucoup d'enfants. Malgré tout certaines familles éprouvent des difficultés à payer ces frais. Une différence existe cependant entre réseaux, l'enseignement libre manque de soutien financier pour organiser les temps d'accueil et doit donc demander aux parents une contribution plus importante.

L'administration communale devrait envisager d'appliquer des tarifications différenciées pour les familles nombreuses, des facilités en fonction des revenus du ménage, des tarifs sociaux, une gratuité éventuelle pour certaine catégorie de la population.

Concernant les coûts d'inscription, des disparités importantes existent entre les différents clubs sportifs, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes enfants. Enfin, il faudrait mettre à disposition des parents une information claire sur les différents types d'interventions financières auxquelles ils peuvent prétendre parce que le coût des activités est particulièrement difficile à assumer pour les familles monoparentales, mais également pour les familles qui comptent plusieurs enfants.

Les statuts des accueillants

Le statut ainsi que les conditions de travail sont des éléments essentiels lorsqu'on aborde la question de la qualité, ils conditionnent souvent la stabilité des équipes éducatives. Malheureusement, le statut des accueillants n'a évolué d'aucune manière et à la moindre opportunité, le personnel quitte son emploi pour l'obtention d'un vrai statut ainsi qu'une meilleure stabilité, sécurité d'emploi.

Ce constat identique et quasi général dans toutes les communes, a amené le secteur ATL à recommander une valorisation des statuts et des conditions de travail concernant l'ensemble du personnel d'accueil. Il apparaît primordial de réfléchir et d'agir en faveur de la valorisation de ce statut soit par la délivrance d'un titre ou d'un certificat en fonction des formations acquises et des actes passés sur le terrain (valorisation des compétences).

L'information

Le bouche à oreille est la manière la plus répandue pour s'informer. Fin 2019, le service ATL a édité une nouvelle brochure contenant une mine d'informations pour diriger au mieux les parents dans leurs recherches.. De nombreux parents ont également obtenu des renseignements par le biais de leur école. Malgré cela 25% des parents soulignent le fait qu'ils manquent d'informations sur les activités organisées à Forest. Les efforts en matière d'information doivent être poursuivis en vue de présenter aux parents une information plus coordonnée sur l'ensemble de l'offre d'accueil et de trouver de meilleurs canaux de diffusion.

L'accueil des petits

L'accueil des petits reste un problème important. Le manque de places pour les enfants du maternel et plus précisément pour la tranche d'âge « 3 à 4 ans » est cruellement ressenti par la population.

Il est vrai que l'encadrement et l'accueil des tout-petits pose un certain nombre de difficultés spécifiques, sur lesquelles il convient de travailler davantage en vue d'améliorer la qualité de l'accueil.

L'accueil de ces derniers requière beaucoup d'adaptation que ce soit au niveau de l'équipement ou bien des locaux avec du mobilier adapté et du personnel supplémentaire formé aux besoins des très jeunes enfants. La formation du personnel est également très importante de telle façon que les rythmes des enfants soient bien respectés.

Or, les associations ne sont pas ou plus à même de supporter de tels coûts. Cela n'augure rien de positif pour l'accueil des tout-petits.

Le temps de midi

Si le temps de midi n'est pas un moment concerné par le décret de l'accueil temps libre ni repris sur le temps scolaire, ce vide « législatif » suscite néanmoins beaucoup de difficultés d'organisation. Une grande partie des différents acteurs concernés, enseignants, accueillants, parents et enfants témoignent de réelles difficultés liées à l'organisation de ce moment-là, et de répercussions négatives en terme de bien-être des enfants (deux à trois services, repas pris dans les classes, temps du repas raccourci,...)

Partenariats et coordination

Les professionnels consultés souhaitent continuer à se rencontrer pour échanger sur les pratiques et éventuellement construire des projets ensemble. Les Commissions Communales d'Accueil sont appréciées comme lieux d'échanges, informations et de partages des savoirs. Les accueillants aimeraient se rencontrer plus souvent sur des thématiques particulières. Ces partenariats permettent d'optimiser entre autres l'utilisation des locaux, d'augmenter les capacités d'accueil des opérateurs. Ils permettent aussi d'accueillir les enfants, soit pendant les vacances, soit le mercredi après-midi ou en semaine.

Cependant, les partenariats entre opérateurs restent à développer sur l'ensemble du territoire.

Table des matières

INTRODUCTION :	1
QUELQUES REMERCIEMENTS S'IMPOSENT.....	2
LA COMMUNE DE FOREST, INFORMATIONS GENERALES :	3
Les sources	3
La situation et la configuration	3
La population	3
Les ménages	4
Revenu	4
Nationalités	4
Mobilité	5
Cadre	6
Les commerces.....	13
La culture.....	13
Les sports.....	14
CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ATL.....	15
LE DECRET	16
LE COORDINATEUR DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE.....	17
Ses trois missions de base :.....	17
Sa méthodologie :	17
LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCUEIL	18
Sa finalité	18
Composition de la Commission Communale d'Accueil	18
LE PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE	21
Qu'est-ce que le programme C.L.E.?	21
Que contient la rédaction du programme CLE ?	21
L'évaluation et la modification du programme C. L. E.	22
Les subventions.....	22
Evolution du coefficient multiplicateur	22
L'agrément.....	23
Procédure d'élaboration et d'agrément du programme C.L.E.....	23
Composition de la Commission d'agrément.....	23
Les missions de la commission d'agrément.....	24
Les plaintes	24
Application du décret par FOREST.....	24
METHODE UTILISEE POUR L'ETAT DES LIEUX	24
POPULATION SCOLAIRE AU 1 OCTOBRE 2019	27
LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES.....	50
QU'ENTEND-ON PAR MILIEU D'ACCUEIL ?	55
LES GARDERIES SCOLAIRES.....	55
Etablissements scolaires organisant des garderies.....	55

Effectif scolaire	56
L'accueil des enfants en situation de handicap.....	59
Horaires des garderies des écoles	60
Tarifs.....	60
Encadrement dans les garderies	62
Type d'encadrement	62
Organisation des garderies	62
Personnel d'encadrement.....	63
Accueil extrascolaire associatif.....	66
Associations sportives.....	66
Associations culturelles.....	67
Associations à caractère social.....	68
Public ciblé.....	68
Participation financière des parents.....	68
Recueil des opinions des professionnels : constats-attentes-besoins	69
Besoins et attentes exprimés par les associations et les clubs	69
Besoins et attentes exprimés par les accueillants de garderie	71
Besoins et attentes exprimés par les directions scolaires (tant du réseau libre que communal)	73
Besoins et attentes exprimés par le service communal de l'accueil extrascolaire	75
POTENTIEL D'ACTIVITES	76
POTENTIEL DANS LES ECOLES COMMUNALES.....	77
Projets du Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS)	78
Les plaines de vacances.....	79
Autres infrastructures utilisées	80
Clubs, écoles ou associations qui utilisent les infrastructures sportives	81
Service accueil extrascolaire.....	81
Le parascolaire.....	81
Les stages de vacances communaux.....	82
RECUEIL DES ATTENTES ET BESOINS DES PARENTS	83
Généralités.....	83
Les besoins d'accueil des parents durant les vacances scolaires.....	92
Les besoins d'accueil des parents en semaine	92
Intervention financière des parents.....	93
L'accueil flexible.....	93
Les horaires.....	95
Quelques commentaires libres des parents (pêle-mêle).....	96
RECUEIL DES ATTENTES ET BESOINS DES ENFANTS.....	100
Méthodologie	100
SYNTHESE	103



Merci